

# LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

## SOMMAIRE

Jacek Sygnarski  
Beau Chemin 7  
1722 Bourguillon  
Téléfon 037 / 223354

	Pages
Sur les conditions des échanges commerciaux entre la France et la Pologne (ÉTIENNE TARIS) .....	461
La vie politique (H. G.) .....	464
La question de Haute-Silésie : .....	469
1 <sup>o</sup> Recommandation du Conseil de la Société des Nations .....	469
2 <sup>o</sup> Lettre de M. Aristide BRIAND, Président de la Conférence des Ambassadeurs, aux Gouvernements allemand et polonais....	472
3 <sup>o</sup> Décisions des principales puissances alliées et associées.....	473
4 <sup>o</sup> Acceptation du Gouvernement polonais.....	480
La vie économique (A. MERLOT).....	481
La vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI) .....	493
Le Congrès Médical Franco-Polonais de Varsovie.....	500
Le XI <sup>e</sup> Pèlerinage au Monument de Frédéric Chopin .....	508
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	512
Revue de la Presse (CASIMIR SMOGORZEWSKI).....	519
Bulletin de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.....	524
Informations diverses.....	524

PARIS

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

7, RUE DE POITIERS

FONDATION  
ARCHIVUM HELVETICO-POLONICUM  
FUNDATIS

# LA POLOGNE

## POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

---

Bulletin d'Études et d'Informations  
publié par l'Association France-Pologne

---

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

---

PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

---

**Bureaux : 7, rue de Poitiers, PARIS (7<sup>e</sup>)**

Téléphone : Fleurus 23-71

---

**Prière d'adresser la correspondance au Directeur**

---

**Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus**

---

### PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET ÉTRANGER : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.

(*Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,*  
à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 7, rue de Poitiers, Paris 7<sup>e</sup>)

---

**Le service du Bulletin est effectué gratuitement  
aux Membres de l'Association France-Pologne  
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris**

---

**Prix du numéro : 1 fr. 25**

---

*La Pologne politique, économique, littéraire et artistique* insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la *Pologne politique, économique, littéraire et artistique*.

Transports Internationaux.  
Agence Maritime. Affrètements.

Consignation.

Transit. Douane.

Déménagements.

Groupages.



Adresse  
Télégraphique :  
BROUSSEDE - PARIS

**M. DE BROUSSE**

34, Boulevard Malesherbes, Paris (8<sup>e</sup>)

\*\*\*  
Téléph.  
Louvre 00-67  
Gutenberg 07-43  
Central 40-44



Même Maison à :

Belgrade,  
Budapest, Bucarest,  
Bekescsaba, Biharkereztles,  
Constantinople, Forbach,  
Prague, Szegedin, Sofia,  
Temesvar, Varsovie, Vienne, Zagreb.

Adresse Télégraphique des Succursales : BROUSSEDE

Agent Général pour l'Europe de la C<sup>le</sup> Franco-  
Roumaine de Navigation Aérienne, lettres, bagages,

passagers — Paris { Strasbourg } et  
                                  { Prague } vice  
                                  { Varsovie } versa

Correspondants dans toutes les parties du monde

## Banque Franco-Polonaise

CAPITAL 10 MILLIONS DE FRANCS

41, AVENUE DE L'OPÉRA — PARIS

Adresse Télégr. :  
BAFRAPOLAB PARIS

Téléphone :  
CENTRAL 08-99

Constituée avec le concours des banques : Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Union Parisienne et des principales firmes industrielles françaises,

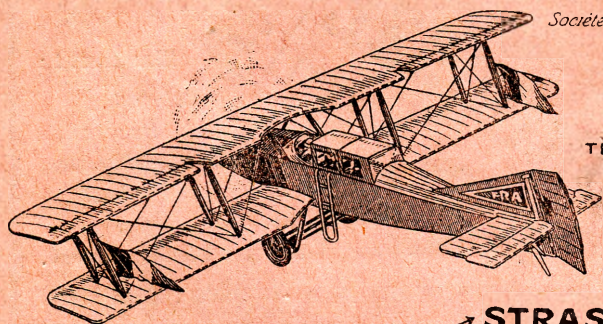
### La Banque Franco-Polonaise

fait toutes les opérations de banque en France et à l'étranger.

La *BANQUE* est spécialement organisée pour traiter les affaires de change, de marchandises, d'escompte, de paiement et d'encaissement avec la Pologne.

La *BANQUE* possède un Bureau d'Etudes à Varsovie.

# COMPAGNIE FRANCO-ROUMAINE DE NAVIGATION-AÉRIENNE



*Société Anonyme Capital 10 000 000 de F<sup>cs</sup>*

22, Rue des Pyramides, PARIS

TÉLÉPHONE { GUT. 45-09  
" 45-10

46-4, Krucza, VARSOVIE

TÉLÉPHONE : 249-74

PARIS → STRASBOURG en 2<sup>h</sup> 30  
→ PRAGUE en 6<sup>h</sup>  
→ VARSOVIE en 9<sup>h</sup>

*Service Quotidien par AVION LIMOUSINE*  
PASSAGERS - LETTRES - COLIS

moins cher que par Voie Ferrée

---

---

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

**Service HAVRE-DANTZIG**

**Par le paquebot "POLOGNE"**

*Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale  
Transatlantique*

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 7 Kohlenmarkt

## CHEMIN DE FER DU NORD

### Paris-Nord, Berlin, Varsovie et Retour

Depuis le 15 mars, un train rapide journalier comportant des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> classes, wagons-lits et wagon-restaurant est organisé pour assurer les relations directes entre **Paris-Nord, Berlin** et **Varsovie**.

Départ de Paris-Nord à 17 h. 50, arrivée à **Berlin** le lendemain à 17 h. 32 et à **Varsovie** le surlendemain à 13 h. 08.

En sens inverse, départ de **Varsovie** à 20 h. 20 (à partir du 18 mars), de **Berlin** à 14 h. 03 (19 mars) ; arrivée à **Paris-Nord** à 12 h. 35 (20 mars).

Le nombre de places étant strictement limité dans le train **Paris-Berlin-Varsovie**, MM. les voyageurs sont invités à se faire inscrire à l'avance au guichet des garde-places à la gare de **Paris-Nord** (Bureau des Renseignements).

## BUREAU POLONAIS

3 bis, rue Emile-Allez, Paris (17<sup>e</sup>)

Traductions et correspondances polonaises et françaises.

Copies à la machine. — Leçons et cours du soir. — Rédaction d'actes juridiques.

PRIX MODÉRÉS

## AGENCE GÉNÉRALE MARITIME

AFFRÈTEMENTS — CONSIGNATIONS — TRANSITS — ASSURANCES

### Arthur Lenars & C<sup>ie</sup>

15, RUE BLEUE, 15

PARIS

TÉLÉPHONE { CENTRAL 88-01      ADRESSE }  
                  { BERGÈRE 45-18      TÉLÉGRAPHIQUE } LENARTHUR

### SUCCURSALES

*LE HAVRE*

4, Rue Anfray

*BORDEAUX*

32, Allée d'Orléans

*MARSEILLE*

79, rue Breteuil

*ANVERS*

61, Kipdorp

Connaissances directs pour tous les ports de POLOGNE, LITHUANIE, LETTONIE, ESTHONIE, FINLANDE, SUÈDE, NORVÈGE, DANEMARK, par les steamers de la DET FORENEDE DAMPSKIBS SELSKAB; GOTHA, JONSSON, STERNHAGEN ET C<sup>o</sup>; FRED OLSEN LINE; SVÉA.

## CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

7 RUE DE POITIERS. — PARIS (7<sup>e</sup>) — Tél. : Fleurus 23-71

---

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président** : M. J. NOULENS, Sénateur, Ambassadeur de France, Président de la Banque Franco-Polonaise.

**Vice-Présidents** : MM. ANDRÉ BÉNAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; Prince PONIATOWSKI; A. DE SAINT-SAUVEUR, délégué de MM. SCHNEIDER et C<sup>ie</sup>; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

**Bureau** : MM. FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne; LÉON KORYTKO, ancien élève diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, négociant; Madame I. PAQUIN, présidente honoraire de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne; M. STANISLAS SILBERSTEIN, Industriel.

**Membres** : MM. CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne et à l'École des Hautes-Études Commerciales, Directeur de l'Institut de Chimie appliquée; Commandant J.-R. DENIS, Secrétaire général de la Maison Worms et C<sup>ie</sup>; DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique; EMILE DUPONT, Président du Comité Français des Expositions; JEAN DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique; BOGUSLAW HERSE, Président de la Chambre de Commerce Polono-Française de Varsovie; ALFRED HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture; HUET, Administrateur délégué des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa; GEORGES LASOCKI, Consul de Pologne à Paris; Comte LÉON LUBIENSKI, Membre de la Délégation Polonaise à la Conférence de la Paix, Attaché Honoraire à la Légation de Pologne à Paris, Vice-Président de la Société Agricole de la région de Minsk; ETIENNE MARKOWSKI, Plénipotentiaire du Ministère des Finances de Pologne en France; ALBERT DE MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne; EUGÈNE MOTTE, Industriel; BORDAN NAŁECZ-CHELMICKI, Consul Général de Pologne à Paris; STANISLAS PIESTRAK, Ingénieur; EDOUARD QUELLENNEC, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur Conseil de la Compagnie du Canal de Suez, Administrateur de la Société Franco-Italienne des Houillères de Dombrowa; LADISLAS SRZEDNICKI, Ancien Président de la Société des Ingénieurs Polonais à Paris.

**Directeur du Secrétariat** : M. ALEXANDRE MERLOT.

---

# CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

## Extrait des Statuts.

ART. 2. — La Chambre de Commerce Franco-Polonaise a pour objet de faciliter le développement des relations industrielles, commerciales, agricoles, financières, professionnelles et techniques entre la France, ses colonies ou pays de protectorat et la Pologne.

Elle établit des relations permanentes avec les Chambres de Commerce, groupements professionnels et organismes intéressés, qui ont leur siège en France, dans les colonies ou pays de protectorat français, ou bien en Pologne.

Elle prend ou présente, pour réaliser son objet, toutes mesures ou toutes propositions utiles ; notamment, elle réunit la documentation la plus complète sur l'état des industries et des marchés polonais et français ; et elle assure la diffusion de ces renseignements et de ces études principalement dans un organe périodique dont le service est assuré gratuitement à ses membres.

Elle met à l'étude les avis et les propositions de ses membres sur les améliorations à apporter aux conventions économiques entre la France et la Pologne ; à la législation industrielle et commerciale des deux pays et d'une manière générale à leurs relations économiques (transports, etc...) ; et elle en poursuit, s'il y a lieu, la réalisation auprès des pouvoirs publics.

Elle appuie de son autorité soit en France, soit en Pologne les industriels et les commerçants intéressés : elle favorise l'utilisation réciproque des compétences professionnelles ou des capacités techniques des nationaux des deux pays ; elle dresse le répertoire des industriels et des commerçants polonais en France et des négociants français en relations avec la Pologne.

Elle favorise l'échange d'échantillons des produits des deux pays et elle aide à la réalisation des projets propres à faire connaître ces produits.

Elle constitue une bibliothèque technique et spécialisée à l'usage des Membres adhérents.

Elle organise des conférences, etc...

Elle encourage la création et le développement de cours professionnels et techniques.

Elle se prête aux conciliations et arbitrages entre nationaux français et polonais.

ART. 3. — La Chambre de Commerce Franco-Polonaise s'interdit toute discussion ou toute action étrangères à son objet.

ART. 4. — La Chambre de Commerce Franco-Polonaise se compose de membres sociétaires, de membres fondateurs et de membres donateurs de nationalité française ou polonaise.

ART. 5. — Peuvent faire partie de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise les industriels, les commerçants et d'une manière générale les personnes ou collectivités s'intéressant aux relations économiques franco-polonaises : les candidats doivent être présentés par deux membres au moins et agréés par le Conseil d'Administration.

Tout candidat, qui n'aura pas été admis, ne pourra être présenté de nouveau qu'après un délai d'un an.

ART. 7. — Sont membres donateurs les personnes qui versent une cotisation de 1.000 francs par an.

Sont membres fondateurs les personnes qui versent une cotisation de 300 francs par an : les collectivités telles que Départements, Communes, Chambres de Commerce, Syndicats, Sociétés commerciales, financières, industrielles et autres ne peuvent faire partie de la Chambre de Commerce qu'en qualité de membres donateurs ou fondateurs.

Sont membres sociétaires les personnes qui versent une cotisation de 100 francs par an.

Les cotisations sont payables pour une année et d'avance.

# BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Capital Social: Mp. 86.400.000 — Réserves: Mp. 20.000.000

*Siège Social à Varsovie: 8, rue Traugotta*

**Succursale de Paris: 36, rue de Châteaudun**

Tél. Trudaine 66-78 — 56-49. — Adresse télégraphique: **Bankvarab**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION.** — *Président*: M. Edouard GEISLER, Président de la Société d'Assurances "La Vistule". — *Vice-Présidents*: MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances "Omnium"; Edmond Porgès, Banquier. — *Membres du Conseil*: MM. le Baron Benoist-Mechin, Président du Conseil d'Administration de la Société des Etablissements Tencé; le Baron Stanislas Dangel, Industriel; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza; D<sup>r</sup> François Herzberg, Ingénieur des Mines; Henri Kolberg, Ingénieur des Mines, Président de la Société Forestière "Przemysł i Eksport leśny", Membre du Conseil de la Banque de Commerce à Varsovie; Georges Kowalewski, Directeur de la Banque de Commerce à Varsovie; le Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne; Comte Witold Sagajło, Administrateur Délégué de la "Société Varsoviennne de Charbonnages"; Comte Adam Tarnowski, Administrateur de la "Bank Małopolski" à Cracovie; Antoni Wieniawski, Vice-Président de la Banque de Commerce à Varsovie; François Wolffin, Négociant, Ancien Juge au Tribunal de Commerce.

**DIRECTION GÉNÉRALE.** — *Président et Directeur Général*: M. Stéphane Benzef. — *Vice-Président*: M. Félix Dziechciński. — *Membres de la Direction*: MM. Sigismund Świącieki et Wacław Wańkowicz. — *Vice-Directeurs*: MM. Victor Bereszko, M. Jezierski, W. Michalski, Wł. Zieliński.

**DIRECTION A PARIS.** — MM. le Baron Benoist-Mechin; Edmond Porgès, *Membres du Conseil*. S. Bornstein, *Directeur*.

**SUCCURSALES: POLOGNE.** — Biała Podlaska, Białystok, Brześć s/ Bug, Drohobycz, Garwolin, Grajewo, Korzec, Lwów (Leopol), Łomża, Łuck, Łuków, Międzyrzec, Pińsk, Równo, Siedlce, Sokolów, Stanisławów.

**FRANCE:** Paris, 36, rue de Châteaudun.

**BELGIQUE:** Anvers, 13, rue Quellin.

**HOLLANDE:** Rotterdam, 49 Coolsingel.

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Recouvrements. Lettres de crédit. Paiement de coupons. Délivrance de chèques sur la France et l'Etranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Etranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants:

Dépôts à vue . . . . .	4 %
— 3 mois — . . . . .	4 ½ %
— 6 mois — . . . . .	5 %

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciales entre la France et la Pologne.

---

## BANK DLA HANDLU I PRZEMYSŁU W WARSZAWIE

Kapitał akcyjny Mp. 86.400.000 — Rezerwy Mp. 20.000.000

**Filja w Paryżu: 36, rue de Châteaudun**

Tel. Trudaine 66-78 — 56-49

Adres telegraficzny: **Bankvarab**

dokonywa wszelkich czynności bankowych na NAJKORZYSTNIEJSZYCH WARRUNKACH, wydaje bezpośrednio, po najlepszym kursie dnia, PRZEKAZY PIENIĘŻNE na wszystkie miejscowości Kraju i zagranicy,

WYPŁACA PIENIĄDZE TELEGRAFICZNIE,

otwiera RACHUNKI CZEKOWE,

załatwia inkaso frachtów, weksli, trat, konosamentów, kuponów i t. d.

wykonywa ZLECENIA GIEŁDOWE, licząc kurtaż oficjalny.

udziela bezpłatnie wszelkich informacji, celem popierania wzajemnych stosunków handlowych między Francją a Polską.



## SUR LES CONDITIONS DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA FRANCE ET LA POLOGNE

Les alliances politiques ne subsistent plus de nos jours seulement par les échanges intellectuels et en vertu de romanesques sympathies. Celles-ci pouvaient suffire quand les peuples étaient menés par une aristocratie peu nombreuse, très cultivée, sensible à certaines cultures, fermée à d'autres et guidée vers ses alliances politiques par le sentiment. Aujourd'hui, ces formules sont périmées : il faut maintenant « pratiquer » ses alliances et réaliser ses sympathies.

La Pologne et la France ont donc un égal intérêt à concrétiser par des actes leur antique amitié ; elles s'y efforcent, il faut le reconnaître, à travers tous les obstacles et elles y parviendront, si, des deux côtés, on persévère.

Si le commerce entre la France et la Pologne est demeuré jusqu'ici fort difficile, c'est, à première vue, par suite de la dépréciation du mark polonais. Mais là n'est pas le plus important. Les âmes, dit-on, sont impénétrables les unes aux autres, *a fortiori* les peuples le sont-ils entre eux. Ici, l'écran germanique a joué et joue encore le rôle capital ; c'est contre cet obstacle, sans aucun doute, qu'il faut porter notre commun effort.

Entre la France et la Pologne, il y a mille kilomètres de Germanie ; c'est beaucoup, pour un peuple casanier comme le nôtre, convaincu notoirement, du reste, d'ignorer la géographie, même la plus prochaine. Mais ce fait physique diminue d'importance à mesure que les esprits sont obligés, par la lecture du journal quotidien, d'apprendre la carte de l'Europe Centrale. Il sera réduit à peu de chose, le jour où, précédant et préparant d'actifs échanges commerciaux, malgré et par-dessus la Germanie stupéfaite et anxieuse, d'actifs échanges d'étudiants, d'ingénieurs, d'agronomes, de voyageurs de toute espèce s'établiront entre la Pologne et la France.

Car il est un fait constant, que je vérifiais encore récemment à Poznan, envahi par une troupe compacte de mes compatriotes : ceux-ci découvrent l'Amérique à tout bout de champ. Je m'explique. La plupart reviennent charmés de leurs voyages à l'étranger, conquis par des aspects nouveaux, illuminés par des révélations, améliorés par les comparaisons auxquelles obligent les voyages, plus compréhensifs sous tous les rapports et commercialement plus intrépides, plus exportateurs par conséquent.

Et donc, réjouissons-nous qu'un courant de voyageurs militaires

et civils, officiels et privés, se soit créé et maintenu depuis 1918 entre la France et l'Europe Centrale ou Orientale, particulièrement vers la Pologne. Grâce à lui, l'écran germanique est percé en mille endroits et la lumière le traverse chaque jour davantage. Par là nous apercevons la vraie Pologne, la vraie Roumanie et les autres ; par là nous connaissons de mieux en mieux l'étendue et les raisons des monopoles acquis par nos rivaux allemands, autrichiens, scandinaves, etc., pour la fourniture de produits que nous sommes, nous aussi, en état de livrer. Et nous ne doutons plus, instruits désormais de ce qu'ont fait ces rivaux, d'arriver, l'amitié qui nous lie aux Polonais aidant, à nous faire une place à notre tour. Mais, pour cela, il faut « vouloir ». Cela signifie qu'après avoir dénombré les difficultés, il ne faut pas en rester là ; il faut s'y attaquer et les résoudre.

Le change est la première. Il paraît tout simple que les Polonais achètent en marks allemands, plutôt qu'en francs français, les produits qu'ils ne fabriquent pas chez eux. N'est-il pas simple également qu'ils vendent en France, plutôt qu'en Allemagne, pour recevoir des francs au lieu de marks ? N'est-il pas naturel que les pouvoirs publics des deux pays s'évertuent à favoriser ces échanges, auxquels le seigle, le pétrole, le sucre, dès aujourd'hui, le bois et les produits ligneux, les graines de betteraves, certains produits de l'alimentation, à bref délai, serviront de premiers éléments du côté polonais ? N'est-il pas désirable et naturel que le possible et l'impossible soient tentés dans cette voie ? Si l'agriculture polonaise souffre d'une famine d'engrais, comme on le dit ; si l'industrie polonaise ne livre qu'au comptegouttes les machines dont le pays a besoin, vers quel marché doit se porter le premier regard des importateurs ? Et si, par impossible, il ne se portait pas vers les amis des mauvais jours, le gouvernement polonais lui-même ne serait-il pas amené à guider vers l'industrie française ses agriculteurs et ses commerçants ?

Le change, ai-je dit, n'est pas le seul, ni le plus important obstacle. Une profonde connaissance du marché polonais ; des collaborateurs innombrables disséminés dans le pays ; l'ancienneté des relations d'affaires ; l'habitude des mœurs locales ; l'accoutumance des Polonais à certains produits, certaines marques ; tout cela confère à d'autres, à l'Allemagne surtout, une avance énorme, qui ne pouvait pas se perdre tout entière, quoi qu'il advînt, et qui n'est pas perdue.

Mais rien ne résiste à la bonne volonté et au travail, à condition de bien connaître l'effort à faire. Ici, le nôtre se dessine de lui-même.

Premièrement : *étudier* le marché polonais. Ce travail est en cours et fort avancé, depuis trois ans qu'il a été entrepris.

Ensuite, *adapter* à ce marché nos produits et nos méthodes de vente. Cela est plus difficile, mais nous y arriverons.

Enfin, *nous faire connaître*, non par des annonces, du papier, des catalogues (surtout en français), mais par la présence réelle, seule efficace. Une seule machine française en marche dans un village de Galicie ; une charrue ou une batteuse ; un camion ou une automo-

bile, feront une publicité plus efficace que des kilogrammes d'imprimés, d'articles et de correspondance. Les papiers sont nécessaires, certes, encore faut-il que nous prenions la peine de les écrire en polonais : la Pologne mérite cet effort ; d'ailleurs le Français est un polyglotte sans le savoir, contrairement à la légende. Polyglotte et en passe, sur le tard, de devenir globe-trotter, jusqu'où n'irait-il pas ?

A votre tour, messieurs nos amis. Votre tâche est lourde, elle aussi, mais n'êtes-vous pas jeunes et n'avez-vous pas avec vous une alliée précieuse : la confiance ? Avec elle, tout se crée ; sans elle, tout se perd. Il faut prendre la peine de nous connaître, ailleurs que dans nos classiques et vous libérer de l'emprise économique de vos voisins de l'Ouest et du Sud. Les pays de monoculture, vous le savez mieux que nous, sont sujets à de terribles famines : de même, dans un autre ordre, les pays trop dépendants d'un seul fournisseur. C'est l'étranglement assuré, tôt ou tard. Pour votre bien, divisez-les, ces fournisseurs, vous y gagnerez l'indépendance, la vraie ; que dis-je ? la seule, à notre époque.

Une belle récolte rend, cette année, disponible pour l'exportation plus d'un million de tonnes de seigle polonais. C'est plus de 500 millions de francs disponibles pour les achats à l'étranger, de ce fait seul.

Les bois de Pologne n'ont, pour ainsi dire, pas encore fait leur apparition en Europe Occidentale. Ceux que l'on a vus, en provenance de la région lithuanienne, ont produit une mauvaise impression, uniquement parce que, mal débités, mal séchés, ils étaient gâtés dans les chantiers, dès avant l'embarquement. De ce côté, il y a énormément à travailler, mais les perspectives sont belles... La France ne connaît pour ainsi dire pas les jolis meubles que, sur le versant sud des Carpathes, on fait avec les bois de Galicie et de Bukovine. Nul doute que nous ne devenions acheteurs de bois de Pologne, bruts et ouvrés, si les Polonais le veulent bien.

Je borne ici ces exemples, laissant de côté le pétrole, le sucre et bien d'autres richesses de la Pologne. Mais j'entends déjà les objections : tout cela, c'est l'avenir. Que faire aujourd'hui ? Travailler, tous, commerçants, industriels, hommes d'Etat, à miner les obstacles qui nous séparent. Bien des moyens ont été proposés pour permettre les affaires immédiates, car il faut vivre. Tous ces moyens sont bons ; tous sont imparfaits, comme de juste ; mais les négliger est une faute. Bientôt le traité de commerce franco-polonais va donner une base, longtemps attendue certes, aux échanges commerciaux. Déjà, prenant les devants, des organismes nouveaux s'attaquent aux problèmes les plus urgents. Sans aucun doute, ils y seront aidés par les gouvernements des deux pays, mais c'est sur eux-mêmes qu'ils comptent. La coopération, en Pologne et en France, trouvera les solutions provisoires qui sont le pain de chaque jour des esprits réalistes, et, au fond, la vie même.

En résumé, nous voyons le char des relations commerciales franco-polonaises légèrement embourbé. Il nous faut d'abord réfléchir et

déblayer les ornières ; puis assainir le sol sur lequel avanceront les roues, briser peut-être, avec le pic, certains cailloux qui s'obstinent à les caler dans leur position actuelle. Cela fait, nous allons pousser tous ensemble et le coche sortira du fossé. Alors, tout le monde se félicitera, y compris les mouches, bien entendu.

Etienne TARIS.

---

## LA VIE POLITIQUE

### AFFAIRES INTÉRIEURES

#### INSTITUTION D'UN COMITÉ POLITIQUE.

Une volonté évidente se manifeste dans tous les milieux dirigeants polonais d'accélérer le relèvement du pays en perfectionnant le mécanisme des grands services publics. Un des signes caractéristiques de ces tendances est la création par le conseil des ministres, dans la première décade d'octobre, d'un organisme nouveau qui a reçu le nom de *Comité Politique*.

Ce comité comprend quatre ministres : M. Downarowicz, ministre de l'intérieur ; M. Skirmunt, ministre des affaires étrangères ; M. Michalski, ministre des finances ; M. Steslowicz, ministre des postes. Son objet est de procéder à un examen préalable des questions qui sont de la compétence du gouvernement, de manière à faciliter la tâche du conseil des ministres et à lui permettre de statuer avec plus de célérité sur les questions qui lui seront soumises.

#### LA POLITIQUE FINANCIÈRE DE M. MICHALSKI.

Mais le fait le plus marquant est l'œuvre inaugurée avec une extrême énergie par M. Michalski, le nouveau ministre des finances.

M. Michalski s'est attaqué au problème capital de l'heure, qui est celui de l'assainissement financier et économique. Dès son arrivée au pouvoir, il a entrepris l'élaboration d'un vaste projet de réformes et d'innovations. Ce projet, il l'a exposé à la Diète le 4 octobre. Après avoir exactement défini la situation, il a indiqué les remèdes, qu'il a résumés en trois points : 1° intensification de la production ; 2° réduction des dépenses ; 3° coopération au point de vue administratif des économistes et financiers les plus éminents du pays.

En ce qui concerne le premier point, M. Michalski n'a pas hésité

à réclamer un amendement à la loi du 18 décembre 1919 qui a institué le régime des huit heures de travail quotidien. Il a demandé pour les patrons et ouvriers le droit d'ajouter deux heures supplémentaires à leur travail.

Pour réaliser les compressions de dépenses, M. Michalski a demandé à la Diète d'autoriser le conseil des ministres à opérer immédiatement des modifications notables dans le mécanisme administratif en réduisant le nombre des fonctionnaires de tout ordre.

Enfin, les impôts directs seront tous relevés et le système fiscal réorganisé. Un projet d'impôt national extraordinaire sera présenté prochainement, ainsi qu'un projet concernant les profits de guerre. M. Michalski, avec une fermeté qui a fait grande impression, a déclaré la guerre, du haut de la tribune, à trois ennemis : les nouveaux riches de la guerre, les spéculateurs à la « bourse noire » et les contrebandiers.

« Je veillerai sur eux avec la plus tendre sollicitude. Chaque jour, ces messieurs verront les effets de l'inclination que j'ai à leur endroit, et personne de ceux qui voudraient s'interposer en leur faveur ne trouvera accès auprès de moi. »

Joignant les actes aux paroles, le ministre des finances obtenait du conseil des ministres, à sa réunion du 10 octobre, la suppression de douze automobiles utilisées à Dantzig par les autorités polonaises et une réduction considérable du personnel de la légation de Vienne. Puis il demandait la suppression de la représentation diplomatique à Copenhague et dans d'autres capitales secondaires. Tous les services publics recevaient le mot d'ordre d'une compression rigoureuse de leurs dépenses.

Cette politique courageuse a été accueillie chaleureusement par l'immense majorité du pays. De nombreuses adresses d'encouragement ont été envoyées à M. Michalski. En revanche, certains milieux, sentant leurs intérêts menacés, ont entrepris des intrigues et essayé d'ébranler la position du ministre des finances, dont la retraite prochaine était même annoncée vers le milieu d'octobre. M. Michalski n'a aucunement l'intention de renoncer à sa tâche.

L'idée d'intensifier la production en amendant la loi de huit heures a soulevé l'opposition violente des éléments socialistes et d'autres groupements ouvriers. Au cours de la discussion à la Diète sur le programme de M. Michalski, le leader socialiste Diamand a exposé avec véhémence le point de vue de son parti. Le 14 octobre, une grève de protestation de vingt-quatre heures a été proclamée à Varsovie et des manifestations communistes ont eu lieu devant la Diète.

#### LE STATUT DE LA GALICIE ORIENTALE.

Le parti socialiste a déposé sur le bureau de la Diète, le 21 octobre, une proposition de loi accordant l'autonomie aux parties de la Galicie Orientale où la majorité de la population est ruthène. Le territoire autonome, qui engloberait Lwow (Leopol), aurait une Diète

dans cette ville, en même temps qu'une représentation à la Diète de Varsovie.

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE NONCE PONTIFICAL A VARSOVIE.

Mgr Lauri, archevêque d'Ephèse, le nouveau nonce accrédité par le Saint-Père auprès du gouvernement polonais, est arrivé à Varsovie le 10 octobre. Il a été reçu à la gare par de nombreuses personnalités ecclésiastiques et laïques et par un représentant du ministre des affaires étrangères. Le 14, il a remis, avec le cérémonial habituel, ses lettres de créance au chef de l'Etat.

Une des tâches les plus immédiates du diplomate pontifical est de mener à bout les négociations engagées au sujet de la conclusion d'un concordat entre la République polonaise et le Saint-Siège.

### LE REPRÉSENTANT DE LA POLOGNE A BERLIN.

Le D<sup>r</sup> Madejski, ministre plénipotentiaire, qui est le premier ministre polonais accrédité auprès du gouvernement allemand, a présenté, le 6 octobre, ses lettres de créance au président Ebert. La cérémonie a eu un caractère particulièrement solennel. M. Madejski prononça son discours en polonais, et le président Ebert lui répondit en allemand. Après les discours officiels, où il fut parlé de la nécessité d'une collaboration de tous les Etats civilisés et des relations loyales que doivent entretenir la Pologne et l'Allemagne, le D<sup>r</sup> Madejski eut un entretien particulier avec le président Ebert et le D<sup>r</sup> Rosen, ministre des affaires étrangères.

### LA POLOGNE A LA CONFÉRENCE DE PORTO ROSO.

On sait qu'après de nombreux ajournements, la conférence de Porto Roso doit s'ouvrir le 24 octobre. La mission de représenter la Pologne à cette conférence avait été confiée à M. Okecki, chargé d'affaires à Belgrade. Elle a été confiée, en dernier lieu, au D<sup>r</sup> Marcel Szarota, chargé d'affaires de Pologne à Vienne.

### LES JOURNALISTES ROUMAINS EN POLOGNE.

Les représentants des principaux organes de la presse roumaine sont arrivés en Pologne dans les premiers jours d'octobre. Après avoir visité Poznan, Gniezno, Dantzig, ils ont débarqué à Varsovie le 11 octobre.

Dans l'après-midi du 12, M. Florescu, ministre de Roumanie en Pologne, les a conviés à un thé où ils se sont rencontrés avec leurs collègues de la presse polonaise. Le soir du même jour, M. Skirmunt, ministre des affaires étrangères, offrait un grand dîner en leur honneur. Dans un toast éloquent, il rappela les gloires et les souffrances communes des deux peuples aujourd'hui étroitement associés. M.

Florescu, en lui répondant, indiqua combien il importait à l'amitié et à l'alliance de la Pologne et de la Roumanie que les journalistes roumains puissent désormais faire connaître à leurs compatriotes toutes les ressources morales et matérielles qu'offre la grande nation ressuscitée.

#### LES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC L'UKRAINE SOVIÉTIQUE.

La légation polonaise accréditée auprès de la République ukrainienne des Soviets a quitté Varsovie le 4 octobre, se rendant à Kharkov. A sa tête, se trouvait M. François Pulaski, ministre plénipotentiaire.

D'autre part, le 10 octobre, arrivait à Varsovie M. Szumsky, ministre plénipotentiaire de la République ukrainienne des Soviets, accompagné d'un nombreux personnel diplomatique.

#### L'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE RIGA.

Le travail des différentes commissions chargées de contrôler ou d'effectuer l'application des clauses du traité signé à Riga par la Pologne et la Russie soviétique se poursuit dans des conditions souvent difficiles et parfois périlleuses. Un singulier hasard met de continuel obstacles devant les fonctionnaires polonais. Le colonel Medlikowski, attaché militaire de Pologne à Moscou, et le Dr Rawicz Kolasiński, fonctionnaire de la légation de Pologne, ont été arrêtés, et M. Tchitchérine, en exprimant ses profonds regrets au ministre de Pologne, lui a promis d'ouvrir une enquête sérieuse. Quelques jours après, le 16 octobre, l'avocat Fronckiewicz, secrétaire de la commission polonaise de rapatriement, était assassiné dans le local qu'il occupait à la légation de Pologne. M. Tchitchérine a de nouveau présenté ses très vifs regrets et ordonné une instruction énergique.

Pour demeurer strictement fidèle aux engagements de Riga et ne pas donner prise plus longtemps aux récriminations menaçantes du gouvernement soviétique, la Pologne a dû prendre la décision douloureuse de faire quitter son territoire à quatorze personnalités russes et ukrainiennes poursuivies par la haine de Moscou. La raison d'Etat a dû prendre le pas, en la circonstance, sur les traditions de générosité et d'hospitalité auxquelles la Pologne a toujours été fidèle. La mesure adoptée à contre-cœur par le gouvernement polonais a fait l'objet, le 14 octobre, des délibérations de la commission des affaires extérieures de la Diète. Après une discussion prolongée, à laquelle participa M. Skirmunt, ministre des affaires étrangères, l'assemblée a adopté la résolution suivante :

« 1° La commission des affaires extérieures déclare partager le point de vue du gouvernement, désireux avant tout de maintenir de bonnes relations avec le gouvernement soviétique et de veiller à la stricte exécution du traité de Riga ;

« 2° La commission des affaires extérieures exprime l'avis que, dans l'avenir, le gouvernement devra adopter le principe que les citoyens non polonais persécutés par un des gouvernements étrangers

ne pourront être expulsés de Pologne, en vertu d'un accord avec ces gouvernements, et que le gouvernement polonais ne pourra dorénavant agir sous l'influence d'aucun gouvernement étranger. »

#### LA QUESTION DE WILNO.

Après les dernières délibérations de la Société des Nations, et dans l'attente de la décision relative à la Haute-Silésie, l'affaire de Wilno marque un temps d'arrêt. Le point essentiel demeure en suspens : se décidera-t-on, oui ou non, à demander à la population du pays ce qu'elle veut ? Le général Mokrzecki, président de la commission provisoire qui administre actuellement la Lithuanie Centrale, indiquait dernièrement la nécessité de cette consultation dans une interview qu'il accordait à la presse. La population même de Wilno affirmait de nouveau ses sentiments, le 9 octobre, en célébrant avec éclat l'anniversaire du jour où le général Zeligowski l'a délivrée du joug des Lithuaniens installés quelques mois auparavant par les envahisseurs bolcheviks. Après les différentes cérémonies, le général Zeligowski a reçu un anneau d'or portant cette inscription : « La ville de Wilno à son libérateur. »

Les fonds de propagande réalisent vraiment des merveilles. Ils sont arrivés à convaincre d'assez bons esprits que les Lithuaniens de Kovno étaient chez eux à Wilno après y avoir été amenés dans les fourgons de l'armée rouge, et que le général Zeligowski, natif du pays, proclamé libérateur par l'immense majorité des habitants, n'était qu'un intrus et un agent d'impérialisme. Voici maintenant, par surcroît, que certains journaux entreprennent de nous mettre dans la tête que les Polonais de Lithuanie sont fort heureux et que les quelques Lithuaniens qui habitent le pays de Wilno souffrent des persécutions qui crient vengeance. Nous nous promettons de revenir sur ce sujet, et pièces en main, si la campagne venait à s'accroître.

#### LE RÈGLEMENT DE LA QUESTION SILÉSIEENNE.

Le 12 octobre, le conseil de la Société des Nations a transmis à M. Briand, président du Conseil Suprême, la « recommandation » qui lui avait été demandée au sujet du règlement de la question silésienne.

Dans les jours qui ont suivi, des divergences de vues assez sérieuses se sont révélées concernant l'interprétation du document, l'Angleterre désirant donner un caractère impératif à la partie de la recommandation où étaient prévus des arrangements économiques entre la Pologne et l'Allemagne en Haute-Silésie, tandis que la France prétendait réserver sur ce point la souveraineté des deux Etats intéressés et limiter la « décision » des Alliés au règlement territorial, conformément aux dispositions du traité de Versailles.

Le 19 octobre, la conférence des ambassadeurs s'est mise d'accord sur la procédure à adopter pour la notification aux gouvernements polonais et allemand, et elle a achevé la rédaction du document, en établissant une solidarité entre les décisions territoriales et les déci-



sions économiques. Le traité de Versailles stipulant que les pouvoirs de la haute commission interalliée de Haute-Silésie expireront un mois après la notification à la Pologne et à l'Allemagne de la décision des Alliés, il n'était pas possible, dans un délai aussi court, de réaliser les arrangements économiques prévus par cette décision. On a eu recours, pour tourner la difficulté, au moyen suivant : les gouvernements de Berlin et de Varsovie reçoivent *communication* de la décision des Alliés ; plus tard, quand la commission économique approchera du terme de ses travaux, ils recevront la *notification*, et c'est de ce jour-là que partira le délai d'un mois prévu par le traité de paix.

Dans l'après-midi du 20 octobre, M. Briand, en sa qualité de président de la conférence des ambassadeurs, a adressé aux deux gouvernements de Varsovie et de Berlin, par l'entremise de leurs représentants à Paris, le texte des décisions du Conseil Suprême, accompagné d'une lettre d'envoi. Ces documents offrant une importance primordiale, nous les reproduisons ci-dessous *in-extenso*.

H. G.

---

## LA QUESTION DE HAUTE-SILESIE

Nous donnons ci-après le texte :

1° De la recommandation adoptée, dans sa séance du 12 octobre 1921, par le conseil de la Société des Nations, au sujet de la question de Haute-Silésie ;

2° De la lettre adressée, le 20 octobre 1921, par M. Aristide Briand, président du conseil, ministre des affaires étrangères de France, en qualité de président de la conférence des ambassadeurs, à l'ambassadeur d'Allemagne et au ministre de Pologne à Paris ;

3° Des décisions des principales puissances alliées et associées ;

4° De la lettre, en date du 24 octobre 1921, par laquelle le ministre de Pologne à Paris fait connaître à M. Aristide Briand que le gouvernement polonais accepte les décisions des principales puissances alliées et associées.

### 1° RECOMMANDATION DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

« Le conseil de la Société des Nations a été saisi de la question de Haute-Silésie par une lettre en date du 12 août, signée par M. Briand, au nom du conseil suprême des principales puissances alliées.

Cette communication annonçait la décision prise par le conseil suprême, « par application de l'article 11, paragraphe 2, du pacte,

de soumettre au conseil de la Société des Nations les difficultés que présente la fixation de la frontière entre l'Allemagne et la Pologne en Haute-Silésie, et de lui demander de vouloir bien lui faire connaître la solution qu'il recommande sur le tracé de la ligne qu'il appartient aux principales puissances alliées et associées d'établir ».

Dans une note sur l'historique de la question, datée du 24 août, M. Briand ajoutait que « chacun des gouvernements représentés au conseil suprême s'était, au cours de la délibération, solennellement engagé à accepter la solution qui serait recommandée par le conseil de la Société des Nations ».

Le conseil a décidé, dans sa séance du 29 août, d'accepter cette invitation. Il a consacré au grave problème qui lui a été soumis de longues délibérations et des études approfondies. Il s'est efforcé d'interpréter fidèlement et dans un esprit d'équité les dispositions du traité de Versailles, relatives à la Haute-Silésie. Le conseil s'étant assigné pour devoir de rechercher avant tout une solution conforme au vœu des populations, tel qu'il s'est exprimé par le plébiscite, en tenant compte de la situation géographique et économique des localités, a été amené à conclure à la nécessité de diviser la région industrielle de la Haute-Silésie. En raison de la distribution géographique des populations et du mélange des éléments ethniques, toute division de cette région devait avoir pour conséquence l'obligation de laisser des deux côtés de la ligne des minorités assez considérables et de disjointre des intérêts importants.

Dans ces conditions, le conseil a pensé qu'il conviendrait de prendre des mesures qui garantiraient, pendant une période transitoire de réadaptation, la continuité de la vie économique dans cette région, à laquelle la densité de la population, le nombre des établissements, le réseau serré des voies de communications donnent le caractère d'une vaste agglomération. Il a pensé qu'il conviendrait également d'aviser à la protection des minorités.

Tels sont les principes généraux qui ont dominé l'esprit du conseil.

Le conseil a examiné attentivement diverses solutions tendant à exprimer fidèlement et loyalement les résultats du plébiscite.

Il a reconnu que les solutions basées sur des calculs de proportion conduisent à des résultats qui constitueraient une injustice pour l'une ou l'autre partie, et il a recherché un système dont l'application attribue à chaque Etat un nombre de votants qui ne s'écarte pas sensiblement du total des suffrages émis en sa faveur, et en même temps égalise et réduit les minorités dans toute la mesure possible.

En s'inspirant de ces considérations et des considérations géographiques et économiques que mentionne le traité, le conseil est arrivé à la conclusion que la solution la plus équitable serait obtenue par un tracé dont il a décidé à l'unanimité de recommander l'adoption, et dont la description est donnée dans l'annexe n° 1.

Les mesures que le conseil estime nécessaires pour assurer la continuité de la vie économique et sociale en Haute-Silésie et réduire au

minimum les inconvénients de la période de réadaptation tendent principalement à :

Conservé pour un certain temps aux industries du territoire séparé de l'Allemagne leurs anciens marchés et leur mesurer les fournitures indispensables en matières premières et en produits fabriqués ; éviter les troubles économiques que provoquerait la substitution immédiate du mark polonais au mark allemand comme seule monnaie légale dans le territoire attribué à la Pologne ; éviter que le fonctionnement des chemins de fer qui desservent la Haute-Silésie ne soit affecté par le déplacement de la frontière politique ; régler la fourniture d'eau et d'électricité ; maintenir la liberté de circulation des personnes à travers la nouvelle frontière ; garantir le respect de la propriété privée ; garantir aux ouvriers, autant que possible, qu'ils ne perdent pas dans la fraction du territoire attribué à la Pologne les avantages que leur assuraient la législation sociale allemande et leur organisation syndicale ; enfin, assurer la protection des minorités, selon le principe d'une réciprocité équitable.

La solution de ces problèmes devrait être assurée par des arrangements réalisés sous la forme d'une convention générale entre l'Allemagne et la Pologne. Le traité de Versailles a prévu en plusieurs cas analogues des conventions de ce genre. En ce qui concerne la Haute-Silésie, le traité a réglé certaines questions par des dispositions expresses.

L'article 92 stipule d'autre part que « des conventions ultérieures régleront toutes questions qui ne seraient pas réglées par le présent traité et que pourrait faire naître la cession dudit territoire ».

La conclusion entre les parties d'une convention générale ayant pour effet de placer la Haute-Silésie, pendant la période de transition, sous un régime spécial, paraît répondre aux intentions déjà exprimées par les Etats intéressés. En effet, l'Allemagne aussi bien que la Pologne ont déjà envisagé la création, pour cette région, d'institutions particulières.

En vue de faciliter la préparation et de veiller à l'exécution des mesures transitoires qui viennent d'être résumées et qui devraient être incorporées dans une convention générale, le conseil estime qu'il est nécessaire d'instituer une commission composée en nombre égal d'Allemands et de Polonais de Haute-Silésie, et d'un président d'une autre nationalité qui pourrait être désigné par le conseil de la Société des Nations. Cette commission pourrait être dénommée « Commission mixte de Haute-Silésie ». Elle serait essentiellement un organe de surveillance.

D'autre part, il serait également utile d'instituer un tribunal arbitral chargé de statuer sur tous différends d'ordre privé que pourrait soulever l'application des mesures transitoires.

Tous différends relatifs à l'exécution et à l'interprétation de la convention générale devront être réglés conformément aux stipulations de cette convention et, éventuellement, au pacte de la Société des Nations.

Un certain temps s'écoulera avant que le régime transitoire prévu ci-dessus puisse être définitivement arrêté et mis en vigueur. Il appartient aux principales puissances alliées de prendre toutes mesures nécessaires en vue de cette période préliminaire.

Une commission de délimitation devra fixer sur le terrain le tracé de la frontière. Le soin de prendre les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre pendant cette période transitoire incombera à la commission interalliée actuellement en fonctions.

Enfin, il importe de nommer sans délai la commission mixte prévue plus haut, afin que celle-ci puisse prêter son concours à la commission interalliée qui prendra, en tenant compte du paragraphe 6 de l'annexe à l'article 88 du traité de Versailles, les mesures destinées à préparer le passage de l'état actuel au régime transitoire.

Le conseil de la Société des Nations a l'honneur de transmettre au conseil suprême un rapport annexe comprenant un exposé des principes qui, selon le conseil, doivent servir de base à la convention générale entre les parties.

Un deuxième rapport annexe traite, dans le même esprit, les problèmes de nationalité, de domicile et de protection des minorités, dont la solution constitue une partie essentielle du maintien de la vie économique en Haute-Silésie.

Le conseil considère les propositions ci-dessus relatives aux conditions économiques comme formant un tout. Dans son ensemble, après que les précisions nécessaires y auront été apportées, le conseil a la conviction que ce projet sauvegardera les intérêts de la population, les sacrifices qu'il exige de chacun des gouvernements étant compensés par les garanties qu'il apporte en faveur de ses ressortissants passant sous une autre souveraineté.

En ce qui concerne la constitution des organes prévus, comme pour tout ce qui facilitera la réalisation du programme, le conseil de la Société des Nations reste entièrement à la disposition du conseil suprême. »

Suivent trois documents relatifs à la ligne frontière, aux mesures transitoires concernant la vie économique, aux minorités, que le conseil suprême reproduit dans ses décisions.

2° LETTRE DE M. ARISTIDE BRIAND AUX GOUVERNEMENTS ALLEMAND  
ET POLONAIS.

« J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la dé-

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la décision prise à la date du 20 octobre par la conférence des ambassadeurs, agissant au nom et par mandat spécial de l'empire britannique, de la France, de l'Italie et du Japon, signataires avec les Etats-Unis d'Amérique, comme principales puissances alliées et associées, du traité de paix de Versailles.

Lesdites puissances ont, en application du traité de paix, recher-

ché une solution conforme au vœu des populations tel qu'il s'est exprimé par communes dans le plébiscite et tenant compte de la situation géographique et économique des localités. Elles ont été amenées ainsi, après avoir pris l'avis du conseil de la Société des Nations, à diviser la région industrielle de la Haute-Silésie. En raison de la distribution géographique des populations et du mélange des éléments ethniques, toute division de cette région devait avoir pour conséquences l'obligation de laisser, des deux côtés de la ligne frontière, des minorités assez considérables et de disjoindre des intérêts importants.

Dans ces conditions, la décision prise comporte des mesures destinées à garantir, dans l'intérêt commun, la continuité de la vie économique en Haute-Silésie ainsi que la protection des minorités.

Le gouvernement (allemand ou polonais) doit d'ailleurs se rendre clairement compte que les puissances alliées considèrent que leur décision constitue un tout dont elles sont fermement résolues à faire observer les différentes parties.

Au cas où les gouvernements intéressés, ou l'un d'entre eux, se refuseraient pour une raison quelconque à accepter tout ou partie de la décision, ou témoigneraient par leur attitude qu'ils s'efforcent de faire obstacle à sa loyale exécution, les gouvernements alliés, considérant, dans l'intérêt de la paix générale, la nécessité de voir établi le plus rapidement possible le régime prévu, se réservent de prendre toutes mesures qu'ils jugeront opportunes pour assurer le plein effet de leur décision. »

A. BRIAND.

### 3° DÉCISIONS DES PRINCIPALES PUISSANCES ALLIÉES ET ASSOCIÉES.

« L'Empire Britannique, la France, l'Italie et le Japon, signataires avec les Etats-Unis d'Amérique, comme principales puissances alliées et associées du traité de paix de Versailles ;

Considérant qu'aux termes de l'article 88, dernier alinéa du traité de paix de Versailles, il leur appartient de fixer dans la partie de la Haute-Silésie soumise au plébiscite la ligne frontière entre l'Allemagne et la Pologne en conséquence dudit plébiscite ;

Considérant que, le 20 mars 1921, il a été procédé au vote dans les conditions prévues par l'annexe audit article ;

Considérant qu'en présence des résultats du vote déterminé par communes, ainsi que de la situation géographique et économique des localités, la cession des territoires dont il s'agit fait naître certaines questions qu'il importe de régler.

Après avoir pris l'avis du conseil de la Société des Nations,

Décident :

I. — La frontière entre l'Allemagne et la Pologne dans la partie de la Haute-Silésie décrite à l'article 88 du traité de Versailles est définie comme il suit :

La frontière suit l'Oder, depuis le point où ce fleuve pénètre en Haute-Silésie jusqu'à la hauteur de Niobotschau ;

De là, elle se dirige vers le nord-est en laissant en territoire polonais les communes de Hohenbirken, Wilhelmstal, Raschütz, Adamowits, Bogunitz, Lissok, Summin, Zwenowitz, Chuallenezütz, Ochojetz, Wileza (haut et bas), Kriowald, Knurow, Gieraltowitz, Priesitz, Makoschau, Kunsendorf, Pauladork, Ruda, Orzegow, Schloeiengrube, Hohenlindo, et en laissant en territoire allemand les communes d'Ostrog, Markowitz, Babitz, Gurek, Stedöll, Nioderdorf, Pilchewitz, Nieworowitzer, Hammer, Nieborowitz, Schœnwald, Ellguth, Zabrze, Sosniza, Nathosdorf, Zaborze, Biskupitz, Bobrok, Schomberg ;

De là, la frontière passe entre Rossberg (à l'Allemagne) et Birkenhain (à la Pologne).

De là, elle se dirige vers le nord-ouest en laissant en territoire allemand les communes de Karf, Niechowitz, Stellarzowitz, Friedrichewille, Ptakowitz, Lariesshof, Miedar, Hanujok, Neudorf-Tworog, Kottenlust, Petempa, Keltsch, Zawadski, Pluder-Petershof, Klein, Lagiownik, Skrsidlowitz, Gwesdzian, Dzielna, Cziasnau, Sorowski, et en laissant en territoire polonais les communes de Scharley, Radzionkau, Trockenberg, Neu-Repten, Alt-Repten, Alt-Tarnowitz, Rybna, Piassetzna, Boruschowitz, Nikoleska, Drathhammer, Bruschnik, Wustenhammer, Kkottok, Koschmieder, Pawenkau, Spiegelhof (Gutsbezirk), Gress-Lagiownik, Glinitz, Kochtschutz, Lissau.

De là vers le nord-ouest, la frontière coïncide avec l'ancienne frontière entre l'Allemagne et la Russie jusqu'à son point de rencontre avec la frontière entre l'Allemagne et la Pologne, telle qu'elle est décrite à l'article 27 du traité de Versailles.

La commission de délimitation prévue par l'article 87 du traité de Versailles tracera la frontière sur place. Elle commencera immédiatement ses travaux.

II. — Les gouvernements allemand et polonais concluront dans le plus bref délai possible, et par application de l'article 92, dernier alinéa, du traité de paix, une convention à l'effet de consacrer les dispositions suivantes :

a) *Chemins de fer.* — Le régime des chemins de fer et tramways appartenant à des intérêts privés ou à des communes restera réglé par leurs concessions en ce qui concerne leurs droits et leurs obligations. L'unité de l'exploitation du réseau de la Schlesische Kleinbahn Aktiengesellschaft sera maintenue pendant quinze ans.

Pour les chemins de fer de l'Etat allemand à voie étroite et à voie normale, il sera organisé, dans le territoire plébiscité, pour une période de quinze ans, un régime d'exploitation mixte. Les quantités de matériel roulant attribuées au territoire plébiscité seront fixées conformément à l'article 371 du traité de Versailles.

Les tarifs seront uniformes. Conformément à l'article 365 du traité de Versailles, tout tarif spécial en vigueur entre le territoire allemand

et un point du territoire plébiscité s'appliquera à tout le territoire plébiscité.

Le bénéfice de tout tarif spécial en vigueur sur le territoire plébiscité s'étendra aux marchandises de même nature en provenance ou à destination de la Pologne, de l'Allemagne ou de tout autre pays.

Les horaires seront réglés d'après les besoins de l'industrie et les arrêts imposés aux trains ouvriers franchissant la frontière seront aussi réduits que possible.

Le service des assurances sociales et assurances d'Etat au bénéfice des agents du réseau silésien sera à la charge de ce réseau.

Il sera établi pour l'exploitation du réseau une comptabilité unique comprenant toutes les recettes et toutes les dépenses y compris les frais d'entretien de la voie et du matériel, et les versements au fonds de renouvellement. Les dépenses pour travaux nouveaux feront l'objet d'un compte spécial et seront supportées par l'Etat sur le territoire duquel ils seront exécutés.

Les bénéfices ou le déficit seront répartis entre les deux pays, en proportion de la longueur des lignes appartenant à chacun d'eux et de l'importance du trafic.

b) *Eau et électricité.* — En tant que le territoire renfermant les réseaux d'eau existants ne sera pas attribué en entier à l'un des deux pays, et faute d'entente spéciale entre les parties, les réseaux existants seront maintenus. Il sera constitué à cet effet une servitude réciproque. Les réserves d'eau de la région de Tarnowitz et d'Olkucz seront mises à la disposition de tout le territoire haut-silésien dans des conditions équitables. L'activité actuelle des « Oberschlesische Elektrizitätswerke » sera maintenue pendant trois ans. L'Etat polonais pourra ensuite racheter la centrale de Chorzow et le réseau qui en dépend.

La société aura, tant qu'une entreprise polonaise ne sera pas constituée, à fournir, dans des conditions égales, l'électricité dans les deux parties du territoire.

c) *Régime monétaire.* — Pendant une période qui ne dépassera pas quinze ans, le mark allemand restera la seule unité monétaire légale dans le territoire plébiscité.

Les deux gouvernements pourront, d'un commun accord, décider de modifier ce régime avant l'expiration de cette période. A défaut d'entente entre les deux gouvernements et dans le cas où une modification du système monétaire deviendrait nécessaire, il appartiendra à la commission mixte prévue ci-dessous de fixer la date à partir de laquelle le mark allemand cesserait d'être la seule unité monétaire légale.

d) *Service postal.* — Pendant la période où le régime monétaire allemand sera maintenu dans la zone polonaise, les taxes postales, télégraphiques et téléphoniques devront être établies en monnaie allemande.

e) *Régime douanier.* — La frontière douanière sera reportée à la nouvelle frontière politique aussitôt que celle-ci aura été établie.

La loi douanière et les tarifs douaniers allemands et polonais seront appliqués avec les exceptions suivantes :

1° Pendant une période de six mois, les marchandises venant d'autres pays à destination du territoire plébiscité, qui auront acquitté les droits d'entrée à la frontière allemande ou polonaise avant la date du partage de la Haute-Silésie, passeront la frontière en franchise ;

2° Pendant une période de quinze années, les produits naturels, originaires et en provenance de l'une des deux zones du territoire plébiscité, destinés à être consommés ou utilisés dans l'autre zone, franchiront la frontière en franchise ;

3° a) Pendant une période de six mois, les produits bruts, demi-bruts et demi-fabriqués des établissements industriels de l'une des deux zones du territoire plébiscité, destinés à être utilisés ou transformés dans les établissements industriels de l'autre zone, franchiront la frontière en franchise. Les autorisations délivrées pour l'entrée de ces produits devront mentionner les établissements expéditeurs et destinataires ;

b) Pendant une période de quinze ans, les produits bruts, demi-bruts et demi-fabriqués, originaires et en provenance des établissements industriels d'une des deux zones du territoire plébiscité, destinés à être transformés dans les établissements industriels de l'autre zone, franchiront la frontière en franchise lorsqu'ils devront être réimportés dans leur pays d'origine. Les autorisations délivrées pour l'entrée de ces produits devront mentionner les établissements expéditeurs et destinataires ;

4° Conformément à l'article 268 du traité de Versailles, les produits naturels ou fabriqués originaires et en provenance de la zone polonaise du territoire plébiscité seront reçus à leur entrée sur le territoire allemand en franchise de tout droit de douane pendant une période de trois années. Le délai de trois ans courra à partir de la notification du tracé de la frontière à l'Allemagne et à la Pologne.

En ce qui concerne le régime d'exportation, les deux pays s'obligent à faciliter, pendant une période de quinze ans, l'exportation de leurs territoires respectifs des produits indispensables pour l'industrie de l'une ou de l'autre zone du territoire plébiscité, en fournissant les licences d'exportation nécessaires et en autorisant l'exécution des contrats passés entre particuliers, étant entendu que les droits d'entrée seront payés par ces produits à leur importation sur le territoire allemand ou sur le territoire polonais, sauf les exceptions prévues aux paragraphes précédents.

Toute disposition concernant le régime douanier sur la nouvelle frontière polono-allemande en Haute-Silésie qui ne serait pas l'application des principes exposés ci-dessus, serait considérée comme ayant le caractère d'un accord commercial ordinaire entre la Pologne et l'Allemagne.

f) *Charbons, produits miniers.* — Conformément à l'article 90 du traité de Versailles, la Pologne autorisera, pendant une période de quinze ans, à partir de l'attribution définitive du territoire, l'exportation



lation en Allemagne des produits des mines de la zone polonaise du territoire plébiscité.

En ce qui concerne le charbon, il sera tenu compte, pour l'application de cet article, des dispositions des différents traités de paix, des décisions et accords internationaux entre l'Allemagne, la Pologne et les pays intéressés directement ou indirectement à l'importation des charbons de la Haute-Silésie, comportant des obligations en matière de charbons pour l'Allemagne et pour la Pologne.

L'Allemagne autorisera, pendant une période de quinze ans, l'exportation dans la zone polonaise du territoire plébiscité des produits des mines de son territoire dans les conditions prévues à l'article 90 du traité de Versailles. Les quantités de produits miniers auxquelles s'appliquera cette disposition seront calculées sur la moyenne des échanges des années de 1911 à 1913.

g) *Syndicats d'employeurs et d'employés.* — Les gouvernements allemand et polonais reconnaîtront, pour une période de quinze ans, les syndicats d'employeurs et d'employés qui fonctionnent dans le territoire plébiscité. Ces syndicats pourront conclure des contrats collectifs pour l'ensemble du territoire plébiscité.

h) *Assurances sociales.* — Le transfert des fonds des assurances sociales et des assurances d'Etat allemand à la Pologne, pour ce qui concerne la partie de la Haute-Silésie qui lui est attribuée, devra avoir lieu conformément aux dispositions et aux conditions de l'article 312 du traité de Versailles.

Les bénéficiaires des institutions d'assurances sociales ou d'assurances d'Etat recevront toutes les indemnités et pensions qui leur ont été garanties.

Le gouvernement polonais créera, dans le plus bref délai, des organes d'assurances et de juridiction administrative et contentieux spéciaux pour la zone polonaise.

Les caisses locales, soit dans la zone polonaise, soit dans l'ensemble du territoire plébiscité (Oberschlesischer Kampfschaftsverein, Oberschlesischer Berganhilfskasse, etc.), seront maintenues pour une période de quinze ans, à moins que les deux gouvernements ne se mettent d'accord pour les diviser plus tôt.

i) *Circulation.* — Pendant quinze ans, tout habitant régulièrement domicilié dans le territoire plébiscité ou y ayant une occupation régulière ou professionnelle recevra gratuitement une carte de circulation qui lui permettra de traverser la frontière sans autre formalité.

j) *Dispositions générales.* — Les dispositions en vigueur sur le territoire plébiscité, notamment en matière minière, industrielle ou commerciale, ou en matière de législation du travail, y compris le système d'inspection, resteront en vigueur dans la partie du territoire plébiscité qui sera attribuée à la Pologne, jusqu'à ce que la Pologne ait établi, dans ces matières, des dispositions applicables dans l'ensemble de son territoire et pouvant leur être substituées, étant entendu cependant que la Pologne aura le droit d'introduire

dans la zone silésienne-polonaise les modifications que l'Allemagne jugera bon d'adopter sur son territoire.

Sans préjudice des dispositions de l'article 256 du traité de paix, ces deux pays reconnaîtront et respecteront les droits de toute nature et notamment les concessions et privilèges acquis avant la date du partage par des particuliers, des sociétés ou d'autres personnes morales, dans le territoire qui leur sera attribué.

La Pologne renoncera pendant quinze ans au bénéfice des articles 92 et 297 en ce qui concerne l'expropriation d'établissements industriels, mines ou gisements, sauf, si, de l'avis de la commission mixte, cela est indispensable pour assurer le maintien de l'exploitation.

Tout différend entre le gouvernement allemand et le gouvernement polonais qui se produirait pendant une période de quinze ans au sujet d'une mesure législative adoptée par l'un des deux pays touchant le régime des sociétés ou entreprises industrielles ou commerciales qui limiterait, d'une manière contraire à l'équité, la liberté de ces sociétés ou entreprises en ce qui concerne la nationalité de leur personnel, de leurs administrateurs ou de leurs capitaux, pourra être déferé par le gouvernement intéressé au conseil de la Société des Nations dont les deux gouvernements s'engagent à accepter la décision.

Les deux pays peuvent d'un commun accord modifier ou abolir toutes les dispositions du régime transitoire.

k) *Droits de nationalité et de domicile et de protection des minorités en Haute-Silésie.* — Les questions de nationalité des personnes domiciliées, à la date de l'attribution définitive du territoire de la Haute-Silésie, dans la partie attribuée à la Pologne seront réglées conformément à l'article 91 du traité de paix de Versailles et aux articles 3, 4, 5 et 6 du traité du 28 juin 1919 entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire Britannique, la France, l'Italie et le Japon d'une part et la Pologne d'autre part.

Toutes les personnes domiciliées, à la même date, dans cette partie du territoire, et qui auront exercé le droit d'option pour la nationalité allemande conformément à l'article 91 du traité de paix de Versailles sans se servir de la faculté de transporter leur domicile en Allemagne dans les douze mois qui suivront l'exercice du droit d'option, ainsi que les personnes mentionnées dans le paragraphe 2 de l'article 91 du traité de Versailles, doivent avoir le droit de conserver leur domicile en Pologne pendant quinze ans à partir de la date de l'attribution définitive du territoire.

Les Polonais ressortissants allemands, âgés de plus de 18 ans et domiciliés, à la date de l'attribution définitive du territoire, dans la partie attribuée à l'Allemagne, auront la faculté d'opter pour la nationalité polonaise dans les deux ans à partir de cette date, conformément à l'article 91 du traité de paix de Versailles.

Les Polonais domiciliés, à la même date, sur les territoires de la Haute-Silésie reconnus comme faisant définitivement partie de l'Al-

Allemagne doivent avoir le droit de conserver leur domicile en Allemagne pendant quinze ans, à partir de cette date. Cette règle doit s'appliquer aux Polonais ressortissants allemands ayant opté pour la nationalité polonaise, conformément à l'article 91 du traité de paix de Versailles, aussi bien qu'aux nationaux polonais qui n'ont pas été ressortissants allemands.

Le traité concernant la protection des minorités, etc., conclu le 28 juin 1919 entre les Etats-Unis d'Amérique, l'empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, d'une part, et la Pologne, d'autre part, est applicable sur la partie de la Haute-Silésie reconnue comme faisant définitivement partie de la Pologne. L'équité, ainsi que le maintien de la vie économique dans la Haute-Silésie, demandent que le gouvernement allemand soit tenu d'accepter, au moins pour la période transitoire de quinze ans, à dater de l'attribution définitive du territoire, des stipulations correspondant aux articles 1, 2, 7, 8, 9 (alinéas 1 et 2), 10, 11 et 12 dudit traité, pour ce qui concerne la partie de la Haute-Silésie reconnue comme faisant définitivement partie de l'Allemagne.

Les stipulations de l'accord qui sera conclu entre les gouvernements allemand et polonais en vue de la mise en pratique des principes ci-dessus énoncés constituent des obligations d'intérêt international pour l'Allemagne et pour la Pologne, et seront placées sous la garantie de la Société des Nations de la même façon que les stipulations du traité du 28 juin 1919.

Toute pétition individuelle ou collective de la part des habitants de la Haute-Silésie au conseil de la Société des Nations, relative à ces stipulations ou à l'exécution des conditions du traité du 28 juin 1919, dans la mesure où ces stipulations affectent des personnes appartenant à des minorités de race, de religion, de langue, sera envoyée au gouvernement sur le territoire auquel les pétitionnaires sont domiciliés. Ce gouvernement sera tenu de la transmettre, avec ou sans commentaire, au conseil de la Société des Nations pour examen.

Afin de veiller à l'exécution de ces mesures, il sera institué :

1° Une commission mixte de Haute-Silésie, composée de deux Allemands et de deux Polonais originaires de Haute-Silésie et d'un président d'une autre nationalité, désigné par le conseil de la Société des Nations ;

2° Un tribunal arbitral chargé de statuer sur tous différends d'ordre privé que pourrait soulever l'application de la convention visée ci-dessus. Ce tribunal sera composé d'un arbitre désigné par le gouvernement allemand et d'un arbitre désigné par le gouvernement polonais. Le conseil de la Société des Nations sera prié de désigner le président de ce tribunal.

Tous différends relatifs à l'exécution et à l'interprétation de la convention devront être réglés conformément aux stipulations de cette convention.

III. — Le régime conventionnel prévu à l'article II ci-dessus sera négocié par un plénipotentiaire allemand et un plénipotentiaire po-

lonais, sous la présidence d'une personne désignée par le conseil de la Société des Nations et qui départagera les parties en cas de désaccord entre elles.

Les gouvernements allemand et polonais sont invités à faire connaître aux principales puissances alliées, dans les huit jours à dater de la présente décision, le nom du plénipotentiaire que chacun d'eux désigne pour négocier, dans les conditions indiquées à l'alinéa précédent, la convention relative aux questions économiques et à la protection des minorités, qui devra être établie sur les bases fixées par l'article 11. Dès que les plénipotentiaires auront été désignés, il appartiendra au président de les convoquer en tel lieu qu'il jugera convenable.

IV. — Aussitôt que les principales puissances alliées jugeront que la commission de délimitation a réalisé sur le terrain une fixation suffisamment précise de la frontière décrite à l'article premier, et que les négociations prévues à l'article 3 auront abouti à l'adoption d'un régime conventionnel conformément à l'article 2, la commission de plébiscite fera aux gouvernements allemand et polonais, la notification prévue par les alinéas 1 et 2 du paragraphe 6 de l'annexe à l'article 88.

V. — Les gouvernements allemand et polonais sont invités à désigner dans les huit jours leurs délégués à la commission mixte prévue à l'article 2, 1°. La commission mixte sera immédiatement constituée pour prêter son concours à la commission interalliée, en vue de l'adoption des mesures destinées à préparer le passage de l'état actuel au régime transitoire.

VI. — La présente décision sera officiellement communiquée à la commission de plébiscite, ainsi qu'aux gouvernements allemand et polonais. »

HARDINGE OF PENHURST, JULES CAMBON, BONIN, K. ISHII.

4° ACCEPTATION DU GOUVERNEMENT POLONAIS.

Paris, le 24 octobre 1921.

« Par sa lettre en date du 20 octobre courant, Votre Excellence a bien voulu me faire parvenir le texte de la décision prise à la même date par la conférence des ambassadeurs agissant au nom et par mandat spécial des principales puissances alliées et associées dans la question du partage de la Haute-Silésie.

Je n'ai pas manqué de soumettre cette communication ainsi que le document qui y était joint au gouvernement polonais.

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que celui-ci accepte la décision de la conférence des ambassadeurs en date du 20 courant et qu'il a désigné M. Casimir Olszowski, ministre plénipotentiaire, délégué auprès de la Société des Nations, pour négocier, en qualité de plénipotentiaire du gouvernement polonais, le régime conventionnel, prévu à l'article 11 de la dite décision. »

M. ZAMOYSKI.

## LA VIE ÉCONOMIQUE

### I. — PRODUCTION

#### LA PRODUCTION DU SUCRE EN EUROPE.

M. F. O. Licht évalue la production du sucre en Europe, pour 1921-1922, comme suit, comparativement aux résultats des deux campagnes précédentes (valeur en sucre brut) :

	1921-22	1920-21	1919-20
	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Allemagne .....	1.300.000	1.106.000	715.000
Tchécoslovaquie .....	650.000	715.000	507.000
France .....	300.000	338.000	173.000
Hollande .....	330.000	317.000	239.000
Belgique .....	270.000	243.000	147.000
Autriche .....	16.000	14.000	5.000
Hongrie .....	45.000	33.000	11.000
Danemark .....	149.000	137.000	158.000
Suède .....	185.000	164.000	145.000
Italie .....	200.000	122.000	170.000
Espagne .....	140.000	235.000	88.000
Pologne .....	200.000	171.000	140.000
Autres pays, y compris la Russie...	110.000	100.000	120.000
Ensemble :	3.895.000	3.695.000	2.618.000

\*  
\*\*

Nous rappelons que, dans la *Pologne* du 15 octobre 1921, pages 426 et 427, nous avons indiqué, pour chaque établissement polonais intéressé, l'étendue des plantations de betteraves qui lui fourniront la matière première destinée à être travaillée au cours de la campagne sucrière 1921-1922.

Les résultats de la campagne sucrière 1920-1921 en France et en Pologne ont été énoncés dans la *Pologne* du 1<sup>er</sup> mai 1921, pages 550 à 556.

Voir, au surplus, dans la *Pologne* du 1<sup>er</sup> janvier 1921 (pages 12 et 13) et du 15 février 1921 (page 185), les chiffres afférents à la production mondiale du sucre pendant la campagne 1920-1921 ; voir également dans le numéro précité du 1<sup>er</sup> janvier 1921 (pages 14 et suivantes) les renseignements fournis sur l'industrie sucrière polonaise avant les hostilités et sur les dommages infligés par la guerre à cette industrie (Cf. sur la question des dommages, la *Pologne* du 1<sup>er</sup> avril 1921, page 411 et suivantes).

## II. — PRIX

### LE COÛT DE LA VIE EN POLOGNE ET EN FRANCE.

#### a) Pologne.

Une ordonnance du conseil des ministres en date du 17 janvier 1921 a prescrit aux municipalités des villes comptant plus de 25.000 habitants de tenir une statistique des prix ; en vue d'obtenir des bases fixes d'appréciation, on a admis qu'en ce qui concerne les articles suivants, une famille ouvrière de quatre personnes consommait ou utilisait quotidiennement les quantités ci-après :

Pain de seigle bluté.....	1	23	kilogr.
Farine blutée .....	0	25	—
Gruau .....	0	05	—
Pois .....	0	05	—
Pommes de terre.....	2	46	—
Beurre .....	0	04	—
Lait .....	0	75	litre
Fromage blanc .....	0	04	kilogr.
Oufs .....	3		pièces
Lard .....	0	1	kilogr.
Huile de navette .....	0	04	—
Viande de bœuf .....	0	25	—
Sucre .....	0	04	—
Sel .....	0	1	—
Café .....	0	04	—
Charbon .....	6	15	—
Pétrole .....	0	16	—

Aux quantités ci-dessus énoncées, on applique les prix généralement pratiqués dans la localité envisagée.

C'est dans ces conditions qu'on a calculé (Cf. dans *Viribus Unitis* de septembre 1921, l'article de M. Lipinski sur *la cherté dans les villes de Pologne en 1921*) comme il suit, en marks, la dépense quotidienne effectuée à Varsovie par une famille ouvrière de quatre personnes pendant les huit premiers mois de l'année 1921 :

Janvier .....	450	68	marks.
Février .....	544	77	—
Mars .....	575	18	—
Avril .....	551	82	—
Mai .....	573	09	—
Juin .....	648	65	—
Juillet .....	822	69	—
Août .....	973	02	—

La dépense quotidienne du mois d'août se décomposait de la manière suivante, en marks :

Nourriture .....	642	51	marks.
Chauffage, éclairage, blanchissage.....	78	56	—
Logement et déplacements.....	29	15	—
Vêtements .....	199	93	—
Dépenses diverses (achat de journaux, etc.).....	22	87	—
Total :			973 02 marks.

Si l'on ramène à 100 la dépense quotidienne de janvier 1921, on obtient, pour les mois suivants, les valeurs proportionnelles ci-après énumérées :

Janvier .....	100
Février .....	120 87
Mars .....	127 62
Avril .....	122 44
Mai .....	127 16
Juin .....	143 92
Juillet .....	182 54
Août .....	215 90

Les différents éléments composant la dépense quotidienne d'août atteignent, par rapport à janvier, la valeur proportionnelle suivante, les chiffres correspondants de janvier étant, bien entendu, ramenés à 100 :

Nourriture .....	211 22
Chauffage, éclairage, blanchissage.....	202 89
Logement et déplacements.....	185 66
Vêtements .....	250 54
Dépenses diverses .....	186 39

b) *France.*

Les chefs-lieux de départements et les villes de plus de 10.000 habitants sont tenus de constater les variations du coût de la vie. A cet effet, on a admis les consommations annuelles ci-après pour une famille de quatre personnes :

Pain .....	700 kilogr.
Viande .....	200 —
Lard .....	20 —
Beurre .....	20 —
Œufs .....	20 douz.
Lait .....	300 litres
Fromages .....	20 kilogr.
Pommes de terre.....	250 —
Haricots .....	30 —
Sucre .....	20 —
Huile comestible .....	10 —
Pétrole .....	30 litres
Alcool à brûler.....	10 —

A ces quantités on a appliqué les prix unitaires et on a fait la somme des produits partiels. Le total ne correspond pas évidemment à la dépense effective d'une famille, mais sert d'indice pour apprécier la variation d'ensemble des prix des treize denrées considérées.

Pour Paris, on obtient les résultats suivants, d'après le *Bulletin de la Statistique Générale de la France* de juillet 1921 :

Mois	Indice	Augmentation p. 100
Juillet 1914 .....	1.075	0
— 1915 .....	1.288	20
— 1916 .....	1.387	29
— 1917 .....	1.971	83
— 1918 .....	2.210	106
— 1919 .....	2.811	161
— 1920 .....	4.006	273
Janvier 1921 .....	4.404	310
Février .....	4.109	282
Mars .....	3.854	258
Avril .....	3.522	228
Mai .....	3.411	217
Juin .....	3.354	212

**PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS ET DES GAZ MINÉRAUX EN POLOGNE.**

Une ordonnance du ministre de l'industrie et du commerce fixe de la manière suivante, par kilogramme, les prix maxima des produits pétroliers et des gaz minéraux, pour la vente à l'intérieur du pays (1):

	Marks polonais
<i>1° Benzine.</i>	
Jusqu'à 700 .....	150
De 701 à 725 .....	130
De 726 à 750 .....	115
Au-dessus de 750 .....	85
<i>2° Huile de graissage.</i>	
Jusqu'à 4,0 à 20° C .....	60
De 4,1 à 7 à 20° C .....	70
De 7,1 à 12 à 20° C .....	85
De 3,1 à 4 à 50° C .....	105
De 4,1 à 5 à 50° C .....	120
De 5,1 à 6 à 50° C .....	140
De 6,1 à 7 à 50° C .....	160
3° Huile d'auto .....	200
4° Huile d'aviation .....	230
5° Huile d'été Vulcain .....	120
6° Huile d'hiver Vulcain .....	144
7° Naphte raffiné .....	36
8° Gas-oil .....	30
9° Paraffine .....	240
10° Asphalte .....	25
11° Coke .....	30

Pour le pétrole brut, les prix suivants étaient pratiqués dernièrement :

Pétrole de Boryslaw .....	40	marks le kilogramme.
Pétrole de Bitkow .....	52	—
Pétrole de Schodnica et d'Uryca .....	62	—

(1) Voir les prix précédemment en vigueur dans *la Pologne* du 1<sup>er</sup> avril 1921 p. 406 et 407 et du 1<sup>er</sup> juin 1921, p. 699 et 700.



\*  
\*\*

Nous rappelons qu'aux termes d'un arrêté du 13 juin 1921, dont nous avons reproduit le texte dans la *Pologne* du 1<sup>er</sup> août 1921, page 130, tous droits sont supprimés à la sortie du territoire polonais, à l'exception des taxes d'exportation sur le pétrole et sur les produits pétroliers.

Les taxes sont fixées ainsi qu'il suit, en marks, par kilogramme : Pétrole, 5,40 ; essence légère, 9,80 ; essence moyenne, 8,90 ; essence lourde, 7,10 ; paraffine, 10 ; résidus de pétrole, 3 ; asphalte, 2.

#### LES PRIX DES ALCOOLS EN POLOGNE.

Une ordonnance du ministre du Trésor en date du 16 septembre 1921 (*Monitor Polski* du 20 septembre 1921) fixe de la manière suivante les prix des alcools de monopole à partir du 20 septembre 1920 :

	Prix nouveau marks polonais	Prix ancien marks polonais
1 <sup>o</sup> Alcool à 100 degrés, de toute qualité, loco distillerie, récipients fournis par l'acheteur :		
a) Pour les hôpitaux publics et pour les établissements scientifiques .....(le litre)	200	90
b) Pour la fabrication des explosifs et les besoins de l'armée .....(le litre)	100	90
c) Pour la fabrication des eaux-de-vie et des liqueurs.....(le litre)	1.500	540
d) Pour toutes autres utilisations non dénommées ci-dessus .....(le litre)	1.400	500
2 <sup>o</sup> Alcool à 100 degrés, de toute qualité, dénaturé, loco distillerie, récipients fournis par l'acheteur, avec obligation pour ce dernier de fournir le produit nécessaire à la dénaturation :		
Pour la fabrication du vinaigre et autres emplois .....(le litre)	200	75
3 <sup>o</sup> Alcools en récipients (bouteilles):		
a) Alcool à 94 %, en récipients de trois litres, pour institutions, hôpitaux et établissements scientifiques .....(le litre)	615	350
b) Alcool à 94 %, en récipients de 0,6 litre, pur, pour tous emplois.....	830	310
c) Eau-de-vie à 45 %, en récipients de 0,6 litre, pour la consommation.....	410	150
d) Eau-de-vie à 45 %, vendue dans les récipients de l'acheteur.....(par litre de contenu)	640	240

### III. — COMMERCE EXTÉRIEUR

#### RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

##### *France.*

Un décret du 13 octobre 1921 prohibe l'exportation des bâtiments de mer (n<sup>o</sup> 615 du tarif d'entrée).

Un arrêté du ministre des finances, en date du 22 octobre 1921, fixe les conditions dans lesquelles devront être autorisées les exceptions à la prohibition des navires : Les demandes doivent être adressées au sous-secrétariat d'Etat de la marine marchande, qui statue, après avoir pris l'avis du ministre de la marine pour les navires pouvant avoir une valeur militaire.

Sur le vu de ces autorisations, le service des douanes dans les ports délivre un certificat de radiation de la flotte de commerce.

\*  
\*\*

Un arrêté du ministre de l'agriculture, en date du 22 octobre 1921, autorise sans formalités spéciales, mais sous réserve du paiement des droits prévus à l'article premier du décret du 4 août 1920, l'exportation des chevaux, juments, poulains et pouliches, et toutes les races de pur sang, de demi-sang, de trait et de race postière bretonne, sans limitation d'âge, ainsi que l'exportation des baudets, ânes, ânesses, ânon, mules, mulets et muletons.

\*  
\*\*

Un décret du 14 octobre 1921 substitue, en ce qui concerne les droits de douanes applicables à l'importation de certaines marchandises en France, la taxe *ad valorem* ci-après désignée à la taxation spécifique en vigueur :

Désignation des Marchandises	Droits d'entrée	
	Tarif Général	Tarif Maximum
N° 358 du tarif d'entrée	%	%
Vitrifications et émail en masses ou en tubes non coupés et coupés non recuits.....	10	5
Verre filé, boules et corail factice en verre.....	20	10
Perles en verre et autres vitrifications en grains percées ou taillées ; blanches ou de couleur, peintes, dorées ou argentées .....	40	10
Pierres à bijoux, breloques colorées ou non, en verre...	40	10
Fleurs et ornements en perles et porcelaine, mosaïque sur papier.....	40	10
Couronnes ébauchées ou terminées et autres objets en vitrification ou porcelaine, avec ou sans ornement de métaux .....	40	10

\*  
\*\*

Aux termes d'un avis inséré au *Journal Officiel* du 16 octobre 1921, les scories de déphosphoration sont prohibées à la sortie de France à dater du 17 octobre 1921.

Aucune dérogation ne sera accordée, jusqu'à nouvel ordre, à cette prohibition.

\*  
\*\*

Par dérogation générale aux dispositions du décret du 12 juillet 1919, les porcelets du poids maximum de 30 kilogrammes peuvent, jusqu'à nouvel ordre, être exportés ou réexportés de France sans autorisation spéciale.

\*  
\*\*

Par dérogation générale à la prohibition de sortie instituée par le décret du 12 juillet 1919, en ce qui concerne les graines et fruits oléagineux (n° 88 du tarif d'entrée), pourront être exportés jusqu'à nouvel avis, sans autorisation préalable :

1° Les graines oléagineuses indigènes, par expéditions d'un poids au plus égal à 1.000 kilogrammes ;

2° Les faïnes et les noyaux de fruits, sans limitation de poids.

\*  
\*\*

Des autorisations d'exportation pourront être accordées pour les pommes de terre de semence, sous réserve expresse que les expéditions ne comprendront que des colis d'un poids maximum de 34 kilogrammes brut et 30 kilogrammes net, constitués par des emballages en bois ou en osier.

\*  
\*\*

Un décret du 20 octobre 1921 porte à 80 % en tarif général et à 20 % en tarif minimum les droits *ad valorem* perçus, à l'importation en France, sur les outils de mécaniciens : forets hélicoïdaux (mèches américaines) et autres tarauds, coussinets de filières, poinçons et matrices, alésoirs et fraises en une pièce (extrait du n° 537 du tarif douanier).

\*  
\*\*

Un décret du 15 octobre 1921 remplace les droits de douane spécifiques par un droit de 15 % *ad valorem* en tarif général et en tarif minimum, en ce qui concerne le malt (orge germée) entier ou en farine (n° 74 du tarif douanier) à l'importation en France.

\*  
\*\*

Un décret du 26 octobre 1921 fixe à 90 % en tarif général et à 35 % en tarif minimum les droits *ad valorem* perçus, à l'importation en France, sur les compteurs et indicateurs de vitesse, tachymètres, etc., avec ou sans mouvement d'horlogerie, à l'usage des véhicules automobiles, cycles, appareils aériens et embarcations automobiles à moteur électrique ou à explosion, ainsi que les parties et pièces détachées des dits compteurs, indicateurs de vitesse, tachymètres, etc.

#### LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE (1).

L'administration des douanes communique le tableau suivant qui donne les valeurs des marchandises importées et exportées du 1<sup>er</sup> jan-

(1) Voir dans la *Pologne* du 1<sup>er</sup> mars 1921 (p. 284 et 285) et du 15 avril 1921 (p. 462 à 465) la statistique du commerce extérieur de la France pendant l'année 1920.

Nous rappelons d'autre part que, dans la *Pologne* du 15 octobre 1921 (p. 434 à 437), nous avons publié les résultats du commerce extérieur de la Pologne pendant les cinq premiers mois de l'année 1921.

Voir au surplus, dans la *Pologne* du 1<sup>er</sup> juillet 1921 (p. 30 et s.) les renseignements concernant le commerce extérieur de la Pologne pendant l'année 1920 ; voir également dans la *Pologne* du 15 août 1921 (p. 204) et du 1<sup>er</sup> septembre 1921 (p. 259 à 263) les chiffres afférents au premier trimestre de 1921.

vier au 30 septembre 1921, ainsi que la comparaison avec la période correspondante de 1920 (en francs) :

	Neuf 1 <sup>ers</sup> mois 1921	Neuf 1 <sup>ers</sup> mois 1920	Différences pour 1921
<b>Importations :</b>			
Objets d'alimentation.....	4.170.124.000	9.290.798.000	— 5.120.674.000
Matières nécessaires à l'industrie.	7.903.907.000	18.866.432.000	— 10.962.525.000
Objets fabriqués .....	3.759.497.000	9.856.790.000	— 6.097.293.000
Totaux.....	<u>15.833.528.000</u>	<u>38.014.020.000</u>	<u>— 22.180.492.000</u>
<b>Exportations :</b>			
Objets d'alimentation.....	1.383.157.000	1.802.249.000	— 419.092.000
Matières nécessaires à l'industrie.	4.047.880.000	4.512.028.000	— 464.148.000
Objets fabriqués .....	9.581.940.000	12.556.650.000	— 2.974.710.000
Colis postaux .....	849.678.000	776.868.000	+ 72.810.000
Totaux .....	<u>15.862.655.000</u>	<u>19.647.795.000</u>	<u>— 3.785.140.000</u>

La valeur des entrées et sorties de 1921, telle qu'elle ressort du tableau ci-dessus, a encore été calculée — pour des raisons que nous avons déjà indiquées dans la *Pologne* du 15 août 1921, page 202, — d'après les taux d'évaluation qui avaient été fixés pour 1919. Aux importations et exportations des neuf premiers mois de l'année dernière, l'administration des douanes applique, par contre, les taux définitivement établis, il y a quelques mois, pour 1920. A titre d'élément d'appréciation complémentaire, elle communique le poids des produits échangés pendant les périodes envisagées. Voici, par grandes catégories de marchandises, le nombre des tonnes importées et exportées :

	Neuf 1 <sup>ers</sup> mois 1921	Neuf 1 <sup>ers</sup> mois 1920	Différences pour 1921
<b>Importations.</b>			
Objets d'alimentation.....	2.774.294	4.842.808	— 2.068.514
Matières nécessaires à l'industrie ...	20.927.867	29.407.912	— 8.480.045
Objets fabriqués.....	1.104.520	1.904.565	— 800.045
Totaux.....	<u>24.806.681</u>	<u>36.155.285</u>	<u>— 11.348.604</u>
<b>Exportations.</b>			
Objets d'alimentation.....	892.377	839.668	+ 52.709
Matières nécessaires à l'industrie ...	8.357.235	6.707.680	+ 1.649.555
Objets fabriqués .....	1.461.097	1.389.004	+ 72.093
Colis postaux.....	16.984	13.328	+ 1.656
Totaux.....	<u>10.727.693</u>	<u>8.951.680</u>	<u>+ 1.776.013</u>

De ces deux tableaux il résulte que le mouvement général des échanges extérieurs est devenu un peu plus actif pendant le mois de septembre. Les importations, du moins, se présentent en plus-value sensible. Aussi l'excédent des exportations qui s'élevait à 480 millions de francs pour les huit premiers mois de 1921, n'est plus que de 29 millions environ pour les neuf premiers mois. Voici

le montant des entrées et sorties pendant chacun des quatre derniers mois (en milliers de francs) :

	Importations	Exportations
Juin .....	1.723.534	1.750.464
Juillet .....	1.469.117	1.563.055
Août .....	1.731.294	1.725.092
Septembre .....	2.225.679	1.776.653

On voit que les importations, après être tombées au-dessous d'un milliard et demi en juillet, se sont vigoureusement relevées en août, et surtout en septembre. Cette augmentation est particulièrement sensible pour les matières nécessaires à l'industrie. On en a importé, pendant le seul mois de septembre, pour plus de 1.200 millions, alors que la moyenne correspondante des huit mois précédents n'avait été que de 800 millions environ. Même constatation pour le poids des dites matières : les entrées de septembre atteignent 3.900.000 tonnes, tandis que la moyenne des huit mois antérieurs n'avait dépassé que de peu le chiffre de 2 millions de tonnes.

Il y a là un indice évident d'une reprise prochaine des affaires. L'accroissement des importations de matières premières doit, en effet, être considéré comme un symptôme favorable, et cela malgré l'excédent d'entrées d'environ 450 millions de francs qui en a été la conséquence pendant le mois dernier.

Dans l'ensemble, les importations font encore ressortir, en comparaison avec 1920, une diminution de plus de 22 milliards de francs et de plus de 11 millions de tonnes. La cause bien connue de ce recul est la crise commerciale et industrielle.

La valeur des exportations reste inférieure de 3 milliards 785 millions au chiffre correspondant de 1920, mais leur poids continue de faire ressortir une augmentation qui, par rapport à l'année dernière, est de 1.776.003 tonnes.

L'administration des douanes communique, en outre, la valeur et le poids des produits importés et exportés pendant les neuf premiers mois de 1913. Par suite de la dépréciation de notre monnaie, les valeurs de 1921 apparaissent en forte augmentation : celle-ci est de 9 milliards 711 millions pour les importations et de 10 milliards 844 millions pour les exportations. Les quantités de marchandises échangées sont, par contre, en diminution, par rapport à 1913, de près de 8 millions de tonnes, ou de 25 %, pour les entrées, et de près de 5 millions de tonnes, ou de 30 %, pour les sorties. De grands efforts restent à accomplir, on le voit, pour que le mouvement réel des échanges de la France redevienne ce qu'il était avant la guerre.

#### IV. — QUESTIONS FINANCIÈRES

##### LE PROGRAMME FINANCIER ET ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT POLONAIS.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans la *Pologne* du 15 octobre 1921 (page 439), M. Michalski, ministre des finances, a exposé à la Diète, au cours de la séance du 4 octobre 1921, son programme financier et économique.

Nous donnons ci-après, d'après *Monitor Polski* du 5 octobre 1921, une analyse plus étendue de cet important discours (1).

M. Michalski commence par tracer un tableau de la situation financière du pays, « placé, dit-il, devant l'alternative ou de sombrer définitivement ou de se relever par les efforts réunis de la nation toute entière, aidée avant tout par la Diète ». Jusqu'à présent, les prévisions budgétaires ont toujours été présentées à la Diète trop tard, ce qui fait qu'on ne possède véritablement aucun renseignement véridique sur la situation financière du pays. Il n'y a de certain que ceci : le déficit pour l'année 1919 a été de 6.706 millions ; il s'est élevé à 52.800 millions pour l'année 1921 ; il a été, pour les premiers huit mois de 1921, porté à 103 milliards et, par suite du renchérissement exorbitant du coût de la vie, ce déficit, pour l'année entière, ne sera pas inférieur à 180 milliards. Quant aux dettes à l'étranger, elles se sont élevées, au 30 septembre 1921, à 3 milliards 30 millions de francs français.

Au surplus, il n'existait, jusqu'à présent, aucun plan économique, aucune responsabilité pour la mise en exécution du budget. En ce qui concerne l'année courante 1921, on trouve comme contre-partie des dépenses qui s'élevaient à 101 milliards, des revenus qui ne dépassent pas 11 milliards. On est donc amené à déclarer ouvertement que la Pologne dépense 10 fois plus que ne devraient lui permettre ses revenus.

De plus, la dépréciation de la monnaie nationale complique la situation : elle entrave les relations avec l'étranger, notamment pour les achats de matières premières ou de produits semi-fabriqués.

Pour remédier à la situation, il existe trois catégories de remèdes, qui sont les suivantes : 1° l'intensification de la production ; 2° la réduction des dépenses ; 3° la coopération au point de vue administratif des plus éminents économistes et financiers du pays.

En ce qui touche l'intensification de la production, le ministre propose un amendement au règlement du 18 décembre 1919 sur les huit heures de travail obligatoires ; aux termes de cette nouvelle disposition, les patrons et ouvriers qui accepteront de travailler chaque jour deux heures supplémentaires ne seront passibles d'aucune contravention.

La réforme agraire devra être exécutée d'après un plan financier établi d'avance et, au début de chaque année, devra être présentée la liste exacte des biens fonciers qui seront soumis, dans le courant de cette année, à la parcellation.

L'intensification de la production n'améliorera la situation qu'autant qu'elle s'accompagnera d'une rigoureuse compression des dépenses vraiment inutiles et improductives.

Le trait caractéristique de l'administration polonaise, de l'avis de

(1) Voir dans la *Pologne* du 15 septembre 1921 (p. 313 à 318) la traduction des passages essentiels du discours, prononcé à la séance de la Diète du 1<sup>er</sup> juillet 1921, par le précédent ministre des finances de Pologne, au sujet de la situation financière et du projet de budget pour l'année 1921.

M. Michalski, est d'employer un personnel bien trop nombreux et d'être, dans beaucoup de cas, une charge aussi coûteuse qu'inutile. C'est pourquoi le ministre demande à la Diète d'autoriser le conseil des ministres à opérer immédiatement de notables modifications dans les diverses parties du mécanisme administratif et cela sur la proposition du ministre des finances. De plus, conformément à l'usage en cours en Grande-Bretagne, M. Michalski demande, pour lui exclusivement, le droit de *veto* en ce qui concerne les dépenses qu'il jugerait inacceptables. De même, sur la proposition du ministre des finances, l'Etat devra accepter de liquider certains postes à l'étranger et rappeler les délégués qui y séjournent avec un caractère officiel. Toutes les automobiles employées jusqu'à présent par les fonctionnaires de l'Etat, autant civils que militaires, sauf quelques exceptions, cesseront d'être mises à leur disposition.

Enfin, tous les crédits du budget qui ne sont pas basés sur un règlement spécial, pourront être désormais, sans tarder, supprimés par le ministre des finances.

La suppression des dépenses inutiles ne suffira pas à améliorer la situation. Il faut avant tout s'assurer une source de revenus ordinaires et extraordinaires. « L'emprunt forcé nous a généralement discrédités. Comment prétendrons-nous que l'étranger puisse avoir quelque espoir en nous, si les citoyens du pays eux-mêmes paraissent manquer de confiance et si des moyens extraordinaires devaient être employés pour les obliger à l'emprunt ? »

Les impôts directs seront presque tous notablement relevés et toutes les mesures seront prises pour assurer une perception des impôts rapide et régulière.

Le plan d'un don national extraordinaire est en élaboration ainsi que les modalités de l'imposition sur les revenus de la guerre. En ce qui touche les impôts indirects, ceux-ci seront réglés d'après le prix de vente des articles qui en sont frappés. D'après le programme présentement envisagé, les revenus de l'année prochaine seront au moins six fois supérieurs à ceux de cette année.

M. Michalski aborde ensuite le problème de la monnaie polonaise.

« La stabilisation du cours à tout prix, dit le ministre, est le grand sacrifice que j'exigerai de toutes les classes, aussi bien des travailleurs que des possédants, et doit être réalisée sans tarder. Le passage à une nouvelle monnaie, estimée chez nous et à l'étranger, ne pourra avoir lieu que lorsque les conditions économiques du pays auront totalement changé. » Mais les préparatifs à cette action doivent commencer immédiatement. Ainsi la banque d'émission sera transformée en une société anonyme représentée par des capitaux polonais et étrangers. A la fin, M. Michalski a exprimé l'espoir que toute émission de nouveaux billets cessera dans le courant de cette année.

M. Michalski ne croit pas que la réalisation de ses plans sera possible sans lutte. C'est pourquoi il déclare, du haut de la tribune, la guerre à ses trois ennemis : les nouveaux riches de la guerre, les spéculateurs à la bourse noire et les contrebandiers. « Je veillerai sur

eux, dit le ministre, avec la plus tendre sollicitude ; chaque jour ces messieurs verront les effets de l'inclination que j'ai à leur endroit et personne de ceux qui voudraient s'interposer en leur faveur ne trouvera accès auprès de moi ! »

M. Michalski termine son discours en disant que si la Diète ne lui donne pas l'assurance qu'il peut compter sur son appui et que si les projets des règlements dont la lecture a été donnée dernièrement par le président du conseil ne sont pas votés prochainement, il se retirera sans regret, car, dit-il, « ce n'est qu'avec la collaboration de la Diète que je pourrai travailler, et je ne veux pas être uniquement toléré ».

#### LE RENDEMENT DES IMPÔTS EN POLOGNE.

Aux termes d'un avis inséré au *Monitor Polski* du 10 octobre 1921, le rendement des impôts a été, pour le mois de juin dernier, dans le Royaume de Pologne et en Petite Pologne, de 3.108,2 millions de marks ; cette somme se décompose de la manière suivante :

Impôts directs, 857,4 millions de marks ; impôts indirects, 250,1 millions de marks ; monopoles, 1.359,1 millions de marks ; douanes, 204,1 millions de marks ; paiements (sommés dues), 437,5 millions de marks.

### V. — QUESTIONS SOCIALES

#### LES GRÈVES EN POLOGNE (1).

Pendant le premier trimestre de 1921, on a constaté, en Pologne, 155 grèves, qui ont atteint 1.745 établissements ; le nombre des grévistes a été de 75.216 et celui des jours ouvrables perdus de 573.463.

Les chiffres précédents se répartissent de la manière suivante, par région :

*Grèves* : Pologne ci-devant russe, 58,1 % ; Pologne ci-devant autrichienne, 25,1 % ; Pologne ci-devant prussienne, 16,8 %.

*Grévistes* : Pologne ci-devant russe, 72,8 % ; Pologne ci-devant autrichienne, 15,2 % ; Pologne ci-devant prussienne, 12 %.

*Jours ouvrables perdus* : Pologne ci-devant russe, 82,7 % ; Pologne ci-devant autrichienne, 6 % ; Pologne ci-devant prussienne, 11,3 %.

Pour les principales catégories industrielles intéressées, on obtient les résultats ci-après :

Catégorie	Grèves	Grévistes	Jours ouvrables perdus
Agriculture .....	11	1 9	0 3
Industries de l'habillement.....	10 3	3 1	5 5
Mines .....	9 6	25 2	13 7

(1) Voir dans la *Pologne* du 1<sup>er</sup> août 1921 la statistique mondiale des grèves pendant l'année 1920.



Catégories	Grèves	Grévistes	Jours ouvrables perdus
	%	%	%
Usines à gaz et électriques.....	7 7	1 7	2 3
Industrie textile .....	7 1	12	23 4
Industries mécaniques .....	6 4	1 3	1
Industries de l'alimentation.....	6 4	1 1	0 8
Industries métallurgiques .....	5 2	4 6	3 9
Commerce et banques.....	5 2	0 8	1 9
Hôtels, restaurants .....	4 5	14	»
Industrie minérale.....	3 8	3	3 7
Industries du bois.....	3 8	1 4	0 8
Voies de communication et postes.....	3 8	30 9	28 7
Produits chimiques.....	2 6	»	0 07
Tanneries .....	2 6	0 3	0 2
Polygraphie .....	2 6	0 2	3 9
Bâtiment .....	2	1 9	1 9
Ecoles .....	2	0 6	1 3
Papeterie .....	0 7	0 6	0 7
Spectacles .....	0 7	0 02	0 01
Divers .....	2	7 7	4 8

64,8 % des grèves ont été motivées par des demandes d'augmentation de salaires ; 11 % par des demandes de réintégration d'ouvriers congédiés ; 8,4 % par un approvisionnement insuffisant ; 3,9 % par des réclamations d'ordre économique (autres que des demandes d'augmentation de salaires) ; 2,6 % par des demandes de renvoi d'un directeur ; 2,6 % par des demandes de reconnaissance d'une organisation professionnelle.

20,6 % des grèves, englobant 38,4 % du nombre total des grévistes, ont abouti à un résultat négatif ; par contre 72,3 % ont donné un résultat favorable aux grévistes, dont le nombre atteignait 55,4 % du total ; l'issue des autres grèves a été douteuse ou inconnue.

A. MERLOT.

---

## LA VIE INTELLECTUELLE

ADAM MICKIEWICZ ET SON ÉPOQUE,  
par Stanislas Szpotanski.

Malgré la quantité d'ouvrages qui ont été publiés sur le grand poète polonais Adam Mickiewicz, l'œuvre du grand homme n'avait pas encore été l'objet d'une étude générale. Tout ce qui a été écrit jusqu'ici sur Mickiewicz concerne des parties séparées de sa produc-

tion poétique, littéraire et philosophique. Aucun ouvrage n'avait encore abordé dans leur ensemble les différents aspects sous lesquels s'est formé le talent du grand maître de la poésie polonaise et s'est développée son œuvre créatrice.

Cette lacune vient d'être comblée par un travail d'une haute valeur littéraire et scientifique dont l'auteur, M. Stanislas Szpotanski, est incontestablement, à l'heure actuelle, l'un des plus éminents historiens que possède la Pologne. Sous le titre *Adam Mickiewicz et son époque*, M. Szpotanski vient de faire paraître chez J. Mortkowicz, à Varsovie, le premier volume d'un important ouvrage dont l'ensemble doit présenter la synthèse de la vie et de l'œuvre créatrice du grand poète polonais.

La vie d'Adam Mickiewicz et son œuvre, dit M. Szpotanski dans la préface du premier volume de son ouvrage, ne peuvent être utilement étudiées qu'en relation étroite avec l'époque à laquelle il a appartenu et dont toute son activité littéraire, religieuse et politique fut l'expression. Cette époque ne peut pas faire l'objet d'études séparées, de monographies historiques, littéraires ou philosophiques. Elle doit être envisagée dans son ensemble, comme un tout, au caractère nettement déterminé.

Conformément au plan qu'il s'est tracé, M. Szpotanski donne d'abord un aperçu général sur *le rationalisme et le romantisme*.

Il étudie la philosophie de Descartes et les principes exposés dans le *Discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences* qui ont servi de base aux théories philosophiques du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le développement de la pensée humaine apparaît comme réglé uniquement par les lois de la nature. Tout facteur surnaturel est écarté. L'humanité, selon l'ardente conviction de Condorcet, est susceptible dans ces conditions d'un progrès indéfini. Puis vient le romantisme qui interprète les manifestations de la pensée humaine d'une manière différente. Il porte son attention sur d'autres influences qui la régissent en dehors des forces de la nature. Des facteurs, pour ainsi dire spirituels, entrent en jeu pour régler son évolution dans le domaine religieux, moral et social.

M. Szpotanski souligne deux courants distincts qui se détachent dans le romantisme. Le premier admet, comme point de départ de toute évolution, une transformation sociale complète qui entraîne ensuite un changement radical dans le développement moral et religieux. D'après le second, c'est une réforme complète des idées religieuses qui doit être posée à la base de toute nouvelle évolution sociale.

Le premier courant est représenté par Saint-Simon, le second trouve un défenseur éclairé dans la personne de l'abbé Lamennais. C'est des idées de ce dernier que, selon M. Szpotanski, Mickiewicz s'inspire dans son ouvrage sur les *Premiers siècles de l'histoire polonaise* et dans ses cours au Collège de France. C'est sur ce terrain qu'il embrasse les théories messianiques de Towianski, pour les abandonner plus tard lorsqu'il se rallie aux idées professées par Saint-Simon

et adhère au mouvement qui aboutit ensuite à la révolution de 1848.

Les adeptes du romantisme, dit M. Szpotanski, reconnaissent à l'avance l'existence parmi les peuples d'une hiérarchie spirituelle. Il en résultait que certains de ces peuples étaient appelés à devenir les guides des autres en solutionnant chez eux les problèmes de la vie religieuse et sociale et en permettant à l'humanité entière de bénéficier des fruits de leurs expériences.

La France jouait incontestablement un rôle énorme dans la vie de cette époque. Aussi, certains piliers du romantisme, se basant sur l'influence énorme de la révolution française et l'esprit d'initiative que manifesta la France dans une série de questions sociales, voyaient en elle le chef prédestiné des nations appelé à résoudre les problèmes les plus brûlants de la vie sociale. C'est dans cet ordre d'idées que Victor Hugo disait, dans la *Légende des Siècles* :

*Ce siècle est un profond problème  
Dont la France seule a le mot.*

D'autres, effrayés par le scepticisme et l'esprit de négation qui régnaient en France, affirmaient qu'elle avait renié l'esprit du christianisme et qu'entraînée dans le chaos, elle n'avait pas subi une évolution normale. Elle était, selon eux, entrée dans la voie qui amena Rome et l'antique Grèce à une chute inévitable.

Cette dernière théorie, en enlevant à la France ses qualités de guide intellectuel et moral des nations, fit naître chez chaque peuple en particulier le désir de rechercher en lui-même l'existence de principes moraux capables de servir au développement de l'humanité dans la nouvelle base de l'évolution sociale qu'avait inaugurée le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces principes, basés uniquement sur la religion et le sentiment, étaient évidemment en opposition très nette avec l'intellectualisme français. L'Allemagne, l'Italie et la Russie se crurent chacune être le peuple élu, armé de ressources suffisantes pour provoquer une éclosion nouvelle de la vie sociale, religieuse et morale et appelé à être le phare lumineux indiquant sa route à l'humanité.

C'est la théorie du messianisme qui trouva en Pologne un adepte particulièrement fervent dans la personne du philosophe Towianski, auquel M. Szpotanski consacre le second volume de son précieux ouvrage qui doit prochainement paraître.

Dans le premier, il a voulu, avant tout, comme nous l'avons indiqué plus haut, donner un tableau de l'époque qui vit naître et s'épanouir le génie de Mickiewicz.

Avec tous ses jeunes contemporains, le grand poète polonais passe d'abord par le rationalisme dont il s'efforce, en sa qualité de membre de la Société Philomathique, d'appliquer l'idéal au développement intellectuel de son pays. Puis, il se laisse entraîner dans le plus pur romantisme, en suivant le courant qui se dessinait en France et en Angleterre. C'est ce procès psychologique qui constitue la partie la plus importante de l'intéressant ouvrage de M. Szpotanski.

Il nous dépeint la naissance des musées littéraires et scientifiques,

fondés à Paris par Court de Gébelin et Pilâtre de Rozier, de l'Assemblée ordinaire des savants et des artistes, créée à la place de la Correspondance générale et gratuite pour les sciences et les arts fondée en 1775 par de la Blancherie, du Musée de Bordeaux qui doit son origine à l'abbé Dupont de Jumeaux, le célèbre mathématicien, et enfin la création de la Société Philomathique de Paris, qui servit de base à la Société des Philomathes de Wilno. L'histoire de la naissance de cette société a fait l'objet d'un travail spécial de M. St. Szpotanski dont le premier volume, intitulé : *Matériaux pour l'histoire de la Société des Philomathes*, a paru chez Gebethner et Wolff à Varsovie. Nous en avons entretenu les lecteurs de la Pologne dans le numéro du 1<sup>er</sup> février de l'année courante.

Nous ne reviendrons pas sur cette question. Le recueil de M. Szpotanski a été composé avec un tel soin et un tel souci de la vérité qu'il donne une image complète de la formation de ce groupement qui comprenait tout ce que la jeunesse universitaire de Wilno avait de meilleur au point de vue intellectuel et moral.

Il est toutefois intéressant de suivre M. Szpotanski dans l'aperçu qu'il donne sur la vie des étudiants de l'université de Wilno au début du XIX<sup>e</sup> siècle et l'influence qu'eurent sur ces jeunes gens les idées professées par les Philomathes. Vers 1815, la vie à Wilno battait son plein. L'université, possédant un corps de professeurs d'une réelle valeur, attirait vers elle des centaines et des centaines de jeunes gens venant de tous les coins de la Lithuanie, de l'Ukraine et de la Volhynie. Ces derniers surtout, pour la plupart fils de riches propriétaires fonciers, disposaient de ressources supérieures à ce qui est nécessaire à l'entretien d'un étudiant désireux uniquement de s'instruire. Cela leur permettait de mener grand train et de désertier les amphithéâtres universitaires pour les réunions joyeuses. Ce n'était que soupers dans des restaurants élégants, danses, bals masqués et autres amusements. Cette vie de réjouissances continuelles prit une telle ampleur qu'en 1816, les autorités universitaires imposèrent aux étudiants un règlement nouveau leur interdisant de fréquenter les restaurants, les cafés, les salles de billard, les bals publics, les soirées, etc. Mais cette mesure n'était pas suffisante. Il fallait que la jeunesse universitaire elle-même se rendît compte de l'inutilité de la vie oiseuse que la plupart des étudiants menaient à ce moment-là, qu'elle comprît les devoirs sociaux que lui imposait la situation politique de la Pologne et qu'elle se remît au travail. C'est cette transformation que réalisa la Société des Philomathes dont Adam Mickiewicz fut un des membres les plus actifs. Comme le dit M. Szpotanski, le remède que demandait le relâchement des mœurs qui s'était produit parmi la jeunesse universitaire de Wilno ne vint pas de l'extérieur. Il jaillit du sein même de cette jeunesse turbulente et légère au premier aspect, mais au fond pleine des meilleures intentions et désireuse de servir de son mieux la cause nationale. Les Philomathes avaient l'intention de grouper non seulement les étudiants de l'université, ils voulaient étendre leur association au delà des murs univer-

sitaires, y attirer tous ceux qu'intéressaient les sciences et les lettres sans même, chose tout à fait nouvelle à cette époque, en exclure l'élément féminin.

M. Szpotanski expose de la manière suivante l'idée directrice de la Société des Philomathes, idée que les membres de cette association cachèrent toujours soigneusement, étant donné le caractère conspirateur qu'elle fut obligée, dès le début, de revêtir, à la suite des mesures de répression décrétées par les autorités russes. Cette idée devait son éclosion aux courants philosophiques du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle avait pour base le principe que le progrès de la raison conduit d'une façon naturelle l'humanité au bonheur et à la prospérité. Toute activité sociale doit consister à réaliser le produit pur de la raison, sans se laisser aller à des considérations d'ordre sentimental. Animés de cet esprit rationaliste, les Philomathes étaient désireux de diriger leurs efforts et ceux de leurs contemporains vers un but unique, l'application intégrale à toutes les manifestations de la vie des principes que la pensée humaine avait élaborés au seuil du XIX<sup>e</sup> siècle, dans le domaine moral et matériel. Nous pouvons affirmer, sans hésitation, dit M. Szpotanski, que les Philomathes espéraient même résoudre de cette façon le problème complexe de l'existence politique de la Pologne. Ils étaient profondément persuadés que, si la nation polonaise réussissait à faire siennes toutes les acquisitions modernes de l'esprit humain et pouvait ouvrir chez elle une ère nouvelle où la raison pure régnerait en maîtresse exclusive, la Pologne serait capable de produire une force si puissante que rien ne pourrait l'arrêter dans son essor. De là à la reconstitution de l'indépendance polonaise, il n'y avait qu'un pas.

En recevant en 1819, parmi les membres de l'Association, son ami Jan Czeczot, Mickiewicz prononçait un discours où il exposait les problèmes et les buts de la Société Philomathique. L'oppression a aplati en Pologne l'individu. Il a perdu ses particularités et s'est fondu dans la masse en se confinant dans les préoccupations mesquines de la vie quotidienne. Les grandes idées et les grandes aspirations ont disparu. L'individu, privé de la liberté d'action, retiré par force des groupements où la discipline des nations indépendantes fait naître des chefs, des grands hommes politiques et des héros, ne possède plus la valeur et l'entrain qui sont l'apanage des hommes d'action. La *Société Philomathique* vient à son secours. Elle veut l'arracher des milieux mesquins et égoïstes où il s'est enlisé. Elle lui indique le but élevé pour lequel il est appelé à combattre, elle transporte ses idées des intérêts futiles de l'instant dans les sphères immenses des problèmes gigantesques de son peuple et de l'humanité entière. Elle détruit les reptiles infâmes qui rampent dans les ténèbres créées par les conditions humiliantes dans lesquelles se trouve la Pologne et appelle à la vie une nouvelle espèce d'hommes forts, ardents et valeureux.

L'activité intellectuelle de la Société se développe sous l'influence incontestable de la littérature française. Au cours des premières

réunions, Mickiewicz donne lecture de ses imitations de Voltaire. Il traduit la *Pucelle d'Orléans* et entreprend la traduction du livre célèbre à cette époque de Jean-Nicolas Bouilly, *Conseils à ma Fille*. Ses camarades suivent le même chemin. Suchecki présente une étude sur les *Lettres* de M<sup>me</sup> de Sévigné. Zan traduit *Les Lys et les Roses* de Jauffret, Pietraszkiewicz, les satires de Boileau, Malewski présente un rapport sur la *Gastronomie* de Berchoux, enfin Poluszynski donne une traduction du Sirvente sur *La Toute-Puissance de Dieu*. En dehors de ces traductions qui sont souvent des adaptations, les œuvres originales des Philomathes témoignent de l'influence profonde qu'exerçait sur leurs auteurs la littérature française.

La Société s'occupe également du développement des sciences. Elle publie de nombreux ouvrages philosophiques, ses membres font des rapports sur les découvertes scientifiques qui ont lieu à l'Occident.

Bien qu'innocente et dénuée en apparence de tout caractère politique, l'activité des Philomathes déplaît souverainement aux autorités russes. L'omnipotent Novosiltzov y voit une preuve de l'influence pernicieuse des théories néfastes élaborées en France et accueillies avec tant d'empressement par les associations d'étudiants dans différents pays de l'étranger et tout particulièrement en Allemagne. Un bureaucrate russe, le conseiller d'Etat Stourdza, publie à Paris un mémoire sur *l'état actuel de l'Allemagne*. Il attribue l'effervescence des esprits qui se manifeste en Allemagne au rôle indésirable que jouent les universités. Afin d'y remédier et d'empêcher les idées révolutionnaires de se propager et de pénétrer en Russie, M. Stourdza, en réactionnaire invétéré, conseille de supprimer tous les privilèges dont jouissent les professeurs et les élèves, en réduisant au minimum leur liberté. L'assassinat d'un autre réactionnaire russe, le comte Kotzebue qui, dans sa jeunesse, partisan chaleureux des principes de la grande Révolution, renie ensuite ses idées pour se ranger parmi les adversaires les plus acharnés de toutes les libertés et de toutes les franchises constitutionnelles, cet assassinat perpétré par un étudiant du nom de Sand, achève d'ouvrir les yeux de la bureaucratie russe sur le danger du mouvement qui se dessine parmi les étudiants de l'université de Wilno. La répression bat son plein. Les Philomathes sont forcés de couvrir du plus grand secret leurs réunions. Les différents groupements qu'ils ont fondés sous le nom de clubs prennent nettement l'allure d'associations secrètes. Ils sont étroitement surveillés. Les autorités universitaires interdisent tous groupements d'étudiants, elles prescrivent de prêter une attention toute particulière aux agissements de Mickiewicz, Zan et Lozinski qu'elles considèrent comme particulièrement dangereux. Un incident futile est l'origine d'une série de mesures de répression extrêmement dures. Le 3 mai 1823, quelques élèves de quatrième du lycée de Wilno se livrent à une manifestation patriotique à l'occasion de l'anniversaire de la célèbre constitution polonaise. Deux d'entre eux, Jan Czechowicz et Benedykt Koscialkowski, tracent sur le tableau ces quelques mots : « Vive la constitution du 3 mai » qui sont consi-

dérés comme tout particulièrement séditieux. Sur un rapport du gouverneur de Wilno, le grand-duc Constantin prescrit une enquête sévère qui se termine par l'arrestation de Mickiewicz et de ses collègues. Après une longue détention cellulaire, ils sont condamnés à l'exil. Le noyau de vie intellectuelle qui rayonnait depuis sept ans sur toute la Lithuanie est brisé. Le 24 octobre (5 novembre) 1824, Mickiewicz quitte Wilno avec Malewski, Jezowski, Pietraszkiewicz et plusieurs autres Philomathes. Ils se rendent à Saint-Pétersbourg où ils se séparent définitivement. Les uns vont à Moscou, les autres dans le Midi de la Russie, à Odessa. Mickiewicz est du nombre. Après un séjour assez prolongé dans cette ville, il revient à Moscou, puis à Saint-Pétersbourg, d'où il obtient enfin l'autorisation de partir pour l'étranger.

La partie de l'ouvrage de M. Szpotanski qui étudie cette époque de la vie du grand poète polonais est peut-être la plus intéressante. Nous y trouvons des détails sur les relations de Mickiewicz avec les sphères intellectuelles russes, sur ses efforts de faire connaître la Pologne aux Russes, d'atténuer l'hostilité existant entre les deux peuples, enfin une étude approfondie sur toute sa production littéraire et le développement de son individualité artistique.

Un chapitre entier est consacré au poème *Konrad Wallenrod*. Puis viennent les *Dziady*, les *Ballades*, *Messire Thadée*, *Farys*, l'*Ode à la Jeunesse* et les ouvrages religieux écrits à Rome.

Avec sa scrupuleuse attention de chercheur infatigable, M. Szpotanski, qui a consacré à ce travail de bénédictin dix-neuf années de sa vie, reconstitue les textes, donne des citations entières de pages inédites des œuvres du grand poète inconnues jusqu'ici ; étudie avec soin les idées directrices de ces chefs-d'œuvre de la poésie polonaise en les éclairant d'un jour nouveau, souvent très original. C'est un ouvrage qui mérite plus que l'attention du lecteur. Il a droit d'être mentionné parmi les productions les plus remarquables de la pensée humaine. C'est avec une impatience justifiée que nous attendons l'apparition des volumes suivants du *Mickiewicz* de M. Szpotanski qui constitueront, nous avons le droit de l'espérer d'après le premier volume que nous venons d'examiner, une véritable époque dans la littérature historique polonaise.

Paul KLECZKOWSKI.

---

## LE CONGRÈS MÉDICAL FRANCO-POLONAIS DE VARSOVIE

Nous sommes heureux de reproduire ci-dessous une note que M. le médecin principal Gauthier a bien voulu nous remettre, au sujet du congrès médical franco-polonais de Varsovie, dont il a été l'un des organisateurs les plus actifs et les plus dévoués.

Les 15, 16 et 17 septembre, se sont réunis à Varsovie les représentants les plus éminents de la science médicale française et polonaise.

Ce congrès, première manifestation scientifique internationale de la Pologne indépendante, destiné à resserrer les liens traditionnels de la France et de la Pologne, a été organisé par la Société Médicale Franco-Polonaise de Varsovie, avec le concours de l'Association France-Pologne et du Comité Médical Franco-Polonais de Paris.

Ce congrès médical devait avoir lieu en septembre 1920 et tout avait déjà été organisé pour cette date initiale ; mais l'invasion bolchevique déjoua le projet de la Société Médicale Franco-Polonaise et les adhérents eurent la déception d'apprendre que la date de la réunion était reportée à l'année suivante.

Le comité d'organisation du congrès était composé des membres les plus actifs de la Société Médicale Franco-Polonaise. Sous la présidence du D<sup>r</sup> Pollak, président de la Société d'Hygiène de Varsovie, et du médecin principal Gauthier, s'étaient groupés : les D<sup>rs</sup> Joseph Zielinski, de la Faculté de Médecine de Paris, et Armand, médecin-major, secrétaires généraux ; le colonel médecin Osmolski, le commandant médecin Jankowski, les médecins-majors Baron, Camus, Mickaniewski, secrétaire adjoint ; le D<sup>r</sup> Przyborowski, trésorier, et Stefanowski, trésorier adjoint ; le D<sup>r</sup> Janowski, chargé des conférences scientifiques.

Enfin, le D<sup>r</sup> Hufnagel, secrétaire général du Comité Médical Franco-Polonais de Paris, tout en apportant son aide au Comité de Varsovie, était spécialement chargé de recueillir les adhésions et d'organiser le départ des congressistes pour la Pologne.

Pour donner plus d'ampleur et de solennité à cette réception officielle des savants français, la plupart des autorités polonaises avaient tenu à assurer le congrès de leur protection. Le Comité de Protection dont le maréchal Pilsudski, chef de l'Etat polonais, avait bien voulu accepter la présidence, comprenait : M. Trompczynski, maréchal de la Diète ; les ministres des affaires étrangères, de l'instruction publique, de la guerre, de la santé publique, des chemins de fer ; le général Halfer, président de la Croix-Rouge polonaise ; le président du conseil municipal, le président de la ville de Varsovie ; M. de



Panafieu, ministre de France à Varsovie, et le général Niessel, chef de la mission militaire française en Pologne.

De plus, un *comité d'honneur* avait été formé sous la présidence du professeur Mazurkiewicz, recteur de l'université, et ayant comme vice-présidents le D<sup>r</sup> Kamocki, médecin chef de l'Institut Ophtalmologique, et le général médecin Zwierzchowski, chef du département sanitaire du ministère de la guerre.

Enfin un *comité de réception*, formé sous la présidence de la marquise Wielopolska, la baronne de Bisping et le comte Mielzynski, s'était occupé des divertissements.

Rien n'avait été négligé, on le voit, pour donner à ce congrès tout l'éclat désirable, et malgré les grosses difficultés de réalisation, nous pouvons dire qu'il a pleinement réussi.

Le programme comportait un arrêt de quarante-huit heures à Poznan, un séjour de quatre jours à Varsovie, siège des conférences, et des excursions consécutives à Cracovie et Zakopane, Lwow et Boryslaw.

Le nombre des médecins français adhérents fut de 66, auxquels s'étaient joints 19 dames de congressistes et deux publicistes français.

A Poznan, à Cracovie, à Zakopane, à Lwow, tout l'ensemble des corps médicaux et des notabilités de ces localités attendait les congressistes français et a organisé des fêtes et réceptions en leur honneur.

Les délégués officiels du gouvernement français et des sociétés savantes étaient les suivants :

*Pour le ministère de la guerre* : M. le médecin-major Billet, professeur au Val-de-Grâce, et M. le médecin-major Fribourg-Blanc, du G.M.P., détaché à l'École de Guerre.

*Pour le ministère de l'instruction publique* : M. Roger, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, président.

M. Achard, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, secrétaire général de l'Académie de Médecine.

M. Lépine, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Lyon.

M. Babinski, membre de l'Académie de Médecine, médecin des hôpitaux.

M. Lucien, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Nancy.

M. Mouriquand, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Lyon.

M. Frenkel, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Toulouse.

M. Boquel, directeur de l'École Préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers.

M. Garnier, agrégé de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris.

M. Lemierre, agrégé de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris.

M. Comby, médecin honoraire des hôpitaux de Paris.

- M. Millian, médecin honoraire des hôpitaux de Paris.
- M. Kopaczewski, docteur en médecine et ès sciences, attaché à l'Institut Pasteur de Paris.
- M. Chevallier, chef de clinique à la Faculté de Médecine de l'Université de Paris.
- M. Boppe, prosecteur à la Faculté de Médecine de l'Université de Paris.
- M. Hufnagel, docteur en médecine, interne des hôpitaux de Paris, secrétaire général de la délégation.
- La municipalité de Lyon* avait délégué : M. le D<sup>r</sup> Coste-Labaume, conseiller municipal.
- M. Reynaud, avocat, conseiller municipal.
- La municipalité de Marseille* : M. le D<sup>r</sup> Platon, professeur à l'École de Médecine, adjoint au maire.
- La Faculté de Médecine de Lyon* : M. le professeur Collet.
- La Faculté de Médecine de Bordeaux* : M. le D<sup>r</sup> Mollin de Teyssieu, chef de clinique.
- La Faculté de Médecine de Lille* : M. le D<sup>r</sup> Le Fort, professeur de clinique chirurgicale.
- La Faculté Catholique de Médecine de Lille* : M. le professeur Guermonprez.
- L'École de Médecine d'Angers* : M. le professeur Turlais.
- L'Institut Pasteur* : M. le D<sup>r</sup> Danysz.
- En outre, le professeur Ehlers, de la Faculté de Copenhague, commandeur de la Légion d'Honneur, bien que de nationalité danoise, a tenu à prendre part à ce congrès pour manifester ses sympathies françaises.

#### 1° SÉJOUR A POZNAN.

Les congressistes partirent de Paris le 10 septembre.

Un train sanitaire du ministère de la guerre polonais fut envoyé le 11 septembre au soir, à Zbaczyn, pour être mis à la disposition des congressistes pendant toute la durée de leur séjour en Pologne, en vue de faciliter leurs voyages.

Les congressistes ont séjourné à Poznan les 12 et 13 septembre. La gare et les rues étaient pavoisées de drapeaux français et polonais. Une foule sympathique leur a fait fête à leur arrivée et dans les diverses solennités qui avaient été organisées.

Le 12 septembre, eut lieu une *séance scientifique* à l'Université, avec discours d'ouverture du recteur, M. Swiecicki ; du doyen de la Faculté de Médecine.

A la suite de ce discours, M. le doyen Roger, président de la délégation française, a répondu et a prononcé une intéressante communication sur l'histoire de l'Université et de la Faculté de Médecine de Paris. Il y a eu, en outre, quatre autres communications, faites par MM. les professeurs Ehlers, Turlais, Billet, Lemierre, suivies d'intéressantes discussions auxquelles prirent part MM. Millian, Comby et Guermonprez.

*Le soir, grand banquet*, offert dans la salle du trône par M. le ministre des provinces anciennement prussiennes, réunissant environ deux cents convives.

*Le 13 septembre :*

*Lunch* offert à l'Université par l'Association des Médecins de Poznan.

*Excursion* par train spécial au château de M. le comte Zamoyski, à Kurnik.

*Raout* à l'Hôtel de Ville offert par le recteur de l'Université, avec quatre cents assistants.

Entre temps étaient prévues des réceptions pour les dames et les visites aux institutions sanitaires et artistiques.

## 2° SÉJOUR A VARSOVIE.

A leur arrivée à Varsovie, les congressistes furent reçus à la gare de Vienne décorée de drapeaux français. M. le D<sup>r</sup> Kamocki, représentant le recteur, souhaita par de chaleureuses paroles la bienvenue aux hôtes français, auxquelles M. le professeur Roger répondit par d'éloquents remerciements.

Des automobiles de la mission militaire française conduisirent les congressistes dans les logements qui leur étaient offerts par leurs confrères polonais.

*Le 14 septembre au soir, raout* à l'Hôtel de Ville offert par la municipalité de Varsovie, avec six cents assistants.

Des discours furent prononcés par M. Balinski, président du conseil municipal, et M. le professeur Roger.

*Le 15 septembre*, à 10 heures du matin, *séance solennelle d'ouverture* du congrès à l'Institut d'Hygiène. Le nombre des assistants était de sept cents à huit cents personnes. M. le maréchal Pilsudski, chef de l'Etat, M. le maréchal Trompczynski, président de la Diète, avaient tenu à honorer cette cérémonie de leur présence.

Le congrès a été ouvert sous la présidence de M. le professeur Mazurkiewicz, recteur de l'Université de Varsovie, par un discours de M. Chodzko, ministre de la santé publique de Pologne, qui souhaita la bienvenue aux congressistes français et a longuement exposé l'histoire des organisations sanitaires en Pologne. Ensuite des discours ont été prononcés par M. le recteur Mazurkiewicz, par M. le doyen Roger, au nom des facultés de médecine françaises ; M. le professeur Achard, au nom de l'Académie de Médecine ; par M. le D<sup>r</sup> Bellencontre, au nom de l'Association des Médecins de France ; par Mgr Lutoslawski, au nom de la commission de santé de la Diète, et par M. le D<sup>r</sup> Babinski, membre de l'Académie de Médecine, au nom des médecins français d'origine polonaise.

Dans la deuxième partie de la séance, les travaux scientifiques du congrès ont commencé avec des communications de MM. les professeurs Achard et Comby.

Le soir, séance à l'Université, avec communications de MM. Du-

coste, professeur Lépine, D<sup>r</sup> Babinski, professeur Rzetkowski, professeur Piltz.

Le 16 septembre, dans la matinée, séance au siège de l'Association de Médecine, avec communications de MM. Decourt, Coste-Labaume, Garnier, Lemierre, professeur Lucien, Mouriquand, professeur Roger, Polak, Pawinski.

Le soir, séance au siège de la Société Médicale, avec communications de MM. les professeurs Boquel, Billet, Guermonprez, Le Fort, Loth, Radlinski ; les docteurs Hellin, Jankowski ; les professeurs Danysz et Frenkel ; les docteurs Janowski, Jarkowski, Kopaczewski, Millian, Molin de Teyssieu, Sosnowska, Krongold, Winawer.

Le 17 septembre, séance du matin à l'Institut Epidémiologique consacré entièrement à l'étude du typhus exanthématique, avec communications de M. le médecin principal Gauthier ; docteurs Karwacki, Grzywo-Dabrowski, Sterling-Okuniewski ; professeur Weigel ; docteurs Sawczynski, Wasilewski, sur l'historique du typhus en Pologne, la clinique, l'anatomie pathologique, l'épidémiologie et les essais de sérothérapie.

Le soir, communications de MM. les professeurs Piery, Policard, et projections cinématographiques de M. le professeur Billet, concernant l'enseignement professé au Val-de-Grâce.

Le nombre des médecins polonais qui s'étaient fait inscrire pour prendre part aux travaux du congrès était d'environ quatre cents. Il y a lieu de noter l'empressement et l'assiduité qu'ont mis les médecins polonais à assister à toutes les séances. Les communications ont été suivies d'intéressants discours. En particulier, les films apportés par M. le professeur Billet, qui représentaient des vues de différentes scènes ayant trait à l'organisation et au fonctionnement du service de santé français pendant la dernière guerre, ont eu un énorme succès ; des centaines de personnes n'ont pas trouvé place dans la salle.

Parallèlement à ces séances scientifiques, ont eu lieu les réceptions suivantes : le 15 septembre après-midi, une délégation des congressistes a été reçue par M. le maréchal Pilsudski, chef de l'Etat.

Le soir, un *banquet confraternel*, dans un grand cercle de Varsovie, réunissait six cents convives, sous la présidence de M. le recteur Mazurkiewicz. Une chaleureuse cordialité n'a pas cessé de régner pendant toute la soirée. De nombreux toasts ont été prononcés, notamment par M. Chodzko, ministre de la santé publique ; par Mgr Lutoslowski, président de la commission de la santé publique de la Diète ; par M. le doyen Roger ; par M. le professeur Achard ; par M. le médecin principal Gauthier, directeur du service de santé de la M.M.F.P., et par M. Georges Bienaimé.

Le 16 septembre, dans l'après-midi, *garden-party* au parc Agricola, offerte par le comité d'organisation du congrès.

Le 16 au soir, *soirée de gala* au Grand Théâtre, au cours de laquelle M. Balinski, président du conseil municipal, et M. le doyen Roger

ont pris la parole. Une des plus vieilles légendes polonaises : *Pan Twardowski*, fut représentée en un ballet pantomime.

Le 17, dans l'après-midi, M. le ministre de France a offert un *thé* aux congressistes polonais et français.

Le 17 au soir, M. le doyen et M<sup>me</sup> Roger ont offert une *grande soirée dansante* à laquelle tous les congressistes ainsi que les notabilités de Varsovie, françaises et polonaises, et tous les corps diplomatiques étrangers, avaient été conviés. Plus de huit cents personnes étaient présentes à la soirée, qui a eu beaucoup d'éclat.

Dans les intervalles des séances scientifiques, des visites avaient été organisées dans les institutions sanitaires, hôpitaux, musées, etc.

Le 18, dans la matinée, les congressistes sont allés visiter par train spécial le *château de Wilanow*, du roi Jean Sobieski.

Le 18, dans l'après-midi, M. le comte Adam Zamoyski avait organisé une *garden-party* dans son magnifique hôtel de la rue Foksal.

Au cours de toutes les réceptions, d'excellentes musiques militaires avaient gracieusement prêté leur concours.

### 3° SÉJOUR A CRACOVIE.

Les congressistes sont arrivés par train sanitaire le 19 au matin à Cracovie. Le comité d'organisation de Cracovie, ainsi que les délégués de la M.M.F.P. les attendaient à la gare. Des discours ont été prononcés par M. le recteur de l'Université, M. le président du comité d'organisation local et M. le doyen Roger, puis tous les congressistes se sont dirigés vers la Société Médicale, où on leur offrit un petit déjeuner.

Dans la matinée, le corps enseignant de la Faculté de Médecine de Cracovie a eu la gracieuse attention de réserver aux congressistes le spectacle de la solennité au cours de laquelle chaque nouveau docteur « prête serment » dans des formes traditionnelles.

L'après-midi, eut lieu une *séance scientifique* à l'Université, avec discours de M. le recteur, de M. Wisniewski, doyen de la Faculté de Médecine ; de M. le doyen Roger, et communications de MM. Majewski, Rozner, Piltz, Klecki, Chevallier, Policard, Millian, Comby.

Le soir, *représentation de gala au Théâtre*, suivie d'un *banquet*.

Le 20, départ par train spécial pour visiter les belles mines de sel de Wieliczka, un excellent orchestre suivit les visiteurs dans les différentes galeries et une collation fut offerte dans la salle principale, à 180 mètres de profondeur.

Le soir, *raout* à la Société Médicale.

### 4° SÉJOUR A ZAKOPANE.

Le comité d'organisation, composé du corps médical, des représentants de la municipalité et des notables, attendait les médecins français à la gare.

Le D<sup>r</sup> Morawski leur souhaita la bienvenue, puis M. Diehl, au nom de la municipalité, prit à son tour la parole. Le professeur Roger

remercia le comité de réception, puis les médecins furent conduits dans différents hôtels à l'aide de petites voitures conduites par des paysans en costume national.

Deux heures après l'arrivée, on partait en excursion à Gubalowka.

Le lendemain, des autocars emmenaient les congressistes à *l'Œil de la Mer*, magnifique lac entouré de roches ; une partie d'entre eux grimpa même jusqu'au *Lac Noir*, situé dans une cuvette de roches dénudées, surplombant le précédent.

Le soir, banquet solennel donné sous la présidence de M. Szczawinski, ancien ministre du commerce, au cours duquel de chaleureux discours ont été prononcés par M. Szczawinski, professeur Roger, professeur Achard, M. Diehl, M. Bienaimé, le D<sup>r</sup> Pollak, le médecin principal Gauthier et le capitaine Romaniszyn.

Le 23 septembre, les congressistes visitèrent le sanatorium du D<sup>r</sup> Dluski, magnifiquement installé au milieu des sapins, où M<sup>me</sup> Dluska fit les honneurs de l'établissement. Après un excellent déjeuner, tous se dirigèrent par la vallée de Koscieliska vers la source du Dunajec noir. Puis la caravane descendit la vallée et assista à une série de danses paysannes dansées par des montagnards en costumes nationaux, autour d'un orchestre de quatre « violoneux » portant le costume du pays.

Pendant tout le séjour à Zakopane, le comité s'est ingénié, de façon à permettre aux congressistes de visiter les beautés principales du Tatra ainsi que les sanatoria et hôpitaux. Vers la fin de la journée, les congressistes se séparaient, les uns se dirigeant directement, par train sanitaire, vers Varsovie et la France, d'autres, au nombre de quarante environ, se dirigeant vers Lwow où ils étaient attendus.

#### 5° SÉJOUR A LEOPOL.

Quarante congressistes environ, sous la présidence de M. le professeur Collet, de la Faculté de Lyon, se sont rendus à Lwow, où leur arrivée a coïncidé avec l'ouverture de la Foire Orientale, qui marque heureusement la résurrection de l'industrie polonaise.

Le comité d'organisation, avec son président, M. le professeur Sieradzki, et son secrétaire général, M. le D<sup>r</sup> Janusz, diverses personnalités médicales, le général Leandri, délégué de la M.M.F.P., et M. le consul de France, attendaient les congressistes à la gare. Tour à tour le professeur Sieradzki, le professeur Nowicki, président de la Société Médicale de Leopol, le professeur Halban, M. le D<sup>r</sup> Papée prirent la parole et souhaitèrent la bienvenue aux médecins français. Puis des autos emportèrent les médecins français dans les logements qui leur avaient été préparés.

*L'après-midi, une séance solennelle* a eu lieu à l'Université. Des discours ont été prononcés par le recteur, professeur Kasprowicz, M. Stahl au nom du président de la ville, M. Rybicki, président des sociétés savantes de Léopol, le professeur Groer au nom de la Société Médicale de Léopol, le professeur Collet et M. Georges Bienaimé.

*Le soir, soirée dansante* offerte par la Société Médicale de Lwow.

*Le lendemain 26 septembre*, visite de la clinique infantile, puis visite de la foire.

*Le soir*, raout officiel donné par le wojewode de Léopol en l'honneur du chef de l'Etat. Les congressistes français y étaient conviés.

#### 6° VISITE A BORYSLAW.

Les congressistes avaient été invités, par la Société Pétrolifère Française, à aller visiter les importantes mines de Boryslaw. Un grand banquet avait été organisé, sous la présidence du bourgmestre. Au cours de cette visite, les congressistes ont pu se rendre compte des conditions techniques d'extraction, de transport et de distillation du naphthe, ainsi que de l'importance des installations françaises par rapport aux installations étrangères.

A partir de Boryslaw, les congressistes sont rentrés en France par différentes voies.

Les délégués du comité d'organisation de Varsovie attendaient à la gare ceux d'entre eux qui sont repassés dans cette ville, pour leur offrir leurs derniers vœux de bon voyage.

Au terme de ce compte rendu, il est intéressant de signaler d'une façon toute particulière l'importance que les autorités polonaises ont paru attribuer à ce congrès, qui constitue la première manifestation scientifique internationale qui ait pu avoir lieu depuis la résurrection de la Pologne.

En vue de faciliter le voyage des congressistes, le ministère des affaires militaires polonais n'a pas hésité à mobiliser un de ses magnifiques trains sanitaires. Tous les frais de traction ont été assurés par le ministère de la santé publique. D'autre part, le ministère des affaires étrangères avait visé gratuitement les passeports. Enfin, le ministère des chemins de fer s'est prêté avec beaucoup de bonne grâce à fixer les horaires convenables pour les excursions.

Pendant les différents séjours des congressistes, tous ceux qui l'ont désiré ont été logés gratuitement, chez des confrères polonais, dans les cliniques ou dans des hôpitaux militaires.

Il semble dès à présent que, au point de vue des relations scientifiques entre la France et la Pologne, ce congrès aura des résultats effectifs. Tout d'abord il a été décidé que ces congrès franco-polonais deviendraient périodiques et que le prochain congrès aurait lieu à Paris en 1922. Ensuite, la Faculté de Lyon, qui avait envoyé la délégation la plus importante, est disposée à recevoir les médecins polonais comme assistants et à envoyer par réciprocité des médecins français dans les cliniques polonaises.

Enfin, des dispositions ont été prises pour intensifier les envois de livres médicaux français en Pologne et favoriser la publication des travaux médicaux polonais dans des journaux français et dans un organe spécial publié en français à Varsovie par les soins de la Société Médicale Franco-Polonaise.

---

## LE XI<sup>e</sup> PÈLERINAGE AU MONUMENT DE FRÉDÉRIC CHOPIN

Sous les frondaisons automnales du Père-Lachaise, la *Société Frédéric Chopin* accomplissait, le 23 octobre, son onzième pèlerinage au tombeau de l'illustre musicien et patriote polonais. Une assistance nombreuse entourait le monument de Clésinger, orné de fleurs. Si la mémoire du musicien fut honorée, la Pologne se trouva unie à cet hommage, et la réunion prit un caractère vibrant de manifestation franco-polonaise.

M. Edouard Ganche fait dépendre presque tout l'œuvre de Chopin des influences ethniques et psychologiques polonaises. C'est cette théorie nouvelle que l'éminent historien de Chopin et fondateur de la Société commença à développer durant la guerre, dans les cinq conférences — *La Pologne à travers l'œuvre de Chopin* — qu'il fit à l'Université des Annales. Les compositions du génial artiste sont, pour M. Ganche, de création essentiellement polonaise, et le « sens de la musique de Chopin » sera démontré dans un livre que nous connaissons bientôt. Célébrer Chopin, c'est donc exalter la Pologne. M. Camille Le Senne, président de la Société, prononça le discours suivant :

Aux très vifs remerciements que la Société Frédéric Chopin m'a chargé de vous transmettre pour l'empressement avec lequel vous répondez chaque année à son appel, au salut cordial que j'adresse à la colonie polonaise, à la dette de reconnaissance que nous devons acquitter envers les excellents artistes qui nous ont apporté leur concours, permettez-moi d'ajouter quelques mots pour souligner le caractère de ce soixante-douzième anniversaire.

C'est un rite que nous perpétons devant cette tombe, dans une atmosphère de dévotion à la fois lyrique et réfléchi. La ferveur d'évocation des grandes mémoires littéraires ou artistiques a pris chez nous, depuis plusieurs années, le caractère d'une religion idéaliste ayant ses fêtes régulières et ses offices. Nous rendons ainsi un incomparable hommage aux illustres disparus, puisque nous reportons sur eux l'universel et persistant instinct de l'humanité, sa volonté de se survivre en quelques effigies immortelles.

S'appliquant à Chopin, ce culte prend une envergure exceptionnelle, car il s'adresse à la fois au compositeur et à l'âme polonaise dont il a été le génial interprète. Nous sommes ici sur un véritable terrain d'union sacrée. La Pologne qui a protégé le libre développement de l'Europe Occidentale en brisant l'effort des Teutoniques et celui des hordes turques, la Pologne qui a arrêté les Prussiens sur le Niémen et permis à la Russie de se former derrière son rempart, la Pologne est créancière du monde entier. Mais ai-je besoin de rappeler quels liens plus particulièrement étroits la rattachent à nous ? Le patriotisme français et le patriotisme polonais sont unis non seulement par la fraternité des champs de bataille — ceux de jadis, ceux d'hier — où les deux races ont mêlé leur sang, mais aussi par une essentielle identité morale. Adam Mickiewicz l'a rappelé naguère : « La France a



bien des fois combattu pour les intérêts élevés, pour ceux qui, dans le langage du siècle, passent pour n'être pas positifs. La Pologne, elle, n'a cessé de combattre pour ces sortes d'intérêts ; on peut même dire que son existence, pendant plus d'un siècle, a été une lutte continuelle contre le présent pour s'emparer de l'avenir. »

Le sens de la plus haute idéalité nous a été, de tout temps, commun avec l'âme polonaise. Il appartenait à la crise que nous venons de traverser et qui a provoqué un véritable concours de dévouement dans toutes les classes sociales, de nous en rapprocher sur un autre point : l'esprit de sacrifice, l'obéissance à ce dogme qu'on ne peut commencer rien d'utile ni achever rien de durable sans une immolation préalable. « Le sacrifice, s'écriait Montalembert il y a soixante-dix ans, a été la vie de la Pologne, son métier et pour ainsi dire son industrie. C'est de ce pain-là qu'elle s'est nourrie et rien n'annonce qu'elle en soit jamais rassasiée. » Cette doctrine, nous l'avons pratiquée, dans un élan généreux, pendant quatre ans de lutte acharnée où les volontaires polonais se battaient à nos côtés. C'est le sacrifice qui a fait durer la France et ses alliés, c'est le sacrifice qui a assuré le triomphe auquel la délivrance de l'Europe et la résurrection de la nationalité polonaise allaient devoir leur consécration.

Voilà dans quelle communauté de souvenirs et d'espairs, d'aspirations remplies et d'énergies récompensées nous sommes réunis pour exalter la grande ombre de Chopin ; et nous lui rendons ainsi l'hommage qui doit faire le plus intimement tressaillir sa cendre depuis longtemps unie à la parcelle de terre polonaise jetée sur le cercueil de l'irréductible Mazovien. Ne laissons pas subsister la légende qui a fait comparer la gloire de Chopin à une étoile perdue dans les profondeurs du ciel, brillant d'une lueur adoucie, nimbée d'une auréole tremblante et mélancolique. L'astre avait de plus ardents rayons.

Chopin n'est pas un faible, mais un fort, et sa force, il l'a puisée dans son nationalisme intransigeant, il l'avait trouvée dans ses origines. Henri Blaze de Bury, un des témoins de sa vie, en porte un témoignage décisif : « Cette physionomie poétique, nous dit-il, avait ses éclairs de colère et de nervosité, cette nature douce et fine avait ses emportements, ses brusqueries et ses soubresauts, empreintes originaires, souvenirs du sol natal dont la trace énergique et profonde se révèle dans plus d'une de ses mazurkas. » Et Liszt, à son tour, Liszt, le frère d'armes de Chopin, prête à l'inspiration du maître un mobile unique : la protestation ininterrompue contre le joug qui pesait sur son pays. « Les polonaises et les mazurkas, rappelle-t-il, étaient des danses nationales, un lien entre Polonais et Polonaises de race immaculée, et le sentiment de révolte dans les contrées encore occupées par des maîtres jaloux donnait un intérêt poignant aux moindres paroles échangées pendant les figures chorégraphiques. »

Enfin, le grand Paderewski — et quel témoignage plus éloquent pourrais-je invoquer ? — a caractérisé en termes inoubliables le rôle militant joué par l'œuvre du compositeur : « C'est dans la musique de Chopin et dans cette musique seule, à la fois orageuse et suave, discrète et passionnée, langoureuse, et forte, et terrible, dans cette musique qui échappe volontiers à la discipline du rythme, qui s'affranchit du métronome comme d'un gouvernement détesté, c'est dans cette musique que notre nation, notre terre, la Pologne entière vit, sent et agit. »

Chopin a été un grand sonneur d'héroïsme. N'ayant à sa disposition, pour lutter contre les bourreaux acharnés sur la dépouille pantelante de la Pologne, que ce faible et pacifique instrument : le clavier, il en a fait une

arme toute-puissante. Il a magnifiquement confirmé dans le domaine musical la théorie des correspondances évoquées par Baudelaire :

*Comme de longs échos qui, de loin, se confondent  
Dans une ténébreuse et profonde unité,  
Vaste comme la nuit et comme la clarté,  
Les parfums, les couleurs et les sons se répondent.*

La langue des sons, Chopin l'a prouvé, n'est pas seulement un chant et une harmonie. C'est aussi, quand il le faut, l'idiome universellement compris qui échappe à toute brutalité policière, à toute censure, à toute tyrannie et qui garde le plus fidèlement dans sa complexité mystérieuse le secret inviolable des revendications de l'idéal patriotique. La langue des sons combat, et elle peut vaincre puisque nous avons aujourd'hui, pour ce soixante-douzième anniversaire, la joie d'associer le nom de Chopin à cette résurrection d'un grand peuple, à cet éploiement triomphant de l'Aigle Blanc, grâce auxquels finiront par être effacées les dernières traces du plus abominable attentat au droit des peuples qui ait jamais pesé sur la conscience humaine.

Après ces paroles, très applaudies, M. Edouard Ganche fit avec ferveur l'éloge de l'œuvre de Chopin :

Le tombeau de Frédéric Chopin renferme de la terre polonaise.

O terre polonaise, tu attestes l'immarcescible affection du musicien pour le sol natal, tu fus la principale animatrice de sa pensée et de son génie ! De sa maison où tu étais gardée comme dans un temple, partirent les voix sublimes de sa musique exaltant la Pologne, devant un monde que les paroles n'auraient pas su émouvoir. Avec toi, Chopin avait reçu un des flambeaux porteurs de la flamme tutélaire de sa patrie, il avait été chargé d'entretenir et d'aviver la lumière d'espérance et l'amour du berceau des ancêtres. Quelle puissante et lourde mission !

Rappelez-vous les circonstances de ce don exprimant la foi de tout un peuple.

Frédéric Chopin quittait son pays. Il avait vingt ans. Quelques amis, quelques admirateurs l'entourèrent dans un dîner d'adieu. C'était le 1<sup>er</sup> novembre 1830, près de Varsovie, à Wola, lieu de sa naissance. Des élèves du Conservatoire chantèrent une cantate de leur directeur Elsner. Puis un orateur remit à Chopin une coupe d'argent pleine de la terre natale, en lui disant : « Souvenez-vous de la Pologne, de vos amis qui vous appellent avec orgueil leur compatriote, qui attendent de grandes choses de vous et dont les souhaits vous accompagnent. »

Telle fut cette manifestation de sympathie offrant le caractère du plus pur symbole, et que, seul, pouvait comprendre un génie prédestiné au plus grand rôle dans la vie nationale, dans la vie universelle.

Nous pourrions être surpris que tant de personnes aient prêté des forces spirituelles immenses à un adolescent au corps frêle et au caractère amène. Cet élan collectif se justifiait par le rayonnement d'un génie précoce qu'on sentait capable de s'élever au drame qui l'environnait et d'en traduire toutes les angoisses et les ardeurs. Dans une époque d'anxiétés politiques, de révoltes constantes et de prosélytisme fiévreux pour affermir l'âme de la race, c'était la prière de ces êtres souffrants. Ceux-ci reconnaissaient à Frédéric Chopin le pouvoir d'illustrer la Pologne, de porter son nom devant des foules multipliées, d'évoquer ses traditions, sa gloire et ses malheurs, pen-

dant des années et des siècles, dans la langue universellement intelligible et plus souveraine que le verbe, celle de l'harmonie.

Ils ne se trompaient pas. Chopin était élu pour créer cette œuvre idéale et s'y dévouer jusqu'au sacrifice. Il deviendrait un des directeurs moraux de sa nation, un de ses soutiens, et le plus aimé de tous les génies que l'humanité a connus. C'est par lui, pour la première et peut-être unique fois, que la musique atteignait une si haute signification. Chopin la mettait au service d'idées et de sentiments parfaitement définis. Il l'associait aux émotions de l'individu et d'une collectivité. Elle apporterait bientôt la preuve la plus éclatante de la domination de l'esprit et de son triomphe.

En dehors de la Pologne, l'œuvre de Chopin ne fut longtemps considérée que dans sa technique splendide, sa poésie et son lyrisme. Malgré l'avertissement de Schumann, signalant « le caractère d'âpre et rude nationalité » des premières compositions de Chopin, et disant plus tard qu'elles étaient « des canons cachés sous des fleurs », personne ne discerna les vraies sources de son inspiration. Le patriotisme fut seulement reconnu la cause de ses polonaises, d'un prélude, d'une étude et de quelques mazurkas. La musique n'était pas alors jugée capable d'influer sur les esprits comme la littérature. Elle était conçue pour charmer et nullement pour convaincre, éduquer, entraîner des intelligences. Sur la Pologne repose cependant toute la base fondamentale de l'œuvre de Chopin, mais nul ne se donna la peine de reconnaître et d'étudier les principes générateurs de ses concepts musicaux. La raison majeure de cette méconnaissance, vous la devinez. Elle provenait de la brume qui environnait la Pologne, de sa chute, de l'oubli noyant les fastes de son passé. Rien ne dirigeait l'attention ni l'intérêt vers une histoire désuète, vers un pays géographiquement fondu dans les autres. Comment admettre qu'un génie puisât la sève fertile de ses créations dans les ruines d'un Etat déchu ? Chopin lui-même n'osait pas révéler sa foi, et les efforts et le chagrin dont il se consumait.

Eh bien, malgré cette compréhension incomplète et la longue ignorance de ses causalités, l'œuvre du génial artiste aura immensément servi la cause polonaise. Son rôle était de séduire et non de commander. Il agissait mieux qu'en s'imposant par l'absolu d'une doctrine. Ainsi son influence qui restera illimitée dans l'avenir aura été plus considérable dans le passé.

Mais les compositions de Chopin ne seront saisies dans toute leur beauté et leur puissance qu'après une préparation historique aussi nécessaire que la préparation philosophique l'est aux drames lyriques de Wagner.

Légère comme les voiles du deuil, l'ombre épandue sur la juste expression de ses pages enchanteresses s'est évanouie. La terre de Pologne est libre. Durant dix-neuf années, Frédéric Chopin en conserva une poignée. Elle lui commandait de ne pas oublier le grand devoir dont il était chargé. Sa réponse est dans les chefs-d'œuvre qu'il créait en les unissant aux splendeurs de son imagination ardente. Il possédait notre cœur et sut mettre la vie de l'homme sensible à côté de celle du héros.

Mais, peu à peu, par ce fardeau, ses frêles forces furent érasées. Et cette terre, lourde de son histoire, on la versa dans la tombe de Frédéric Chopin, comme si elle pouvait l'entourer encore de tous les parfums des champs, des forêts et des plaines de sa patrie, de tout ce qu'il avait aimé, de tous les souvenirs dont il avait vécu.

Pour nous, c'est une indication, sinon un ordre, que nous ne devons pas séparer le musicien de son pays. C'est sur la terre polonaise que nous trouverons le sens profond de sa musique.

Puis M. Edouard Ganche lut une dépêche de M. Joseph Noulens, sénateur, président de l'Association France-Pologne, retenu loin de Paris, et s'excusant de ne pouvoir assister « à l'hommage rendu au maître dont le génie symbolise l'union de la France et de la Pologne ».

M<sup>lle</sup> Cecilia Vellini dit avec émotion *Le Piano de Chopin*, de C. Norwid, traduit pour la première fois en français par M<sup>lle</sup> Marya Kasterska. Et M. Maxime Léry, de l'Odéon, déclama avec un art parfait le poème : *Ange de la Musique* de M. René Fauchois.

L'Association France-Pologne s'était jointe à cette imposante manifestation.

---

## LIVRES ET PÉRIODIQUES

Edouard GANCHE : *Frédéric Chopin, sa vie et ses œuvres*, 1810-1849. 4<sup>e</sup> édition, Paris, 1921, in-12. Mercure de France. Un vol. de 462 p. avec cinq portraits.

M. Edouard Ganche, le dévoué administrateur de la *Pologne*, est bien connu de nos lecteurs. D'origine bretonne, il se tourna de très bonne heure, après des études de médecine, vers la musique, pour laquelle il avait un penchant très prononcé. Chopin l'intéressa particulièrement, et il fut chopinien comme d'autres, baudelairiens. Mais en étudiant passionnément la vie et l'œuvre du grand artiste, il ne sépara jamais dans son âme et dans son cœur Chopin de sa patrie polonaise. Et ce qu'il disait hier encore sur la tombe du maître, à l'occasion du soixante-douzième anniversaire de sa mort : « Sur la Pologne repose toute la base fondamentale de l'œuvre de Chopin : nous ne devons pas séparer le musicien de son pays. C'est sur la terre polonaise que nous trouverons le sens profond de sa musique », il l'avait déjà dit et répété il y a bien longtemps, quand il semblait que la pierre du sépulcre eût été scellée à jamais sur la Pologne par les trois aigles de proie, et quand il y avait plus que du courage à rappeler ses imprescriptibles revendications. Ainsi, par Chopin, M. Edouard Ganche fut un polonisant de la première heure et, bien avant la guerre, il comptait parmi les plus sûrs amis de la cause polonaise.

L'année qui suivit le centenaire du grand musicien, en 1911, M. Edouard Ganche fonda la Société Frédéric Chopin dont il est actuellement le président du comité d'action. Cette association qui compte parmi ses membres les plus grands artistes français : Gustave Charpentier, Théodore Dubois, Gabriel Fauré, Henri Rabaud, Camille Saint-Saëns, Charles-Marie Widor, Reynaldo Hahn, Gabriel Pierné, Francis Planté, Rhené-Bâton, Maurice Ravel, Henri de Ré-

gnier, M<sup>me</sup> la comtesse de Noailles, etc., etc., est, outre une société de bienfaisance, un puissant organe de rapprochement franco-polonais.

Sans doute, M. Edouard Ganche n'a pas consacré l'exclusivité de son talent à Chopin. Outre des *Lettres d'amour à une jeune fille*, il a écrit jadis un curieux *Livre de la Mort* qui, d'abord un peu ignoré du grand public, s'est conquis, peu à peu, une belle place au soleil, et fait prime aujourd'hui chez les libraires. Mais, nous lui devons une *Vie de Frédéric Chopin dans son œuvre* (actuellement épuisée), *La Pologne et Frédéric Chopin*, et nous savons qu'il prépare un ouvrage important qui s'appellera : *Dans le souvenir de Frédéric Chopin*. J'ajoute que M. Edouard Ganche, qui a lui-même un beau talent de composition musicale, a publié en un album les valse du célèbre artiste.

Le volume qui vient de paraître au *Mercur de France* : *Frédéric Chopin*, avait déjà été publié, voici quelques années, et trois éditions successives en avaient attesté le succès. La quatrième édition, celle qui nous occupe aujourd'hui, a été complètement remaniée ; de nombreux et nouveaux documents y ont été insérés, et l'on peut dire qu'elle constitue un ouvrage absolument nouveau et en même temps définitif. Ni en France ni à l'étranger, la littérature chopinienne ne compte une œuvre de cette envergure. Certes, les admirateurs et les amis de Chopin ont réuni en volumes sa correspondance, son journal, les souvenirs de ses intimes, et j'ai relevé pour ma part cinquante-deux ouvrages en langues française, allemande, anglaise, polonaise et russe, consacrés au musicien de la Pologne, mais jamais, jusqu'à l'étude de M. Edouard Ganche, on n'avait aussi complètement recueilli les éléments épars et souvent disparates de la vie du grand homme, pour en faire un tout homogène, complet et intéressant, personne n'avait apporté un tel ensemble de faits nouveaux, de documents inédits.

Pas à pas, M. Edouard Ganche a suivi la vie de Chopin. Cette accumulation de notations, d'états d'esprit et de faits demeure toujours intéressante, car le concept musical de Chopin est le reflet d'une extrême sensibilité. Et ce sera constamment à ses impressions de jeunesse et à ses souvenirs du pays natal qu'il se reportera pour composer ses polonaises et ses mazurkas.

Après avoir rapporté les divergences que l'on connaît sur la date de naissance du grand musicien, M. Edouard Ganche la fixe, de façon très judicieuse, au 22 février 1810. Mais on sait que des doutes subsistent toujours sur l'ascendance polonaise ou française du père de Chopin. Ici, je cite M. Edouard Ganche :

Les Polonais ont soulevé un autre débat en voulant démontrer la pureté de la race de leur compatriote, mis au rang des gloires nationales. Plusieurs faits laissent supposer que Frédéric Chopin avait un peu de sang français. Chopin est un nom français ; Nicolas Chopin, père de Frédéric, est né en Lorraine, à Nancy, le 17 août 1770, et vers 1787 vint à Varsovie. Il professait la langue française et s'en servit toujours dans sa correspondance avec son

fil, tandis que la mère et les sœurs de Frédéric lui écrivaient en polonais. Les amis de Chopin et tous ses contemporains l'ont déclaré né d'un père français... Si Chopin n'a point réfuté cette consanguinité française, c'est qu'il n'avait aucune donnée sur les origines de ses aïeux paternels...

On commença, aussitôt après sa mort, à chercher l'origine de ses ancêtres. Un article publié dans le *Journal de Rouen* du 1<sup>er</sup> décembre 1849 représentait Chopin issu de la famille française Chopin d'Arnouville, dont un membre aurait gagné la Pologne en 1685, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, destiné à persécuter les protestants. Conjecture invraisemblable, puisque les Chopin étaient catholiques.

Suivant la thèse des Polonais, un ancêtre de Chopin aurait quitté la Pologne à l'époque où Stanislas Leczynski vint en Lorraine. Adoptant cette opinion, M<sup>me</sup> Wanda Landowska affirma que l'arrière-grand-père de Chopin s'appelait bien Nicolas Szop (lisez : Chop). Avec un de ses compatriotes, Jean Kowalski (Kowal, forgeron), il aurait obtenu, vers 1714, l'autorisation d'ouvrir un commerce de vin à Nancy, et les deux associés francisèrent leur nom en Ferrand et Chopin. Un fils de Nicolas Szop, Jean-Jacques Chopin, serait devenu maître d'école, et son fils cadet aurait été enfin le père de Frédéric Chopin.

Mais, de toute façon, conclut M. Edouard Ganche, son esprit et son cœur représentent l'absolu caractère de la race polonaise : « Chopin fut polonais à l'extrême et il eût considéré un doute à ce sujet comme une injure grave. « Je suis un vrai mazovien », a-t-il écrit dans une lettre à ses parents. »

Tout jeune, Chopin montra des dispositions extraordinaires pour la musique et prit des leçons d'harmonie et de contrepoint avec le grand maître de Varsovie, Elsner. Celui-ci dirigea son élève d'une manière remarquable. « Laissez-le, dit-il à quelqu'un qui blâmait la négligence de Chopin pour les règles habituelles de son art, il suit une voie extraordinaire, parce que ses dons sont extraordinaires. Il ne s'attache pas strictement à une méthode consacrée, car il en a une à lui, et il révélera dans ses œuvres une originalité qui ne s'est jamais rencontrée chez quelqu'un à un tel degré. » Dans un rapport du 20 juillet 1829 sur les examens du Conservatoire, Elsner émit encore cette appréciation : « Leçons de composition musicale : Chopin Frédéric (élève de troisième année), étonnantes capacités, *génie musical*. » On le voit, le maître du grand compositeur avait tout de suite pressenti ce que deviendrait son élève ; il semble également que, voulant à l'avance répondre aux mécontents qui critiqueraient l'apparent manque de méthode de Chopin, Elsner ait tenu à faire remarquer la profonde différence existant entre son élève et les autres compositeurs.

M. Edouard Ganche, après nous avoir fait vivre la jeunesse du grand artiste au jour le jour, et fort judicieusement montré qu'une fois ses études classiques et musicales terminées, Varsovie devenait un centre trop restreint pour le développement complet et harmonieux de son génie, nous raconte les divers séjours de Chopin à Berlin et à Vienne. Le jeune musicien connut vite le succès, puis, séparé des siens, la mélancolie et la tristesse. C'est lors de son dernier

séjour à Vienne qu'éclate l'insurrection polonaise du 30 novembre 1830. Déjà débile et peu robuste, Frédéric est contraint de rester à l'étranger tandis que ses amis retournent en hâte à Varsovie combattre pour la liberté. Il se consume de tristesse et se lamente sur son inaction. Mais des lettres telles que celle-ci devaient reconforter l'exilé, en lui montrant ce que son pays attendait de lui, à défaut de sa vie et de son sang :

...Pourvu que vous ayez toujours en vue la nationalité, la nationalité et encore une fois la nationalité ; c'est un mot à peu près vide de sens pour un écrivain ordinaire, mais non pour un talent comme le vôtre. Il y a une mélodie natale, comme il y a un climat natal. Les montagnes, les forêts, les eaux et les prairies ont leur voix natale, intérieure, quoique chaque âme ne la saisisse pas. Je suis persuadé que l'opéra slave, appelé à la vie par un véritable talent, par un compositeur plein de sentiment et d'idées, brillera un jour dans le monde musical comme un nouveau soleil, peut-être même s'enlèvera-t-il au-dessus de tous les autres, et aura-t-il autant de mélodie que l'opéra italien, plus de sentiment encore et incomparablement plus de pensée... Je me berce de la douce espérance que vous serez le premier qui saurez puiser dans les vastes trésors de la mélodie slave ; si vous ne suiviez pas cette voie, vous renoncerez volontairement aux plus beaux lauriers... Il faut souhaiter que vous vous souveniez toujours, cher ami, que vous êtes parti, non pour languir, mais pour vous perfectionner dans votre art et devenir la consolation et la gloire de votre famille et de votre pays (1).

S'attachant plus particulièrement à relier constamment l'œuvre de Chopin à son amour pour sa patrie opprimée et souffrante, M. Edouard Ganche nous rappelle maintenant comment, apprenant à Stuttgart la prise de Varsovie par les Russes, le 8 septembre 1831, le jeune musicien composa, en proie à une douloureuse et splendide surexcitation, la très belle *Etude* en ut mineur (n° 12 de l'op. 10), surnommée *La Révolutionnaire*, empreinte d'un « caractère aigu de nationalisme », dira plus tard Schumann, un grand admirateur de Chopin.

Et ce qui enthousiasme tout de suite le public de Paris, plus et mieux que celui de Berlin, trop scholastique pour apprécier d'emblée ce génie nouveau, c'est justement la marque originale et personnelle, le sceau du Sarmate dans ses œuvres. Aussi les « Polonaises » que Chopin écrit au début de son séjour à Paris font-elles fureur. D'un rythme énergique, d'une grandeur vraiment épique, elles traduisent et symbolisent tous les instincts guerriers d'une nation martyre, persécutée et qui ne veut pas mourir. « En écoutant quelques-unes des polonaises de Chopin, on croit entendre, dit Liszt, la démarche plus que ferme, pesante, d'hommes affrontant avec l'orgueil de la vaillance tout ce que le sort pouvait avoir d'injuste. »

On sait que la « polonaise » est une danse nationale. M. Edouard Ganche en recherche l'origine, mal connue d'ailleurs.

Elle fut d'abord, suppose-t-on, une procession lente et grave, accompagnée de musique, où, pour la première fois défilèrent des

(1) Fragment de lettre de M. Etienne Witwicki, auteur polonais (1800-1847).

nobles, en 1574, devant le roi Henri III, élu au trône de Pologne. Après Sobieski (1674-1696), les polonaises furent souvent accompagnées de paroles. Elles célébraient alors des faits politiques... Elles se transformèrent peu à peu et devinrent une marche de cour ou de fête, destinée à ouvrir les bals et les réceptions de la noblesse.

La fameuse polonaise en la bémol majeur, la grande polonaise *L'Héroïque* est une œuvre puissante, qui confond ceux qui accusent Chopin de manquer d'envergure et de grandeur. On raconte qu'il la composa en proie à une sorte d'hallucination : un cortège effrayant de guerriers défilait devant ses yeux... Et, en effet, quand on entend cette œuvre admirable, il semble que se lèvent un à un des soldats par milliers qui se ruent en une poussée formidable et sauvage. Chopin se plaignait « que cette polonaise était jouée trop vite, ce qui en détruisait la grandeur et la beauté ». Puissent les nombreux interprètes du célèbre musicien méditer cette parole et s'en souvenir toujours. Par toutes les curieuses notes que M. Edouard Ganche nous donne sur le grand artiste, le lecteur se convaincra, une fois de plus, que Chopin est souvent interprété à faux, avec une négligence et un laisser-aller inouïs et une trop grande vélocité, toujours tentante pour ceux qui se disent « virtuoses ».

En même temps que ses « polonaises », Chopin faisait entendre à Paris ses magnifiques « ballades », inspirées toutes quatre sur des poèmes de son grand compatriote et ami, Adam Mickiewicz, et dont M. Edouard Ganche dit qu'effectivement, « elles ont le caractère des grands récits légendaires et fantastiques remplis d'exploits héroïques ».

Nous ne suivrons pas Chopin dans toutes les péripéties de sa vie sentimentale. Elles sont fort connues du public, depuis sa tendre idylle avec Marie Wodzinska jusqu'à sa passion pour George Sand. Les documents que publie M. Edouard Ganche sur la liaison de Chopin avec l'auteur de *Lélie* viennent justement confirmer l'opinion que les amis de l'artiste polonais et ses admirateurs ont toujours eue sur l'influence néfaste de George Sand, et M. Edouard Ganche conclut à ce sujet, fort judicieusement :

« Chopin ne se doutait pas que, dans l'avenir, il faudrait remuer autour de sa mémoire la boue de certaines situations de George Sand. Par bonheur et grâce à sa dignité, aucune éclaboussure ne l'atteint, et s'il fut témoin, il ne fut pas acteur. Par son langage inconsideré, George Sand a forcé les historiens à regarder sa vie intime et domestique. »

Si Chopin ne réalisa pas les espoirs que son pays, ses maîtres et ses amis mettaient en lui quant à l'opéra slave, il tint néanmoins grandement ses promesses du début : il composa toute sa vie de très belles œuvres, inégales forcément, mais toujours pleines d'une haute inspiration, d'une grande imagination et d'une profonde ardeur patriotique.

Dans ses vingt-quatre « préludes », qui ont tous de petits chefs-d'œuvre, et qui, d'après M. Edouard Ganche, ont été pour la plupart



écrits avant le séjour à Majorque, contrairement à la tradition répandue, s'il y en a quelques-uns de délicieusement mélancoliques, d'autres sombres et graves comme des chants d'église, d'autres encore morbides et fiévreux, le vingt-quatrième, en ré mineur, est farouche, plein de la même fougue guerrière que l'étude dite : *La Révolutionnaire*. « Dans le martellement rude et ininterrompu d'une basse disloquée et haletante, parmi des traits échevelés qui s'éparpillent en stridences aiguës, plane un chant souverain. »

C'est tout à fait au déclin de sa trop courte vie que Chopin écrivit sa *Polonaise-Fantaisie*, plainte suprême et suprême espoir d'un mourant, appel à sa patrie, imploration dernière ! Cette œuvre se ressent profondément de l'état maladif de son auteur. En soubresauts brusques, la vie agitée et combative semble, dans de grands silences, faire place au calme froid de la mort. Cette polonaise est construite sur un seul thème, sans cesse refait et remanié. De grands cris, semble-t-il, vont la terminer, mais c'est encore la mélancolie et la peine que traduisent les dernières lignes, « la mélancolie et la peine qui s'emparèrent de Chopin devant l'effondrement de la Pologne et la misère de ses nationaux ».

M. Edouard Ganche ne nous aurait pas donné un tableau complet de la vie de Chopin, s'il ne nous l'avait montré « professant », ce qui est un aspect peu connu, mais très intéressant, de sa personnalité. Nous engageons vivement le lecteur à lire attentivement toute cette partie du beau livre de M. Edouard Ganche. Elle ne pourra que les intéresser et leur être utile.

Chopin donnait ses leçons avec amour, « avec une conviction et une foi d'apôtre. Il adorait la musique et ne pensait qu'à une chose : la faire aimer et comprendre à ses élèves. Autant il se mettait en fureur quand on n'exécutait pas comme il le voulait (M. Edouard Ganche raconte qu'il brisait des crayons, empoignait ses cheveux et cassa même une chaise), autant il manifestait joyeusement et approuvait d'un : « Très bien, mon ange », quand on l'avait compris. Chopin fut vénéré, très aimé de ses élèves, qui sentaient combien leur maître se donnait dans ses leçons.

Aussi quand, après une longue et lente agonie, Chopin mourut à Paris, le 17 octobre 1849, était-il entouré, en dehors de sa sœur et de sa nièce, de tous ses amis, élèves et admirateurs. Paris et la France tout entière s'unirent à la Pologne pour pleurer le grand artiste mort prématurément dans tout l'éclat du talent et de la gloire, du grand artiste au cœur polonais, mais à l'âme bien française, et pour qui notre pays fut une seconde patrie. On sait que, suivant le suprême désir de Chopin, son cœur fut ramené dans son pays natal et placé dans l'église de la Sainte-Croix à Varsovie... Au cimetière du Père-Lachaise, on jeta sur son cercueil une poignée de la terre polonaise...

« Il disparaissait à trente-neuf ans. Il était arrivé en France avec l'espoir de la jeunesse et de l'avenir. Dix-neuf années s'étaient écoulées.

lées, brillantes et douloureuses, mais elles avaient été suffisantes à Chopin pour conquérir l'immortalité. »

Sans doute, le précieux ouvrage de M. Edouard Ganche permet de considérer sous tous les angles l'œuvre grandiose de Chopin. Son aspect, que je me suis borné à souligner ici, est le patriotique et le national. « Chopin, a écrit jadis M. Edouard Ganche (1), est le plus grand chanteur des patries, parce qu'il fut le génie le plus vibrant, et que sa patrie fut martyrisée. L'amour donné à Chopin a rejailli sur la Pologne. Privée de ses poètes et de Frédéric Chopin, la Pologne n'aurait pas connu les mouvements d'opinion qui la soutinrent. Une nation composée d'agriculteurs, d'usiniérs, de politiques ou de commerçants habiles peut être fort prospère et heureuse, mais elle suscite la convoitise et constitue une proie isolée que nulle amitié ne défendra, car on aime un peuple comme un particulier, non par intérêt, mais par des sentiments d'ordre émotif. »

C'est dans la musique de Chopin que notre nation, notre terre, la Pologne entière vit, sent, agit, a dit un jour M. Paderewski. Son geant aux interprètes innombrables qui ont répété, propagé cette musique chez les peuples ennemis de la Pologne, dans les maisons même des hommes qui proscrivaient les œuvres de Krasinski et de Mickiewicz, nous remercions M. Edouard Ganche de nous avoir montré les immortelles *Polonaises* « pénétrant dans tous les cœurs et en dépit des tortures, des spoliations, des assassinats, éternisant la patrie et immortalisant la Pologne »...

...Cet excellent ouvrage se termine par un précieux appendice qui sera grandement apprécié de tous les chopiniens : outre une très complète bibliographie, on y trouve, en effet, la liste des œuvres de Chopin avec la date de publication et la désignation des éditeurs français et allemands. Cinq beaux portraits, ceux de Maria Wodzinska, de Jane W. Stirling et trois de Chopin par Delacroix, Scheffer et Kolberg, complètent dignement une œuvre à laquelle le Mercure de France a tenu à donner comme papier et typographie une très convenable présentation matérielle.

HENRI DE MONTFORT.

*Accusé de réception.*

LOUIS DURAND. — *Les Rapports franco-polonais*. Tarbes, 1921, une brochure in-8° de 32 pages.

PANORAMA (15 octobre). — *France et Pologne*.

REVUE HEBDOMADAIRE (15 octobre). — HENRI GRAPPIN : *La Démocratie allemande et le Problème silésien*.

ART ET DÉCORATION (août). — JULES RAYS : *L'Art polonais contemporain*.

(1) *La Pologne et Frédéric Chopin*.

## REVUE DE LA PRESSE

### LE PARTAGE DE LA HAUTE-SILÉSIE.

Le conseil de la Société des Nations, statuant sur les conclusions du rapport de MM. Hymans, da Cunha, Quinones de Leon et Wellington Koo, a arrêté, le 12 octobre, les termes de sa « recommandation » au sujet du partage du bassin industriel de la Haute-Silésie. Cette « recommandation » fut immédiatement transmise aux gouvernements alliés qui l'approuvèrent et l'entérinèrent. Le 20 octobre, M. Briand, en sa qualité de président du Conseil Suprême, communiqua la décision aux gouvernements de Berlin et de Varsovie.

Le Conseil de la Société des Nations a su s'inspirer d'un esprit vraiment européen pour résoudre ce grave problème...

— nous disait le *Temps* du 13 octobre. Et comme les Allemands se montraient un peu trop énervés, le *Temps*, avec son autorité incontestable, ajoutait le lendemain :

La chute du cabinet Wirth ne saurait en rien modifier la situation de fait : l'Allemagne devra s'incliner et elle devra s'exécuter, car elle n'a pas encore le droit d'oublier qu'elle est une nation vaincue, qu'elle a des crimes à expier et des réparations à effectuer.

Le 19 octobre, dans un éditorial du *Temps*, consacré à la politique intérieure, nous lisons :

Si le renvoi de la question silésienne au Conseil de la Société des Nations fut une suggestion de notre président du conseil, l'initiative de M. Briand fut heureuse. Si la proposition émanait du Premier anglais, son acceptation par M. Briand fut adroite. Il n'est jusqu'à présent sorti du nid de vipères haut-silézien aucune morsure mortelle.

Enfin, le 22 octobre, le *Temps* nous donne quelques précisions sur la nouvelle frontière polono-allemande en Haute-Silésie :

La frontière qui vient d'être tracée ne donne à la Pologne ni Beuthen, qui lui eût été nécessaire pour faire communiquer le Nord et le Sud de la Haute-Silésie polonaise, ni Zabrze, où la commission interalliée de plébiscite avait constaté elle-même l'intensité du sentiment polonais, ni Gleiwitz, où confluent les voies ferrées dont l'Allemagne pourrait se servir pour envahir le bassin industriel. En revanche, on a calculé que cette frontière donne à la Pologne 82 % de la houille produite en Haute-Silésie, 51 % du coke, la totalité du zinc et du plomb, 65,3 % de la fonte, 70,5 % de l'acier et toute la production d'acide sulfurique, sans compter de grandes usines métallurgiques, et la centrale électrique de Chorzow, et une usine édifiée tout près de là, pendant la guerre, pour la fabrication synthétique de l'ammoniaque et des produits nitrés. En ce qui concerne l'effectif de la population, le partage est aussi conforme que possible aux résultats du plébiscite. La Pologne avait eu 479.359 voix et, si l'on déduit les émigrés, les votes polonais repré-

sentaient 47,9 % du total. La Pologne reçoit une région habitée par 500.800 votants et la population de cette région représente, par rapport à la population totale du territoire plébiscitaire, 48 %. Le roi Salomon n'eût pas mieux jugé.

Cependant, Pertinax, dans l'*Echo de Paris* (12-10), se montre pessimiste. Il redoute « que la Pologne ne se constitue que difficilement en nation véritablement indépendante ». Il assure que « de toutes les façons l'entreprise est difficile à mener à bien ». La plus grande difficulté de l'œuvre, selon Pertinax, c'est « qu'on ne rencontre pas dans l'Europe Orientale, ce sentiment national inébranlable qui s'affirme en France ». « Là-bas, — dit-il — tout est plastique, mobile. »

Pertinax continue :

La Pologne ne peut guère surmonter l'épreuve que guidée, protégée, soutenue par les puissances occidentales pendant une longue période de temps. Or, on sait comment les puissances occidentales se sont comportées. Elles n'ont pas compris qu'elles avaient affaire à un peuple chez lequel le plus grand découragement, l'abandon le plus complet peuvent succéder à l'exaltation la plus vive. Le but devrait être, semble-t-il, d'organiser la Pologne contre le germanisme tout en ménageant des transitions pacifiques entre elle et ce qui se formera du côté de l'Est. Il est à redouter que, livrée à elle-même et profondément déçue, la Pologne ne suive la direction contraire, la direction la plus facile, qu'elle ne se laisse gagner par l'Allemagne et ne porte contre la Russie tout son effort.

Pertinax semble oublier qu'un siècle et demi de politique antipolonaise de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie n'ont pas ébranlé le sentiment national polonais. D'ailleurs, toutes ses craintes sont fortement exagérées et ses appréciations sur la mentalité polonaise sont fausses. On se demande dans quel but il les profère. Pertinax aime les métaphores. Ainsi, à propos du régime économique transitoire établi en Haute-Silésie, il dit :

On donne à la Pologne la moitié de la coquille et à l'Allemagne tout le contenu de la coquille...

L'expression est imagée, mais est-elle exacte ?

M. Jacques Bainville est un des meilleurs écrivains politiques français. Journallement, on trouve dans ses articles des vues profondément justes. Cependant, lorsqu'il parle des affaires polonaises, M. Bainville manifeste presque toujours un certain pessimisme. Il écrit, par exemple, à propos du partage de la Haute-Silésie (*Action Française*, 12-10) :

La Pologne se trouve presque aussi mal en point que l'Autriche. Comme l'Autriche, elle ne peut compter que sur les Alliés, qu'il s'agisse de sauver ses finances ou qu'il s'agisse de résister à une force étrangère. Il y a à cet égard un curieux parallélisme entre la Haute-Silésie et le Burgenland.

Si la Pologne se sent abandonnée, il ne manquera pas chez elle d'hommes qui n'auront pas une répugnance invincible à s'entendre avec l'Allemagne. Tous les Polonais ne sont pas de Posnanie. Tous n'ont pas souffert de la persécution prussienne.

Nous voudrions que tous nos amis français se pénétrèrent de cette idée que les gens qui songent à je ne sais quelle alliance allemande sont, en Pologne, un nombre insignifiant et ne jouissent d'aucune influence dans la nation. Cette situation durera pourvu que la Pologne ne se sente pas abandonnée, pourvu que ceux qui guident l'opinion publique en France soient convaincus que tout appui donné à la Pologne c'est un bon placement qui rapportera. Le sont-ils ?

Cela dit, signalons les judicieuses remarques suivantes, de M. Bainville, à propos de l'attitude de l'Allemagne :

Si l'expérience de la guerre et celle de ces derniers mois ont appris quelque chose au peuple allemand — écrit M. Bainville dans l'*Action Française* du 16-10 — il doit savoir que toutes les manifestations de son tempérament excessif tournent mal pour lui et reconstituent sans faute l'union des Alliés.

D'une Allemagne récalcitrante, nous n'avons rien à redouter en ce moment et il n'est pas encore trop tard pour revenir à la contrainte.

Mais si l'Allemagne s'incline, si... après avoir protesté solennellement contre la « mutilation » de la Haute-Silésie, elle continue à être ce qu'elle était la veille à Wiesbaden, il sera difficile de ne pas adoucir encore les mesures qui sont prises à son égard. Que l'Allemagne donne l'impression d'être apprivoisée et elle décomposera rapidement l'esprit de méfiance et même l'esprit de prudence qu'avait laissé la guerre. Les peuples sont bien las. Il est fatigant de se tenir toujours sur ses gardes.

M. Jacques Roujon écrit, dans le *Figaro* (20-10) :

L'affaire de Haute-Silésie n'est réglée que sur le papier. Il reste à la régler sur le terrain. On voudrait croire que les difficultés sont finies et que tant de peines n'auront pas été prises pour fortifier la domination allemande dans une grande région industrielle au centre de l'Europe.

M. Louis Marcellin, lui aussi, n'est pas très rassuré (*La République Française*, 20-10) :

Les Allemands vont encore crier, ne serait-ce qu'afin de cacher leur jeu, mais ils aperçoivent déjà les moyens qui vont leur permettre de mettre les Polonais dans leur poche. Grâce aux manœuvres tenaces de l'Angleterre, l'Allemagne va, de gré ou de force, contraindre la Pologne à se résigner à sa tutelle économique pour commencer, et, pour finir, à sa suzeraineté politique.

Dans le *Gaulois* (20-10), par contre, M. René d'Aral prévoit que « les choses s'arrangeront pour le mieux ».

Ce sera — dit-il — un beau succès pour la Société des Nations et un soulagement pour le public...

Nous ouvrons l'*Eclair* (13-10) et, de nouveau, nous tombons sur la note pessimiste. M. George Bonnamour y fait part de sa « profonde déception » et de sa « grande inquiétude » :

Comment ne pas voir — s'écrie M. Bonnamour — qu'en face de l'Allemand, dont il redoutera la puissance, le Polonais, trop sûr désormais de sa faiblesse politique et économique, ne sera pas capable de résister longtemps, et que, pour éviter des vexations inutiles et des difficultés insurmontables,

il sera bien vite amené à composer et à céder. Et ainsi s'opérera, par la faute même des Alliés, le rapprochement de l'Allemagne et de la Pologne, dont la France sera la première à subir les désastreuses conséquences.

Le lendemain, nous trouvons dans l'*Eclair* la même note dans un article de M. Henri Lorin, où le distingué député de la Gironde qualifie la décision d'« extrêmement mauvaise pour la Pologne et, par contre-coup, pour la France ».

Enfin, dans l'*Eclair* du 18-10, M. S. de Givet craint que le règlement économique « provisoire », établi par la Société des Nations, ne devienne « définitif » au profit de l'Allemagne.

Dans le *Matin* (14-10), M. Jules Sauerwein loue l'impartialité de M. Balfour, le représentant de la Grande-Bretagne au sein du conseil de la Société des Nations :

On a enfin vu — dit M. Sauerwein — un homme d'Etat britannique qui pouvait parler de la Pologne sans entrer dans des accès de colère hystérique.

Dans le *Petit Parisien* (14-10), son correspondant berlinois, M. Camille Loutre, conseille froidement d'amender le projet de Genève à l'avantage de l'Allemagne pour fortifier la position de ce bon Dr Wirth :

Il est certain — dit-il — qu'un amendement au projet de Genève contribuerait à rétablir la situation du chancelier, qui est présentement sérieusement ébranlé.

L'important, en effet, n'est pas que le docteur Wirth conserve le pouvoir, même avec une situation diminuée, car il se verrait alors très probablement obligé de couvrir de son nom une orientation nouvelle que lui imposeraient le *Volkspartei* et les partis bourgeois du gouvernement. L'essentiel, s'il reste aux affaires, est qu'il garde l'autorité nécessaire et suffisante pour poursuivre et, au besoin, imposer la politique d'accomplissement qu'il a inaugurée.

Cependant, le 20 octobre, M. Philippe Millet compte dans le *Petit Parisien* « que le bon sens prévaudra à Berlin comme à Varsovie », et « que l'on se prêtera de bonne grâce aux mesures judicieuses préconisées par la Société des Nations ».

L'*Ere Nouvelle* (13-10) nous assène quelques-unes de ses gentillesses habituelles :

La Pologne — dit-elle — est trop affaiblie par la crise financière qu'elle traverse pour ne pas se déclarer satisfaite... Il est sûr qu'après l'échec du mouvement dirigé par M. Korfanty, beaucoup des adhérents du leader polonais considèrent désormais d'un œil beaucoup moins défavorable leur maintien sous le joug allemand.

Puis, l'*Ere Nouvelle* conseille aux Allemands et aux Polonais « de s'entendre... pour maintenir l'unité économique de la province divisée ». Ainsi, si nous la comprenons bien, l'*Ere Nouvelle* verrait d'un œil favorable l'éventualité qui inquiète tant MM. Jacques Bain-

ville, Georges Bonnamour, Louis Marcellin et Pertinax. Tiens, tiens...

Il nous est agréable de trouver plus d'impartialité chez les écrivains du *Populaire*. Le 12 octobre, M. André Pierre demanda dans ses colonnes, une fois de plus, « que l'on satisfasse en particulier les revendications nationales des mineurs polonais trop longtemps esclaves de l'Allemagne impériale ».

Le 13 octobre, M. S. Grumbach écrivait dans le *Populaire* :

Nous n'avons jamais cessé de conseiller à l'Allemagne d'accepter franchement le plébiscite comme base de la solution et de ne pas revendiquer la Haute-Silésie une et indivisible, étant donné que cette revendication nous paraissait en contradiction avec les principes démocratiques fondamentaux. Nous avons reproché aux socialdémocrates majoritaires d'Allemagne de ne pas avoir pris dans cette question, d'emblée, une attitude assez nette.

Et M. Grumbach conclut que « l'acceptation de la solution s'impose à tous ». M. Léon Blum arrive, dans le *Populaire* du 14-10, à la même conclusion.

Même M. Henri Fabre laisse échapper, dans le quasi communiste *Journal du Peuple* (14-10), cette vérité :

Vainqueurs, les centraux nous eussent imposé une paix dans le goût de celle de Brest-Litovsk. Ce ne fait l'ombre d'aucun doute.

Il faut bien que les pangermanistes s'inclinent devant une sentence prononcée sur le terrain même qu'ils ont choisi.

*L'Humanité*, organe communiste, est le seul journal français — ou plutôt de langue française — qui attaque ouvertement la solution du problème silésien. « La féodalité polonaise va faire peser son joug sur des dizaines de milliers d'ouvriers et de paysans allemands » — écrit M. Paul Louis le 15-10.

Et, le 21-10, M. Charles Rappoport parle dans le même journal du « vol de la Haute-Silésie — nouvelle Alsace-Lorraine — qui, depuis des siècles, était incorporée à l'Allemagne et sans laquelle, sous le régime capitaliste, l'Allemagne ne saurait exister économiquement... »

Les communistes au secours de l'Allemagne — voilà qui n'est pas nouveau.

Casimir SMOGORZEWSKI.

## BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE DE PARIS

La Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris a reçu un catalogue d'articles de vannerie qui est à la disposition de ses adhérents au secrétariat.

Elle a été saisie, d'autre part, d'offres de Kilimy, tissus paysans, robes paysannes, articles de bois sculpté, foulards et châles (soie, laine, coton), broderies, lingerie ; elle fournira à ses adhérents, sur leur demande, le nom de la maison intéressée.

---

### INFORMATIONS DIVERSES

Sur l'initiative de l'Association France-Pologne, la France a été représentée par six athlètes, élèves de l'École Nationale de Gymnastique de Joinville, au concours international d'athlétisme organisé à Varsovie, les 15 et 16 octobre 1921, par l'Union des Sociétés de Sports Athlétiques de Pologne.

A ce concours, prenaient également part, outre les meilleurs représentants du sport polonais, des Tchécoslovaques, des Esthoniens, des Hollandais, etc.

L'équipe française s'est attribué des victoires incontestables dans le 100 mètres et le 200 mètres, avec Lorain, champion de France ; dans le 400 mètres, avec Fery, également champion de France ; dans le 800 mètres, avec Gouilleux ; dans le 8.000 mètres, avec Duquesne, qui fit une course admirable et prit un tour d'avance sur le second.

D'autre part, Couillaud a conquis la première place dans le saut en longueur, avec 6 m. 79, et Gajan, dans le saut à la perche, avec 3 m. 34.

\*  
\*\*

L'Association France-Pologne se réunira en assemblée générale le samedi 19 novembre 1921, à 5 heures, 7, rue de Poitiers.

---

*Le Directeur-Gérant : A. MERLOT.*

---

PARIS. — SOC. GÉNÉR. D'IMP. ET D'ÉDIT., 71, RUE DE RENNES.



NOUVELLE ÉDITION

Édouard GANCHE

# FRÉDÉRIC CHOPIN

Sa Vie et ses Oeuvres

1810-1849

GEORGE SAND — LA COMTESSE D'AGOULT

JANE W. STIRLING

F. LISZT — BALZAC — DELACROIX

Préface de M. C. SAINT-SAENS, de l'Institut.

Illustrations et documents inédits.

Un très beau volume grand in-8 de 462 pages, Mercure de France.

Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction  
Publique et des Beaux-Arts.

---

Voici la première étude complète et définitive de la vie et des œuvres de Chopin, publiée en France. Il est inutile de rappeler le succès qui l'accueillit dès son apparition. M. Édouard GANCHE a réalisé cette œuvre tant souhaitée par les admirateurs du sublime poète de la musique. Il apporte une contribution importante à l'histoire de Frédéric Chopin par des documents nouveaux et d'un intérêt capital. Son livre a un double attrait littéraire et musical, car Chopin vécut au milieu d'une société d'élite, et eut des amis fameux, tels la Comtesse d'Agoult, George Sand, Liszt, Balzac, Delacroix.

Cet ouvrage contient l'analyse et l'explication des œuvres de Chopin, l'exposé de ses innovations et de son enseignement pianistique, la liste de toutes ses œuvres et une bibliographie très complète.

Tous les critiques ont loué cette œuvre puissante et tous les admirateurs de Chopin voudront la posséder.

---

Un volume in-8 écu. Prix..... 12 francs

**Il a été tiré :**

100 exemplaires sur vergé pur fil des Papeteries Lafuma, à 25 francs

## CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

7, RUE DE POITIERS. — PARIS (7<sup>e</sup>) — Tél. : Fleurus 23-71

### MEMBRES DONATEURS

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS BAS, 3, rue d'Antin, Paris.  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3 rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.  
Sté Gle DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.  
MM. WORMS et CIE, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

### MEMBRES FONDATEURS

BAIGNÈRES ET DEWISME (SOCIÉTÉ COMMERCIALE), Négociants en produits chimiques et engrais, 36, rue Tronchet, Paris  
BANK SWIĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznań, Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.  
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.  
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.  
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.  
BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR (créée en exécution de la loi du 23 octobre 1919), 33, rue La Boétie, Paris.  
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.  
M. Emile DUPONT, Manufacturier, 44, rue de Turbigo, Paris.  
M. Jacques EGER, Directeur de la Société « La Commerciale », 3, rue de Mogador, Paris.  
COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'EST EUROPÉEN, Importation — Exportation — Commission, 15 bis, rue de Marignan, Paris.  
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.  
MM. ST. GRABIANOWSKI et CIE, Importation et Exportation des articles métallurgiques, Ul. Warszawska 6, à Sosnowiec (Pologne).  
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.  
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).  
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.  
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 118, boulevard Haussmann, Paris.  
M. Abel KOTNISKY, Négociant en eaux-de-vie, à Jarnac-Cognac.  
Etablissements G. LACOMBE, Transports Internationaux (Service Spécial sur la Pologne), 3 et 5, rue de Metz, Paris.  
M. Pierre LAGUONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.  
MM. LANG, fils et gendre, tissus de coton, 16, rue du Renard, Rouen.  
Etablissements A. LEROY, Tissus, Objets confectionnés et Ameublement, 35, boulevard Barbès, Paris.  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION LEVÉ, 71, rue de Rennes, Paris.  
M. Ladis LEWKOWICZ, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.  
M. de MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne, 5 bis, rue du Cirque, Paris.  
Général du MORIEZ, 15, rue Saint-Dominique, Paris.  
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.  
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.  
Marquis LOUIS de PALMARO, Industriel Pétrolier, 159, rue de la Pompe, Paris.  
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne 73, rue de l'Université, Paris.  
COMPAGNIE POLONO-BALTIQUE DE COMMERCE ET DE TRANSPORT, 6, rue Miodowa, Varsovie (Agence de Paris : 3, rue du Quatre-Septembre).  
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.  
Etablissements POULENC FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.  
Etablissements RHEIMS, Commission, Exportation, 42, rue de Paradis, Paris.  
MM. SCHNEIDER et CIE, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.  
S. E. I. S. (SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION SLAVE), 31, rue des Jeûneurs, Paris.  
M. St. SILBERSTEIN, Industriel, 5, rue du Général-Lambert, Paris.  
PAUL SIMON, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris en Pologne, 14, rue Foksal, Varsovie.  
M. Joseph SLUBICKI, Commissionnaire, 2, rue Edouard VII, Paris.  
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 1, rue Godot-de-Mauroy, Paris.  
SOCIÉTÉ FRANCO-ROUMAINE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES, 3, rue d'Anjou, Paris.  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56 faubourg Saint-Honoré, Paris.  
SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE, 24, boulevard des Capucines, Paris.  
SOCIÉTÉ D'OUTILLAGE MÉCANIQUE ET D'USINAGE D'ARTILLERIE (S. O. M. U. A.), 19, avenue de la Gare, Saint-Ouen, (Seine).

- M. Kásimir SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 48, rue de la Victoire, Paris.
- M. Alfred STEMPOWSKI, Président du Conseil d'Administration du Comptoir Franco-Américain, 6, rue Marie-Thérèse, Le Havre.
- COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON, 10, rue de Londres, Paris.
- SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS VIENNOT, Entreprise Générale d'Usines, Béton armé, Fumisterie industrielle, Travaux Publics, 54, rue de Courcelles, Paris.
- TANNERIES DE FRANCE, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).

#### MEMBRES SOCIÉTAIRES

- MM. Mieczyslaw, Au Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spólek Zarobkowych) de Poznań, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
- BARY, Importation — Exportation, 88, rue Lafayette, Paris.
- E. BASTIDE, Directeur du Comptoir Pologne-France, Importation et Exportation, 13, rue Montyon, Paris.
- Charles BLUM (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Galliéri, Suresnes (Seine).
- Salézy BORNSTEIN, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.
- DE BROUSSE, Transports Internationaux, Agence Maritime, 34, boulevard Malesherbes, Paris.
- Camille CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.
- le Directeur des Etablissements CHATELAIN, (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.
- Pierre CHEVALIER, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).
- Léon CORBLET, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- Th. L. CORBY, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne Comédie, Paris.
- Philippe CROZIER, Administrateur-Délégué de la Société DANZAS et CIE, 110, rue de Richelieu, Paris.
- Maurice DETOURBE, Fabricant de vernis, peintures et encres d'Imprimerie, 7, rue Saint-Séverin, Paris.
- François DOLEŻAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne, 11 bis, avenue Kléber, Paris.
- DUNOD, Editeur, 47 et 49, quai des Grands-Augustins, Paris.
- DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique, 23, avenue de Messine, Paris.
- Jean DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).
- Alexandre EPSTEIN, Directeur à la Société Commerciale Interocéanique, 9, rue Pillet-Will, Paris.
- Sigismond ERNST, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.
- LOUIS ESTÈVE, Industriel, 21, rue de Madrid, Paris.
- De FALLOIS, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.
- Gabriel FAROULT, Exportateur, Transports Maritimes et Fluviaux, 6, boulevard des Belges, Rouen.
- Millo FRÖLICH, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.
- le Directeur de la Maison FULLER et KOHLER, Transports pour tous pays, 46, faubourg Poissonnière, Paris.
- Camille AMALRIC-GALIBERT, Manufacture de draperies (nouveau-tés) Castres-sur-Agout (Tarn).
- GALLAS (Victor), Directeur Général des Services Commerciaux des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn, 23, rue du Rocher, Paris.
- Henri GANS, Banquier, 26, rue Laffitte, Paris.
- Stanislas GAWROŃSKI négociant en bois, 16, rue Jacques-Lelieur, Rouen (Seine-Inf.).
- Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.
- A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.
- GUIRAUD FRÈRES, Constructeurs de Machines Agricoles et de Matériel de Chemins de Fer et Mines, 10, avenue Carnot, à Alais (Gard).
- Raoul HA, fils aîné, tanneur, Mer (Loir-et-Cher) (Dépôt à Paris : 10, rue Dieu).
- K. HĄCIA, Directeur-Général de la "Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc." (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.
- Charles de HALPERT, Attaché à la Légation de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.
- Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées Paris.

- MM. JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).**
- Aldo JAROSIEWICZ, Propriétaire-Directeur de la Droguerie et Pharmacie de l'Union, à Tantah (Égypte).**
- Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.**  
le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.
- D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, Allées de Chartres, Bordeaux.**
- L. KOKOCINSKI, Négociant, 16, Slowackiego, Poznań (Pologne).**
- Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévise, Paris.**
- C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.**
- A. Z. KOWALSKI, Exportateur, 31 bis, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.**
- Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.**
- Georges LASOCKI, Consul de Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris.**
- T. LAZARSKI, Chimiste, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris.**  
Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour, Paris.
- Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 11 bis, avenue Kléber, Paris.**
- Etienne MARKOWSKI, Plénipotentiaire du Ministère des Finances de Pologne, 11 bis, avenue Kléber, Paris.**
- Alexandre MAZARAKI, 28, Wspólna à Varsovie.**
- Eugène MOTTE, Industriel à Roubaix.**
- Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.**
- Thaddée NIEDUSZYNSKI, Consul de Pologne, 4, boulevard des Châtelets-de-Nice, à Marseille.**  
Le Directeur de la Maison NIEPCE et FETTERER, Société Française de Fabrication de Machines Textiles, 11, rue Blanche, Paris.
- Comte Micislas ORLOWSKI, Attaché à la Légation de Pologne, 22 avenue Emile-Deschanel, Paris.**
- Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 88, rue de Courcelles, Paris.**
- Stanislas PIETRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.**  
le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.
- Eugène PLUMON, Administrateur-Délégué, de « La Vie Technique et Industrielle et Publications Plumon » et du Bureau International du Commerce et de l'Industrie, 18, rue Séguier, Paris.**
- René PUJOL, Office Technique d'Exportation et d'Importation, 1, rue Mignet, Paris.**  
Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.
- LOUIS RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Émile-Zola, Billancourt (Seine).**
- Louis RØDERER (L. Olry RØDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.**
- Bronislas ROTSZAT, Ingénieur, 5, rue Broca, Paris.**
- Arsène ROZÉE, Avocat à la Cour d'Appel, villa « L'Alcyon », boulevard Pitolet, Deux-Moulins-Saint-Eugène, Alger.**
- Adam Bogdan ROZEN, Négociant (Droguerie, Herboristerie et Produits Chimiques), 127, Corniche, à Marseille.**
- André RUDNICKI, Ingénieur, 91, avenue Henri-Martin, Paris.**  
le Directeur de la Société des Moteurs S. A. M. C. I., Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.
- le Directeur de la Maison J. H<sup>re</sup> SECRESTAT AINÉ, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richepance).**
- Ladislas SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.**
- Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.**
- Albert TROULLIER, Président de Chambre au Tribunal de Commerce de la Seine, 2, square Alboni, Paris.**
- Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 3, rue Ambroise-Thomas, Paris.**
- Stanislas TYBOROWSKI, Ingénieur, Directeur du Département Technique de la Société des Etablissements Métallurgiques Rouzau, 34, Boulevard Gazzino, à Marseille (Bouches-du-Rhône).**
- Colonel VACHOUX, 13, quai Georges V, Le Havre.**
- Marcel VILLEDIEU, Directeur des Etablissements Paulin VILLEDIEU, Fabrique de verdet gris, sels et acétates de cuivre, à Lunel (Hérault).**
- B. WASSERSTROM, Commissionnaire en marchandises, 11, rue Marte Paris.**  
Docteur Cyrien de WEGLENSKI, 5, Villa de la Tour, Paris.
- Xavier ZIMMERMANN, Négociant, 46, rue des Petites-Ecuries, Paris.**
- Marc ZWIBRZYNSKI, Négociant, 28, faubourg Saint-Honoré, Paris.**
- Stanislas ZWIBRZYNSKI, Agent Consulaire de France à Cracovie (Pologne).**

# L'EST POLONAIS

Revue bi-mensuelle, illustrée, des questions politiques, économiques et historiques.

Traite tous les grands sujets de la politique orientale européenne.

Informe d'une façon strictement impartiale de tous les événements dans l'Est européen.

Consacre une attention toute spéciale aux questions économiques.

Donne des études historiques et ethnographiques approfondies.

Reproduit le texte de tous les documents officiels ayant trait à la politique orientale de la Pologne.

S'occupe plus spécialement des provinces orientales de l'ancienne république polonaise.

---

Prix du numéro : 2 francs

Agence pour la France : Messageries Hachette — 111, rue Réaumur, PARIS

Adresse de la Rédaction : 21, rue Nowy Swiat, VARSOVIE

---

---

## LE "JOURNAL DE POLOGNE"

Quotidien du soir paraissant en français

à VARSOVIE, 54, Nowy Swiat

---

DIRECTEUR : Frédéric DELAGNEAU < > RÉDACTEUR EN CHEF : Robert VAUCHER

---

Le "JOURNAL DE POLOGNE" est le seul quotidien servant de trait d'union entre la France et la Pologne. Il est le mieux renseigné sur toutes les questions politiques, littéraires, économiques et financières concernant la Pologne et l'Est européen.

Le "JOURNAL DE POLOGNE" vient d'instituer des services économiques donnant des renseignements gratuits sur toutes les questions d'importation et d'exportation, intéressant la France et la Pologne, sur les Bourses de Pologne et valeurs polonaises cotées aux Bourses de Paris et de Lille.

---

S'adresser aux Services Parisiens : 9, rue Richepance, PARIS (8<sup>e</sup>)

Abonnement . un an, 70 fr. ; 6 mois, 36 fr.

---

### USINES ET MANUFACTURES D'ART DE BEZONS

Ces Établissements, dont le siège social est à Bezons, 8, rue Auguste-Forest, installent des ateliers pour la fabrication de tous articles de verre et de cristal. Ils viennent de mettre en route leur deuxième four de cristallerie et de verrerie.

# ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES A PARIS

---

*Légation de Pologne*, 11 bis, avenue Kléber, Paris, 16°.

*Consulat Général de Pologne*, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9°.

*Mission Militaire Polonaise*, 6, rue Bugeaud, Paris, 16°.

*Délégation Polonaise à la Conférence de la Paix*, 11 bis, avenue Kléber, Paris, 16°.

*Délégation du Ministère des Finances de Pologne*, 11 bis, avenue Kléber, Paris, 16°.

*Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, 3, rue de Villejust, Paris, 16°.

*Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8°.

*Le Journal de Pologne*, quotidien du soir paraissant en français à Varsovie — *Services parisiens* : 9, rue Richepance, Paris 8° (Téléphone : Central 06-27).

*Comité des Vétérans Polonais* (Réunion des Délégués des Vétérans de 1863 et 1870).

*Ecole Polonaise (dite des Batignolles)*. — *Directeur* : M. A. BUDZYNSKI. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.

*Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — Publie le *Bulletin Polonais*, créé en 1875. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.

*Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — *Présidente* : Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).

*Mission Catholique Polonaise*. — Monseigneur POSTAWKA, prélat de la maison du Pape. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1<sup>er</sup>.

*Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — *Conservateur* : M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°. — *Bibliothécaire* : M STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.

*Librairie Polonaise Polonia*, 3 bis, rue La Bruyère, Paris, 9°.

*Œuvre de Saint-Casimir*. — *Président* : Prince PONIATOWSKI. — *Supérieure* : Sœur JAGALSKA — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13°.

*Société de Bienfaisance du nom de Claudia Potocka*. — *Présidente* : Baronne TAUBE. — 128, boulevard Haussmann, Paris, 9°.

*Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — *Présidente* : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris, 4°.

*Société de l'Honneur et du Pain*. — *Président* : Comte LADISLAS ZAMOYSKI. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.

*Protection Polonaise*. — *Présidente* : Comtesse MARIE ZAMOYSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.

*Le Sokol, Société de Gymnastique*.

*Association des Ingénieurs Polonais à Paris* — *Président* : M. B. GODEK, Ingénieur (Adresser la correspondance : 3 bis, rue La Bruyère, Paris 9°).

*Union des Polonaises de Paris* — *Présidente* : M<sup>me</sup> MARYA SZELIGA. *Siège Social* : 3 bis, rue Émile-Allez, Paris, 17°.

*Comité Civique d'aide aux victimes de la guerre en Pologne* — *Présidente* : M<sup>me</sup> MARYA SZELIGA. *Siège Social* : 3 bis, rue Émile-Allez, Paris, 17°.

*Société des Impôts des Travailleurs de la Colonie Polonaise de Paris, Société de secours entre ouvriers*. — *Président* : M. Sr. FALINSKI. — 3, rue Gonnat, Paris, 11°.

*Grupa Członków Samopomocy, Association d'Entr'aide des Étudiants Polonais à Paris*. — *Secrétaire* : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI. *Trésorière* : M<sup>lle</sup> B. MONKIEWICZ 20 bis, rue Censier, Paris, 5°.

*Association France-Pologne*. — *Président* : M. J. NOULENS. — 7, rue de Poitiers, Paris, 7°.

*Les Amis de la Pologne* — *Président* : M. Louis MARIN. — 7, rue de Poitiers, Paris, 7°.

*Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — *Président* : M. J. NOULENS. — 7, rue de Poitiers Paris, 7°

# ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

7, RUE DE POITIERS  
TÉL : Fleurus 23-71

## PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. GEORGES CLÉMENCEAU, STEPHEN PICHON, IGNACE PADEREWSKI et le GÉNÉRAL WEYGAND.

## COMITÉ D'HONNEUR

MM. le Général ARCHINARD, LOUIS BARTHOU, Mgr BAUDRILLART, Prince ROLAND BONAPARTE, MM. E.-A. BOURDELLE, BRIAND, JULES CAMBON, le Général de CASTELNAU, FERNAND CHAPSAL, CLAVEILLE, CLÉMENTEL, DENYS COCHIN, PAUL DESCHANEL, ROMAN DMOWSKI, PAUL DOUMER, ÉMILE DUPONT, FRANKLIN-BOUILLON, le Général GOURAUD, STANISLAS GRABSKI, le Général HALLER, KLOBUKOWSKI, KLOTZ, LAFFERRE, LEYGUES, LOUCHEUR, de MARGERIE, Louis MARIN, A. MASCURAUD, PAINLEVÉ, ERAZM PILTZ, RIBOT, RICHEL, ROSNY AINÉ, ROUME, ANDRÉ TARDIEU, ALBERT THOMAS, Comte MAURICE ZAMOYSKI.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Président* : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

*Vice-Présidents* : M. ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat ; M. MAURICE LEWANDOWSKI.

*Délégué Général* : M. JEAN ROZWADOWSKI, Vice-président de la Société agricole à Lwów.

*Secrétaire-Général* : M. ANDRÉ MÉNABRÉA, Directeur du Syndicat d'initiative de Paris et de La Vie.

*Trésorier* : M. ALEXANDRE MERLOT, Sous-Chef de Bureau au Ministère du Commerce.

*Membres* : M. LÉON AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club ; M<sup>me</sup> R. BAILLY, Secrétaire Générale de l'Union Française des amis de la Pologne ; MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Directeur du Dép. politique de la Délégation Polonaise à la Conférence de la Paix ; ANDRÉ BÉNAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de lettres ; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'Ecole des Sciences Politiques et à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales ; EMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut ; PAUL CAZIN, Homme de lettres ; CHARLES CHAUMET, Président de la Ligue Maritime française, ancien Ministre ; VICOMTE CORNUDET, Député ; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à la Faculté des lettres à Léopol ; FERNAND DAVID, Sénateur, Président de l'Office National du Tourisme, ancien Ministre ; F. DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légion de Pologne à Paris ; CHARLES DUMONT, Député, ancien Ministre ; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique ; ETIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'action parlementaire à l'étranger ; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française ; ANTOINE GÓRSKI, Professeur à la Faculté de Droit de Cracovie ; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues orientales ; B. KOZAKIEWICZ, Homme de lettres ; S. KOZICKI, Conseiller à la Délégation Polonaise au Congrès de la Paix ; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française ; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut ; CHARLES LAURENT, Président de l'Union des Industries métallurgiques et minières ; MARIUS-ARY LEBLOND, Homme de lettres ; ANDRÉ LICHTENBERGER, Homme de lettres ; STANISLAS PATEK, ancien Ministre ; STANISLAS PIESTRAK, Ingénieur Industriel ; RENÉ PINON, Homme de lettres ; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris ; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Léopol ; THADÉE DE ROMER, Premier Secrétaire de la Légation de Pologne à Paris ; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne ; Baron GUSTAVE TAUBE, Délégué du Comité Général de Secours pour les victimes de la Guerre ; P. G. WEST, Chargé de Missions financières ; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Conseiller de la Légation de Pologne à Paris ; CASIMIR WOŹNICKI, Secrétaire de Légation ; ZYGMUNT L. ZALESKI, Homme de lettres ; Comte JEAN ZOLTOWSKI, Président du Comité de Publication de l'Encyclopédie polonaise.

# GUIDE DU COMMERCE MONDIAL

SOCIÉTÉ GUICODIAL, ÉDITEUR

*Siège Social : 1, rue Zgoda, Varsovie*

**Agence de Paris : 12, rue du Helder, Paris (9<sup>e</sup>)**

Téléphones : GUTENBERG 01-53 — 79-26

CENTRAL 37-59

Désirant manifester son ardente sympathie pour la France, la Société polonaise « Guicodial », éditeur du « Guide du Commerce Mondial », a décidé de consacrer le premier volume de sa publication au commerce de la France et de la Pologne.

L'ouvrage a deux parties. L'une destinée aux milieux commerciaux et industriels français, traite du commerce et de l'industrie en Pologne. Elle est rédigée en langue française par les soins d'un Comité Consultatif de Rédaction, siégeant à Varsovie, composé de représentants du *Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Bureau Economique du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Union Centrale de l'Industrie, des Mines, du Commerce et des Finances, de l'Association des Industriels du Royaume de Pologne et de l'Association des Négociants Polonais.*

L'autre partie, la Société « Guicodial » la met sans réserve au service des intérêts français. La rédaction en est confiée à des personnalités françaises. *L'Office National du Commerce Extérieur, le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, la Confédération Générale de la Production Française, l'Association Nationale d'Expansion Economique, la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris, ont bien voulu nous accorder leur précieux concours, nous aider de leurs conseils et de leur documentation.* Ainsi, nous espérons qu'il nous sera permis de constituer un instrument de premier ordre de propagande économique française. Pour que cette propagande soit pleinement efficace, tous les articles et renseignements contenus dans cette partie du volume — et destinés aux milieux industriels et commerciaux de Pologne — seront traduits et imprimés en langue polonaise.

*Notre volume sera un annuaire et un guide du commerce franco-polonais. En outre des listes des maisons françaises et polonaises participant ou désireuses de participer aux échanges commerciaux des deux pays, il contiendra tous les renseignements généraux utiles à ceux qui commerceront soit avec la France, soit avec la Pologne. De plus — et cela ne sera pas ce qui différenciera le moins notre publication des publications similaires — notre ouvrage s'efforcera de tenir compte du mouvement de la vie commerciale; il notera les changements politiques et sociaux susceptibles d'influencer le marché des deux pays et signalera spécialement toutes les possibilités, toutes les conditions favorables à leur réciproque activité commerciale, quand bien même ces conditions ne devraient être que momentanées. Voilà pourquoi le mot « Guide » nous a paru mieux approprié à notre ouvrage que le mot « Annuaire »; voilà pourquoi aussi le volume « France-Pologne » de notre « Guide du Commerce Mondial » deviendra rapidement indispensable à quiconque voudra entrer en relations commerciales avec la Pologne.*

*Le Directeur Général,*  
WISLAW KOSIŃSKI.

La souscription au volume « France-Pologne » du « Guide du Commerce Mondial », édition 1922, est dès maintenant ouverte. Le prix en est fixé à 30 francs. Toutefois les commandes, accompagnées de leur montant en chèque ou en mandat-poste, adressées à l'Agence de Paris de la Société Guicodial, 12, rue du Helder, avant le 1<sup>er</sup> Novembre 1921, bénéficieront du prix de faveur de 20 francs. Passé cette date, le prix de l'ouvrage sera de 30 francs.

Pour les insertions s'adresser : soit directement à l'Agence de Paris de la Société Guicodial, 12, rue du Helder, Paris (9<sup>e</sup>), Téléphones : Gutenberg 01-53, 79-26, Central 37-59, soit à l'Agence Havas (Service des annuaires et indicateurs, Téléphones : Gutenberg 17-95 et 03-16, Louvre 39-56), 62, rue de Richelieu, Paris (2<sup>e</sup>).

Société Guicodial, éditeur.

*Régie de la publicité pour la France,*  
Agence Havas.